

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 15

**INDUSTRIE**

*Rapporteur spécial : M. Jacques DESCOURS DESACRES.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) :** 560 et annexes, 570 (annexes 21 et 22), 575 (tomes X et XI) et in-8 77.

**Sénat :** 73 (1978-1979).

---

**Loi de finances. — Energie - Industrie - Matières premières - Petites et moyennes entreprises (PME) - Recherche.**

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Présentation synthétique du budget.</b>	
I. — Les moyens financiers .....	7
II. — Les choix .....	9
1. — Les priorités structurelles.....	9
2. — Les priorités actives.....	10
3. — Les programmes moins prioritaires.....	12
<b>INTRODUCTION. — Présentation générale des crédits.....</b>	<b>13</b>
I. — Les crédits inscrits au budget.....	15
II. — Les autres financements (dotations en capital, prêts du Fonds de développement économique et social, taxes parafiscales) .....	17
<b>CHAPITRE PREMIER. — Les programmes « horizontaux ».....</b>	<b>19</b>
I. — Administration générale .....	19
II. — Service du traitement de l'information et des statistiques industrielles .....	20
III. — Surveillance technique des activités industrielles.....	20
IV. — Formation .....	22
<b>CHAPITRE II. — La politique des matières premières.....</b>	<b>23</b>
I. — Recherche scientifique .....	23
II. — Connaissance du sous-sol en France.....	24
III. — Aides et incitations aux opérateurs.....	25
IV. — Economies de matières premières, recyclage et substitution.	26
V. — Stockage de précaution.....	27
<b>CHAPITRE III. — La politique de l'énergie.....</b>	<b>29</b>
I. — L'aide à la prospection d'uranium.....	29
Note complémentaire: Les conditions d'approvisionnement de la France en uranium.....	30
II. — Interventions dans le domaine des hydrocarbures.....	32
1. — Approvisionnements énergétiques .....	32
2. — Gestion des hydrocarbures et technologie pétrolière....	32
Note complémentaire: La nouvelle politique pétrolière.....	33
III. — L'aide à la production charbonnière nationale.....	35
Note complémentaire: Les conditions d'exécution du contrat de programme signé entre l'Etat et les Charbonnages de France.	37

	Pages
IV. — Recherche nucléaire et développement de l'électricité primaire .....	37
A. — Commissariat à l'énergie atomique.....	41
B. — Interventions dans le domaine de la sûreté nucléaire (notes complémentaires en annexe).....	44
V. — Sources nouvelles d'énergie.....	45
Notes complémentaires :	
1° Les missions et les moyens du Commissariat à l'énergie solaire .....	47
2° Bilan des expériences et résultats en matière d'énergie solaire .....	48
VI. — Economies d'énergie .....	50
Note complémentaire : Bilan de l'action de l'Agence pour les économies d'énergie .....	51
<b>CHAPITRE IV. — Les crédits de politique industrielle.....</b>	<b>53</b>
I. — Adaptation et développement de l'appareil productif.....	54
1. — Adaptation des structures industrielles.....	53
2. — Aides à la modernisation des structures industrielles....	56
3. — L'institut de développement industriel.....	56
4. — Les actions industrielles financées par la parafiscalité...	56
Note complémentaire :	
L'activité de l'Institut de développement industriel et les modalités de son association avec la Société de promotion économique (SOPROME).....	57
II. — Qualification, normalisation et contrôle des produits industriels .....	60
III. — Aide à l'industrialisation de produits nouveaux.....	61
IV. — Informatique .....	62
1. — Grande informatique .....	62
2. — Mini-informatique et péri-informatique.....	63
3. — Composants et circuits intégrés.....	65
V. — Petite et moyenne industrie.....	67
Notes complémentaires :	
1° Exécution du programme « Favoriser le développement des entreprises petites et moyennes ».....	68
2° Communiqué du Conseil des Ministres sur « le traitement et la prévention des difficultés des petites et moyennes entreprises ».....	73
<b>CHAPITRE V. — Recherche industrielle et technologie.....</b>	<b>75</b>
I. — Le Centre national d'études spatiales.....	76
A. — Les financements .....	76
B. — Les activités en 1979.....	78
C. — Les problèmes de l'établissement.....	78
II. — Le Centre national pour l'exploitation des océans.....	80

	Pages.
III. -- Technologie et innovation.....	82
A. — Aide au développement de la recherche.....	82
1° Aide au pré-développement.....	82
2° Contrats de recherche d'intérêt général.....	83
3° L'aide au développement.....	83
B. — Autres actions .....	84
1° Institut de recherche d'informatique et d'automatique..	84
2° Actions diverses .....	85
C. — Les centres techniques.....	86
<b>Audition de M. le Ministre de l'Industrie.....</b>	<b>87</b>
<b>Principales observations du rapporteur et de la commission.....</b>	<b>90</b>
<b>Annexes :</b>	
I. — La politique industrielle.....	95
1. — Les nouveaux principes directeurs de la politique industrielle.	95
2. — Le redéploiement industriel.....	96
II. — Le Commissariat à l'énergie atomique.....	100
1. — Evolution financière du groupe.....	100
2 — Les investissements du groupe.....	104
III. — Interventions dans le domaine de la sûreté nucléaire.....	106
1. — Bilan des opérations financées sur les crédits « Sûreté nucléaire » et « Analyses de sûreté ».....	106
2. — Les moyens de contrôle pour la sûreté des installations nucléaires .....	108

## **AVANT-PROPOS**

**Mesdames, Messieurs,**

**Le budget du Ministère de l'Industrie ne représente qu'une partie des crédits affectés aux interventions de l'Etat dans les activités relevant des compétences du Ministre de l'Industrie : des dotations complémentaires sont inscrites au budget des Charges communes et dans les Comptes spéciaux du Trésor.**

**La variété des interventions financées sur le budget de l'Industrie sous la forme d'aides, d'incitations financières ou de subventions nécessite un examen détaillé de la destination des crédits demandés.**

**Si, au vu de la répartition sectorielle des crédits, le Ministère de l'industrie reste essentiellement le Ministère de l'Energie, les évolutions de certaines dotations constituent néanmoins l'amorce d'une redéploiement significatif des moyens.**

**Pour ces raisons, votre rapporteur a choisi d'analyser les crédits demandés pour l'industrie en 1979 en recourant à une présentation par « programme » afin de mieux appréhender les moyens consacrés aux diverses actions.**

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET

### I. — LES MOYENS FINANCIERS

Le projet de budget pour 1979 du Ministère de l'Industrie atteint **10,76 milliards de francs** au lieu de **9,77 milliards de francs** en 1978 (+ 10,07 %).

Cette évolution globale se décompose de la façon suivante :

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage).
Dépenses ordinaires.....	6 405,9	6 872,7	+ 7,3
Dépenses en capital :			
Crédits de paiement.....	3 367,5	3 884,8	+ 15,4
Autorisations de programme....	3 455,9	4 232,1	+ 22,5
<b>Total dépenses ordinaires + crédits de paiement.....</b>	<b>9 773,3</b>	<b>10 757,4</b>	<b>+ 10,07</b>

La présentation des crédits du Ministère de l'industrie sous forme de budget de programme permet de présenter les évolutions significatives d'un exercice à l'autre. De plus, il autorise des comparaisons portant sur l'importance relative de chacune des actions financées par les crédits du Ministère de l'Industrie.

Le tableau ci-après s'efforce de présenter les chiffres significatifs de ces deux analyses.

**Le budget de l'industrie pour 1979.**

(Crédits des titres III et IV + crédits de paiements pour les titres V et VI.)

PROGRAMMES	CREDITS demandés (en millions de francs).	IMPORTANCE de chaque programme en pourcentage du total des crédits.	VARIATION en pourcentage par rapport à 1978.
1. Matières premières non énergétiques .....	249,5	2,4	+ 28,2
2. Energie :			
2.1. Approvisionnements .....	50,2	0,5	+ 151,2
2.3. Nucléaire .....	3 571,3	33,2	+ 14,3
2.4. Production charbonnière.	3 585	33,3	+ 2,4
2.5. Sources nouvelles d'énergie .....	107,2	1	+ 178,3
2.6. Economies d'énergie.....	122,7	1,1	+ 73,3
3. Industrie :			
3.1., 3.2., 3.3. Programmes divers ....	285,2	2,6	+ 40,4
3.4. Informatique .....	437,7	4,1	— 31,2
3.5. Petite et moyenne industrie .....	18,5	0,2	+ 4,5
4. Recherche industrielle et technologie :			
4.1. Recherche spatiale .....	1 207,1	11,2	+ 5,2
4.2. Recherche océanologique.	207,9	1,9	+ 14,6
4.3. Technologie, innovation..	416,5	3,9	+ 98,1
5. Programmes horizontaux.....	402,5	3,7	+ 17,9
Non classé.....	96,1	0,9	+ 8,5
	<b>10 757,4</b>	<b>100</b>	<b>+ 10,07</b>

Aux crédits du Ministère de l'Industrie s'ajoutent des moyens financiers en provenance d'autres sources et qui concourent aux actions menées par le Ministère (1) :

— 1 330 millions de francs de dotations en capital et 1 300 millions de prêts du Fonds de développement économique et social pour les entreprises publiques soumises à la tutelle du Ministère de l'Industrie ;

— 246 millions de francs aux Comptes spéciaux du Trésor pour le Fonds de soutien aux hydrocarbures ;

— 1 305,6 millions de francs représentant le produit des taxes parafiscales destinées à des activités relevant du Ministère de l'Industrie ;

— 208,3 millions de francs représentant la contribution de divers ministères au programme Ariane du Centre national des études spatiales.

(1) Pour une présentation détaillée de ces moyens, voir « Introduction ».

## II. — LES CHOIX

### 1. — Les priorités structurelles.

Même si elles apparaissent plus subies que volontaires, les structures du budget de l'Industrie conduisent à formuler plusieurs observations :

- **77,7 % du budget total** du Ministère de l'Industrie sont absorbés par **trois actions** qui représentent respectivement :
  - **33,3 %** du budget de l'industrie pour la subvention aux Charbonnages de France (1) ;
  - **33,2 %** du budget pour la politique nucléaire ;
  - **11,2 %** pour la recherche spatiale ;
- la part de l'informatique reste importante malgré sa diminution de plus de **30 %** d'un exercice à l'autre (**4,1 %** du budget en 1979 contre **6,6 %** en 1978). La diminution de la subvention à la Compagnie internationale pour l'informatique — CII-Honeywell-Bull — explique cette évolution.

Les crédits pour ces quatre actions représentent plus de **80 %** du budget du Ministère de l'Industrie dont une grande partie est destinée à assumer l'héritage du passé : à cet égard, il est permis de se demander si la subvention aux Charbonnages ne devra pas être réévaluée en raison des mauvaises conditions de commercialisation des produits de l'établissement (cf. chapitre III « La politique de l'énergie »).

---

(1) A la subvention versée par le Ministère de l'Industrie (3585 millions de francs en 1979) s'ajoute la contribution de l'Etat aux charges de retraite des personnels des Charbonnages : elle est imputée au budget de la Santé et de la Sécurité sociale et s'élèvera à 4643 millions de francs en 1979.

## 2. — Les priorités actives.

L'analyse du projet de budget de l'industrie par programme fait apparaître des taux de progression spectaculaires pour certaines dotations. Cette lecture doit toutefois être tempérée par le poids relatif des actions concernées (1).

Malgré la difficulté de conduire l'analyse, le projet de budget traduit un certain nombre de priorités et de choix.

a) **Le caractère prioritaire des interventions dans le domaine de l'énergie (69,6 % du budget de l'Industrie) :**

1° La première priorité reste le *secteur nucléaire* tant par la masse des crédits que par leur augmentation d'une année sur l'autre ;

- il représente un tiers du budget de l'Industrie ;
- les autorisations de programme augmentent de 23,3 % ;
- l'aide à la prospection d'uranium (programme « approvisionnements énergétiques ») voit sa dotation augmenter de 151,2 %.

2° Par ailleurs, la forte progression de la dotation de certains programmes d'intervention dans le domaine de l'énergie doit être soulignée :

- + 178,3 % pour les sources nouvelles d'énergie imputable en quasi-totalité à la création du Commissariat à l'énergie solaire ;
- les moyens de l'Agence pour les économies d'énergie sont considérablement accrus :
  - crédits de paiement : + 73,3 % ;
  - autorisations de programme : + 261 % ;
  - affectation du produit de la taxe sur les carburants instituée à compter du 1<sup>er</sup> septembre ; le produit attendu pour cette
  - taxe est de plus de 500 millions de francs.

(1) A titre d'exemple, une comparaison peut être effectuée à l'intérieur du groupe de programmes « énergie ».

PROGRAMME	AUGMENTATION des crédits en valeur absolue (millions de francs).	AUGMENTATION des crédits en valeur relative (en pourcentage par rapport à la dotation 1978 du programme).
Nouvelles sources d'énergie.....	+ 68,7	+ 178,3
Charbonnages de France.....	+ 85	+ 2,4
Commissariat à l'énergie atomique (crédits de paiement) .....	+ 487	+ 15,9

**b) Un développement important des crédits de politique industrielle.**

Hors informatique, la progression de ces crédits est de :

- 37,6 % en crédits de paiement ;
- 44,1 % en autorisations de programme.

1. — Au titre de *l'industrialisation des produits nouveaux*, est notamment créé un article pour le développement des techniques françaises audio-visuelles expliquant pour partie la forte progression des crédits de ce programme (+ 162,3 % en crédits de paiement).

2. — *Les actions en faveur du consommateur sont développées* (programme « Qualification, normalisation et contrôle des produits industriels) : malgré la stagnation des autorisations de programmes, les crédits de paiement augmentent de 20 %.

3. — L'évolution des financements destinés à *l'adaptation et au développement de l'appareil de production* est difficile à analyser :

— les autorisations de programme pour l'adaptation des structures industrielles (Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles) progressent de 25 % mais les crédits de paiement sont stables ;

— des crédits importants inscrits lors du vote de la loi de finances rectificative du 30 décembre 1977 restaient disponibles au 30 juin 1978.

**c) Les moyens de la politique des matières premières non énergétiques** (recherche, connaissance du sous-sol, aides et incitations aux chercheurs, économies, recyclage et substitution de matières premières) sont sensiblement renforcés.

**d) Concernant la recherche et l'innovation**, programme dont les moyens sont nettement accrus, l'effort porte exclusivement sur l'aide au développement :

— par l'inscription au budget du Ministère de l'Industrie des crédits intéressant des activités relevant de ce ministère et précédemment imputés sur l'enveloppe de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique. Ce transfert devrait conduire à une meilleure gestion de ces crédits ;

— par l'augmentation de cette dotation de 50 millions de francs en crédits de paiement et de 100 millions de francs en autorisations de programme lors de l'examen du budget à l'Assemblée Nationale.

### 3. — Les programmes moins prioritaires.

a) Le volume de l'aide à la petite et moyenne industrie ne sera pas maintenu en francs constants (+ 4,5 % en francs courants).

b) Le Centre national d'études spatiales sera contraint d'abandonner certains programmes secondaires.

c) Le Centre pour l'exploitation des océans dont les missions ont été élargies (notamment dans le domaine de la lutte contre les pollutions marines à la suite du naufrage de l'*Amoco Cadiz*), éprouvera sans doute des difficultés à maintenir ses équipements.

d) La diminution des subventions aux activités industrielles de l'informatique n'a pas entraîné un redéploiement des moyens en faveur de la mini-informatique, de la péri-informatique et des composants.

## **INTRODUCTION**

### **Présentation générale des crédits.**

La présentation du budget du Ministère de l'Industrie sous forme de « budget de programmes » pour la seconde année consécutive permet de mieux cerner les multiples interventions de ce Ministère et de mettre en relief l'importance relative de chacune des actions.

Le document « Budget de programmes » fournit par ailleurs des informations chiffrées (quelquefois insuffisantes) sur les moyens financiers, autres que ceux du Ministère, qui concourent aux actions menées.

## I. — LES CREDITS INSCRITS AU BUDGET DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE

**Ventilation des crédits du Ministère de l'Industrie par groupes de programmes  
pour les années 1978 et 1979.**

(Dépenses ordinaires et crédits de paiement pour les dépenses en capital.)

STRUCTURES DES PROGRAMMES	CREDITS	
	1978.	1979.
<b>1. Matières premières non énergétiques.....</b>	<b>194 664</b>	<b>249 534</b>
1.1. Recherche .....	55 580	62 230
1.2. Connaissance du sous-sol.....	63 459	78 304
1.3. Aides et incitations aux opérateurs...	52 490	68 500
1.5. Economies, recyclage, substitution....	23 135	40 500
<b>2. Energie .....</b>	<b>6 753 388</b>	<b>7 436 408</b>
2.1. Approvisionnements énergétiques.....	20 000	50 250
2.3. Recherche nucléaire et développement de l'électricité primaire.....	3 124 086	3 571 300
2.4. Production charbonnière nationale....	3 500 000	3 585 000
2.5. Sources nouvelles d'énergie.....	38 510	107 186
2.6. Economies d'énergie.....	70 792	122 672
<b>3. Industrie .....</b>	<b>857 222</b>	<b>741 334</b>
3.1. Aide à l'adaptation et au développe- ment de l'appareil productif.....	76 850	95 850
3.2. Qualification, normalisation et contrôle des produits industriels.....	99 956	120 331
3.3. Industrialisation des produits nou- veaux .....	26 310	69 000
3.4. Informatique .....	636 456	437 703
3.5. Petite et moyenne industrie.....	17 650	18 450
<b>4. Recherche industrielle et technologie.....</b>	<b>1 539 415</b>	<b>1 831 485</b>
4.1. Recherche spatiale.....	1 147 726	1 207 067
4.2. Recherche océanographique.....	181 526	207 948
4.3. Technologie, innovation.....	210 163	416 470
<b>5. Programmes horizontaux.....</b>	<b>341 478</b>	<b>402 531</b>
5.1. Administration générale.....	153 540	182 661
5.2. Traitement de l'information et statis- tiques industrielles.....	40 055	43 773
5.3. Sécurité des activités industrielles....	104 978	125 969
5.4. Formation .....	42 905	50 128
<b>Total .....</b>	<b>9 684 715</b>	<b>10 661 292</b>
<b>Non classé.....</b>	<b>88 618</b>	<b>96 134</b>
<b>Total général.....</b>	<b>9 773 333</b>	<b>10 757 426</b>

**Evolution des autorisations de programme  
inscrites au budget du Ministère de l'Industrie.**

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage).
Matières premières non énergétiques.....	133,1	152,8	+ 14,8
<b>Energie :</b>			
Approvisionnements énergétiques....	38,3	48,3	+ 26,1
Commissariat à l'énergie atomique.....	1 135,6	1 400	+ 23,3
Sources nouvelles d'énergie.....	61,5	139,8	+ 127
Economies d'énergie.....	57,4	207,4	+ 261
Divers .....	55,3	16,3	(Non significatif.)
<b>Politique industrielle :</b>			
Informatique .....	630,8	430,8	-- 31,7
Autres programmes.....	128,4	185,1	+ 44,1
<b>Recherche industrielle et technologie :</b>			
Centre national d'études spatiales....	926,1	991,1	+ 7
Centre national pour l'exploitation des océans .....	137,8	149,4	+ 8,4
Technologie, innovation.....	134	482,3	+ 260
Divers .....	17,6	28,8	+ 63,6
	<b>3 455,9</b>	<b>4 232,1</b>	<b>+ 22,5</b>

**Crédits relatifs aux programmes d'action prioritaires,  
inscrits au budget de l'Industrie pour 1979.**

PROGRAMMES et numéros.	AUTORISATIONS de programme.	DEPENSES ordinaires + crédits de paiement pour les dépenses en capital.
	(En milliers de francs.)	
N° 3. — Favoriser le développement des entreprises petites et moyennes.....	25 500	18 450
N° 5. — Désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif central (non classé).....	»	»
N° 8. — Réduction de la dépendance en énergie et en matières premières.....	236 700	352 733
N° 18. — Renforcer le rôle du consommateur..	7 430	66 427
N° 24. — Protection du patrimoine naturel.....		44 751
N° 25. — Renforcer le potentiel scientifique du pays (1).....	401 590	470 844
<b>Total .....</b>	<b>671 220</b>	<b>953 205</b>

Pour 1979, les autorisations de programmes pour les programmes d'action prioritaires représentent 15,9 % du total des autorisations de programme du budget du Ministère de l'Industrie.

(1) Pour les dépenses en capital de ce programme, les crédits de paiement ne sont pas déterminés.

## II. — AUTRES FINANCEMENTS

Plusieurs entreprises publiques placées sous la tutelle du Ministre de l'Industrie bénéficient de **fonds publics** qui ne sont pas inscrits au budget de l'industrie et dont les montants prévus pour 1979 sont les suivants :

Dotations en capital :	En millions de francs.
Electricité de France.....	900
Renault .....	250
Entreprise minière et chimique.....	180
	1 330
Prêts du Fonds de développement économique et social :	
Electricité de France.....	1 000
Gaz de France.....	250
Compagnie nationale du Rhône.....	50
	1 300

Par ailleurs, dans les **Comptes spéciaux du Trésor**, les dotations du Fonds de soutien aux hydrocarbures évoluent comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	1978.	1979.	1978.	1979.
	(En millions de francs.)			
Encouragement au développement de la technologie ... ..	175	185	150	141
Incitation à l'accroissement de l'effort d'exploration .....	95	105	95	105
	270	290	245	246

Enfin, *certaines taxes parafiscales* concourent au financement d'activités relevant des compétences du Ministre de l'Industrie. Le produit pour 1979 en est estimé à plus de 1,3 milliard de francs (+ 9,1 % par rapport à 1978).

Les deux principales sont celles qui sont prévues au profit de l'Institut français du pétrole (296 millions de francs) et du Fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale (500 millions de francs).

**Taxes parafiscales**  
**concourant au financement d'activités relevant du Ministère de l'Industrie.**

ORGANISMES BENEFICIAIRES	PRODUIT pour l'année 1978.	PRODUIT pour l'année 1979.
	(En millions de francs.)	
Centre technique des industries de la fonderie..	26,2	27
Association « Comité de coordination des centres de recherche en mécanique ».....	123	131
Union des industries textiles.....	122	127
Centre d'études techniques des industries de l'habillement .....	12,5	13
Institut français du pétrole.....	291,6	296
Conseil national du cuir et Centre technique du cuir .....	25	41
Centre technique de l'industrie des papiers.....	14	16
Caisse générale de péréquation de la papeterie...	50,7	52,4
Fonds d'amortissement des charges d'électrifica- tion rurale.....	436,7	500
Centre technique de l'industrie horlogère.....	18,2	19
Comité de développement des industries fran- çaises de l'ameublement.....	22	25
Bureau de recherches géologiques et minières...	18	18
Association des centres techniques des matériaux et composants pour la construction.....	32,7	36
Institut des corps gras.....	4	4,2
<b>Total pour l'industrie.....</b>	<b>1 196,6</b>	<b>1 305,6</b>

## CHAPITRE PREMIER

### PROGRAMMES « HORIZONTALS »

Le domaine Programmes « horizontaux » comprend les programmes d'action (Sécurité des activités industrielles, Formation) et les programmes de soutien (Administration générale, Traitement de l'information et Statistiques industrielles) poursuivis par le Ministère de l'Industrie.

#### I. — Administration générale.

##### Evolution des moyens financiers.

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		
<b>1. Dépenses de fonctionnement :</b>			
Personnel .....	119,7	141,8	+ 18,5
Autres .....	24	26,2	+ 9,2
<b>2. Dépenses en capital (chapitre 54-03 et chapitre 57-02, article 30) :</b>			
Crédits de paiement.....	8,3	14,7	+ 77,1
<b>Total .....</b>	<b>152</b>	<b>182,7</b>	<b>+ 20,2</b>
<b>Autorisations de programme.....</b>	<b>7,7</b>	<b>23</b>	<b>+ 196,7</b>

Pour les dépenses ordinaires, les principales mesures nouvelles sont :

— l'incidence de la suppression d'un Secrétaire d'Etat auprès du Ministre : — 1 million de francs ;

— la réorganisation des services du Ministère de l'Industrie conduisant à la création d'un emploi de directeur général de l'énergie et des matières premières ;

— la suppression de trois emplois d'administrateur civil ;

— la création de cinquante-deux emplois dans les services interdépartementaux de l'industrie et des mines (+ 5,2 millions de francs).

Pour vingt-sept, ces emplois sont destinés à renforcer les moyens de ces services au titre de leurs missions en matière de sécurité des activités industrielles, de contrôle de l'électricité et d'action économique régionale. Pour vingt-cinq, ils ont pour but de développer l'effort dans le domaine de l'Environnement.

Au titre des dépenses en capital, les autorisations de programme correspondent pour :

— 3,7 millions de francs à des « études industrielles » financées par le Ministère (3,4 millions de francs en 1978) ;

— 19,25 millions de francs à des travaux immobiliers comportant notamment : la rénovation du standard téléphonique et isolation des bâtiments (5 millions de francs), la décentralisation du Laboratoire national d'essais (10 millions de francs).

## II. — Service du traitement de l'information et des statistiques industrielles.

### ● Evolution des moyens financiers.

	1978 (En millions de francs.)	1979	VARIATION (En pourcentage.)
Dépenses de personnel.....	24,9	27,4	+ 10
Autres dépenses de fonctionnement..	15,2	16,4	+ 7,9
Total .....	40,1	43,8	+ 9,2

Créé en 1974, le service du traitement de l'information et des statistiques industrielles a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre :

— la politique de développement de l'appareil de statistique industrielle ;

— la politique informatique du Ministère ;

— une politique de développement de rationalisation de la documentation interne au Ministère.

La principale mesure nouvelle concerne le renforcement des moyens en personnel de l'administration centrale par la création de trente emplois (dont dix-sept contractuels de première catégorie).

## III. — Surveillance technique des activités industrielles.

Les actions de ce programme correspondent pour l'essentiel aux services extérieurs du Ministère et à certains services centraux (en particulier, le Service central de sûreté des installations nucléaires).

**Evolution des moyens financiers.**

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Dépenses de personnel.....	79	94,1	+ 19,1
Autres dépenses de fonctionnement.	23,3	27,9	+ 19,7
Dépenses en capital (crédits de paiement) .....	2,7	4	+ 48
<b>Total .....</b>	<b>105</b>	<b>126</b>	<b>+ 20</b>

Les autorisations de programme passent de 552 000 F à 2 552 000 F de 1978 à 1979. Les dotations serviront à financer :

— l'installation de certains services interdépartementaux et des mines (2 millions de francs) ;

— la poursuite du programme d'aménagement des pistes et stations d'essais de véhicules automobiles (552 000 F).

Au titre des dépenses ordinaires, les principales mesures nouvelles sont :

— la création de vingt-sept emplois dans les services interdépartementaux de l'industrie et des mines au titre de leurs missions en matière de sécurité des activités industrielles, de contrôle de l'électricité et d'action économique régionale (coût : 2,77 millions de francs) ;

— la création de vingt-cinq emplois dans ces mêmes services pour développer l'effort dans le domaine de l'environnement (coût 3,1 millions de francs) ;

— la création de quinze emplois au Service des instruments de mesure (coût 1 million de francs) ;

— la création de vingt emplois pour le Service central de sûreté des installations nucléaires et les services chargés de la surveillance de l'accord multifibres (dont quinze pour le service central).

#### IV. — Formation.

Ce groupe de programmes rassemble les moyens de formation dont dispose le ministère dans les écoles des mines (1 010 élèves en 1979) et les crédits dont il dispose au titre de la formation des cadres de l'industrie.

Evolution des moyens financiers.

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage).
Dépenses de fonctionnement.....	40,2	46,1	+ 14,7
Dépenses en capital :			
Crédits de paiement.....	2,7	4	+ 48
Autorisations de programme...	3,5	3,5	»

Au titre des dépenses ordinaires, les principales mesures nouvelles concernent la création de seize emplois dans les Ecoles des mines dont douze au titre de l'enveloppe Recherche (y compris huit emplois au titre du programme d'action prioritaire n° 25 : « Renforcer le potentiel scientifique du pays »). Le coût de cette mesure est évalué à 2,1 millions de francs.

Au titre des autorisations de programme, les crédits demandés (hors recherche) sont stables à 3,5 millions de francs et portent sur des travaux et des équipements en matériels techniques.

## CHAPITRE II

### LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES

Les moyens financiers consacrés aux matières premières non énergétiques évoluent comme suit d'un exercice à l'autre :

	1978	1979	VARIATION
	(En milliers de francs.)		(En pourcentage.)
<i>Dépenses ordinaires et crédits de paiement.</i>			
Recherche .....	55 580	62 230	+ 12
Connaissance du sous-sol.....	63 459	78 304	+ 23,4
Aides et incitations aux opérateurs..	52 490	68 500	+ 29,5
Economies, recyclage, substitution..	23 135	40 500	+ 75
<b>Total .....</b>	<b>194 664</b>	<b>249 534</b>	<b>- 28,2</b>
<i>Autorisations de programme.</i>			
Recherche .....	23 960	26 660	+ 11,3
Connaissance du sous-sol.....	»	»	»
Aides et incitations aux opérateurs..	68 800	81 800	+ 18,9
Economies, recyclage, substitution..	40 300	44 300	+ 9,9
<b>Total .....</b>	<b>133 060</b>	<b>132 760</b>	<b>- 14,8</b>

#### I. — Recherche scientifique.

Les programmes de recherche scientifique sont menés par le **Bureau de recherches géologiques et minières** (chapitre 45-II, article 10) et concernent :

- l'établissement d'une carte géologique de la France au 1/50 000 dont l'achèvement est prévu pour 1990 ;
- l'aide à la prospection ;
- l'étude des méthodes de traitement et de recyclage ;
- le recensement des ressources en eaux souterraines ;
- l'utilisation rationnelle de l'espace naturel souterrain ;
- la connaissance des ressources géothermiques pour promouvoir l'utilisation de cette forme d'énergie. Le Bureau de recherches géologiques et minières a réalisé une synthèse des potentiels des grands bassins sédimentaires français.

La subvention de fonctionnement au Bureau de recherches géologiques et minières pour ce programme passe de 32,6 millions de francs à 36,7 millions de francs d'un exercice à l'autre (+ 12,7 %).

Les autorisations de programme évoluent comme suit (chapitre 62-12, article 30) :

	1978	1979	VARIATION
	(En milliers de francs.)		(En pourcentage.)
<b>Autorisations de programme :</b>			
<b>Equipement .....</b>	1 680	2 420	+ 44
<b>Soutien des programmes.....</b>	20 040	21 240	+ 6
<b>Contrats d'études.....</b>	2 240	3 000	+ 33,9
<b>Total .....</b>	23 960	26 660	+ 11,3

## II. — Connaissance du sous-sol en France.

Ce programme correspond aux activités de service public du Bureau de recherches géologiques et minières (chapitre 45-11, article 20), à l'inventaire des ressources minières de la France et de la Guyane (chapitre 45-11, article 30) et enfin aux interventions relatives au sous-sol (chapitre 45-11, article 40).

### Evolution des dépenses ordinaires.

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
<b>Activités de service public.....</b>	18,3	21	+ 14,6
<b>Inventaire des matières premières..</b>	42,4	54,3	+ 28
<b>Interventions relatives au sous-sol...</b>	2,7	3	+ 11,1

En 1978, les dotations budgétaires pour les interventions relatives au sous-sol ont été utilisées pour deux actions :

- l'appréciation des effets positifs et négatifs de la mise en service de nouvelles exploitations minières (2,54 millions de francs) ;
- des conventions d'études, notamment sur les problèmes posés par la sécurité des stockages souterrains.

Par ailleurs, il convient de noter que ce programme bénéficie des ressources de la taxe parafiscale sur les granulats dont le produit est évalué à 18 millions de francs en 1979.

### III. — Aides et incitations aux opérations.

Les moyens affectés à ce groupe de programmes évoluent comme suit :

— les crédits de paiement passent de 52,49 à 68,5 millions de francs (+ 30,5 %) ;

— les autorisations de programme augmentent de 18,9 % (81,8 millions de francs en 1979 contre 68,8 millions de francs en 1978).

1° Subvention au Bureau de recherches géologiques et minières au titre des **prospections minières** (chapitre 62-12, article 20).

Le Bureau de recherches géologiques et minières connaît une profonde évolution de la majeure partie de son portefeuille minier ancien, bâti principalement sur la présence française en Afrique.

Il est donc confronté :

— à un problème immédiat, qui est la nécessité de reconstituer son portefeuille minier ;

— sur un plan plus général et à moyen terme, à une perspective d'engagement accru de l'organisme public au stade du développement minier et métallurgique, pour faire face aux problèmes de l'approvisionnement du pays.

Sur proposition du Bureau, les Pouvoirs publics ont donc décidé la création d'une filiale de développement chargée de gérer les participations du Bureau et de les élargir, la société COFRAMINES (Compagnie française des mines) au capital de 145 000 000 F entièrement détenu par le Bureau.

La subvention inscrite à l'article 20 du chapitre 62-12, qui était de 13,3 millions de francs en 1977 et 11,3 millions de francs en 1978, a été portée à 23,3 millions de francs au budget de 1979, à la fois pour marquer l'intérêt du Gouvernement à cette action du Bureau et pour compenser le transfert à la filiale nouvelle des revenus des participations du Bureau.

2° **Plan cuivre et métaux spéciaux** (chapitre 62-12, article 40).

Les autorisations de programmes restent stables, d'un exercice à l'autre, à 36 millions de francs.

Ces interventions relèvent du programme d'action prioritaire n° 8 (Réduction de la dépendance en énergie et en matières premières).

3° **Formation et assistance technique** (chapitre 62-12, article 70).

En matière de formation et pour être mieux en mesure de répondre à la demande croissante des pays en voie de développement auprès des organismes français de formation, le Centre d'études supérieures des matières premières a été créé ; il regroupe les écoles publiques françaises spécialisées dans l'enseignement minier.

Le Centre a poursuivi en 1978 trois cycles de formation longue durée, rassemblant plus de cinquante stagiaires. Ces cycles seront développés en 1979. Par ailleurs plusieurs séminaires de courte durée (un à deux mois) ont été organisés pour compléter ces actions.

Dans le secteur de la coopération technique, depuis 1977, se développe un programme auprès d'une dizaine de pays demandeurs, notamment le Soudan, le Pérou, la Bolivie, l'Indonésie, le Mexique, la Tunisie, Le Maroc, la Zambie, la Grèce.

Les crédits budgétaires qui étaient de 18,4 millions de francs en 1977 sont passés à 19,5 millions de francs en 1978. Ils s'élèveront à 22,5 millions de francs en 1979 (autorisation de programme).

#### IV. — Economies de matières premières, recyclage et substitution.

##### Evolution des moyens financiers.

(Chapitre 62-12, article 50.)

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Crédits de paiement.....	23,1	40,5	+ 75,3
Autorisations de programme.....	40,3	44,3	+ 9,9

Cette action exercée d'abord par le Délégué aux économies de matières premières, puis à partir du 28 juillet 1978 dans le cadre de la Direction générale de l'énergie et des matières premières, a porté sur deux thèmes :

— recyclage rationnel des sous-produits et des déchets ;

— utilisation plus judicieuse des matières premières dans la production industrielle et la consommation (substitution entre matériaux, conception des produits, optimisation de leur durée de vie, etc.).

Les crédits demandés pour 1979 portent sur les actions suivantes :

- recyclage et économies de papier ;
- recyclage et économies de métaux ;
- recyclage des matières plastiques et des déchets urbains ;
- aides à la recherche et à l'innovation.

Les économies à réaliser sont estimées pour 1979 à :

- 20 000 tonnes de cuivre ;
- 40 000 tonnes d'autres métaux ;
- 200 000 tonnes de bois et papier ;
- 50 000 tonnes-équivalent pétrole de verre et matières plastiques.

Les crédits ouverts pour 1978 ont été répartis comme suit :

(En millions de francs.)

Cuivre .....	3
Autres métaux non ferreux .....	7,5
Papier et bois .....	11,5
Matières plastiques, déchets urbains, textiles, divers ....	4
Mécanique, électricité, emballage .....	5,5
Etudes et documentation .....	1,3
Interventions dans les circuits de la récupération .....	4,5
Sensibilisation et formation .....	3
	<hr/>
	40,3

#### V. — Stockage de précaution.

En 1975, un crédit total de 250 millions de francs a été affecté à la constitution d'un stock national de sécurité des matières premières minérales. Ceci constituait une première étape dans la réalisation de l'objectif annoncé publiquement, à savoir créer un stock de sécurité correspondant à deux mois d'importations.

Aucun crédit nouveau n'a été demandé depuis lors.

## CHAPITRE III

### LA POLITIQUE DE L'ENERGIE

Le montant total des crédits de paiement concernant la politique énergétique du Ministère de l'Industrie s'élève à **7 486,4 millions de francs, soit 69,6 % du budget total du Ministère.**

A cet égard, il convient de souligner que deux programmes (Nucléaire et Charbon) représentent chacun plus de 33 % du budget de l'Industrie. Les autres programmes (Approvisionnements énergétiques, Sources nouvelles d'énergie, Economie d'énergie), ne constituent que 2,6 % de la dotation du Ministère. Toutefois, le taux d'accroissement de ces programmes est élevé : **+ 116 % (1).**

D'un exercice à l'autre,

— les crédits de paiement passent de 6 753,4 millions de francs à 7 436,4 millions de francs (**+ 10,1 %**);

— les autorisations de programmes évoluent de 1 347,9 millions de francs à 1 811,7 millions de francs (**+ 34,4 %**).

#### I. — L'aide à la prospection d'uranium.

##### Evolution des moyens financiers.

(Chapitre 62-91, article 40.)

	1977	1978	1979
	(En millions de francs.)		
Crédits de paiement.....	25	20	50,25
Autorisations de programme.....	45	38,25	48,25

(1) Lors de l'examen des crédits du budget du Ministère de l'Industrie à l'Assemblée Nationale, a été voté le transfert de 100 millions de francs d'autorisations de programme et de 50 millions de francs de crédits de paiement du chapitre 62-91 « Interventions dans le domaine de l'énergie » au chapitre 66-01 « Aide au développement de la recherche industrielle et de la technologie ».

Les textes réglementant la prospection d'uranium n'ont été publiés qu'en mars 1977 et ont entraîné un retard dans l'utilisation des crédits pour 1977, crédits qui ont été reportés sur 1978. Ce report explique la diminution de la dotation pour 1978.

Le régime d'aide à la prospection d'uranium a été institué par arrêté du Ministre de l'Industrie et de la Recherche du 28 mars 1977, publié au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> avril 1977.

Ce régime peut être résumé comme suit :

L'attribution de ces aides se fait sous la responsabilité du Ministre de l'Industrie, qui statue sur avis motivé du Comité des mines du Commissariat à l'énergie atomique. Toutes les entreprises publiques ou privées ayant les capacités techniques et financières nécessaires ont vocation à bénéficier de ce système. Les aides sont réparties entre les différents opérateurs en fonction de l'importance et de l'intérêt du projet, notamment au regard de l'objectif de diversification.

En contrepartie, les entreprises bénéficiaires réservent à la couverture des besoins nationaux leurs droits d'enlèvements sur les gisements découverts. Le taux maximum des aides a été fixé à 35 % avec possibilité, pour des cas exceptionnels, d'aides jusqu'à 50 %. Ces aides sont remboursables en cas de succès.

La dotation du système d'aide à la prospection d'uranium pour 1977 a été de 45 millions de francs d'autorisations de programmes et de 25 millions de francs de crédits de paiement. Quarante-six dossiers portant sur un montant de travaux de l'ordre de 206 millions de francs ont été déposés par les opérateurs. Trente-six de ceux-ci ont fait l'objet d'une décision positive, certains projets situés dans la même zone géographique et présentant des analogies sur le plan géologique ayant été regroupés, d'autres demandes ayant été repoussées soit comme ne répondant pas aux objectifs du système d'aide, soit car elles concernaient des projets insuffisamment précis.

En 1978, la dotation budgétaire est de 38 250 000 F d'autorisations de programme et 20 000 000 F de crédits de paiement.

Trente-trois demandes de subventions ont été reçues, correspondant à la poursuite de vingt-cinq projets déjà aidés en 1977 pour lesquels les résultats sont suffisamment encourageants pour persévérer, auxquels s'ajoutent huit projets nouveaux.

Compte tenu de l'inertie inhérente aux problèmes miniers, entraînant des délais de l'ordre d'une dizaine d'années entre le début d'une prospection et la mise en exploitation d'un gisement découvert, ce n'est que dans quelques années que l'on pourra juger pleinement des résultats du plan d'aide.

On peut toutefois déjà noter que, parallèlement à la mise en place du plan, l'effort de prospection des opérateurs miniers français s'est fortement accru, passant d'environ 200 millions de francs en 1976 à 300 millions de francs en 1977 et l'on s'attend à ce que cet effort continue à croître en 1978 et 1979.

**Les conditions d'approvisionnement de la France en uranium (quantités, pays fournisseurs, évolution des prix) :**

D'après les indications fournies à votre commission, l'approvisionnement en uranium naturel de la France s'effectue actuellement à partir de trois sources : la production métropolitaine des centres miniers de la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires), la production des sociétés à l'étranger, les participations de la Compagnie générale des matières nucléaires (et d'autres sociétés françaises) et enfin les achats soit auprès des autres producteurs métropolitains, soit à l'étranger.

Le tableau suivant résume la situation en 1977 ainsi que les prévisions pour 1978 :

	1977		1978	
		Totaux partiels.		Totaux partiels.
(En tonnes.)				
<b>Cogéma Métropole :</b>				
La Crouzille.....	855		875	
Vendée .....	550		500	
Forez .....	450		425	
<b>Total .....</b>		<b>1 856</b>		<b>1 800</b>
<b>Participations à l'étranger :</b>				
Niger .....	1 095		1 200	
Gabon .....	685		620	
<b>Total .....</b>		<b>1 780</b>		<b>1 820</b>
<b>Achats :</b>				
Métropole .....	140		413	
Autres .....	210		590	
<b>Total .....</b>		<b>350</b>		<b>1 005</b>
<b>Totaux généraux...</b>		<b>3 985</b>		<b>4 625</b>

Les cours auxquels se sont faits les achats français de concentrés d'uranium ont suivi depuis 1974 l'évolution générale du marché, dont l'image la plus complète est fournie par le marché interne américain.

Le tableau suivant en présente les tendances (en dollars des Etats-Unis correspondant à l'année de livraison) :

ANNEE de livraison.	PRIX MOYENS des contrats fermes et des contrats au prix du marché (1).	PRIX DES VENTES à livraison immédiate (prix « spot »).
1973 .....	7,10	
1974 .....	7,90	15
1975 .....	10,50	20
1976 .....	16,10	40,50
1977 .....	19,75	43,20

(1) Les contrats fermes sont ceux dont le prix et la formule de révision sont établis à la signature de contrat, ce qui est le cas des contrats anciens. Les contrats au prix du marché sont ceux où les prix sont déterminés peu avant ou au moment de la livraison en fonction des prix pratiqués à ce moment.

On note par ailleurs que depuis quelques mois les prix du marché ont tendance à s'aligner sur les prix « spot ». C'est en particulier le cas du Canada.

B.— Uranium enrichi.

Le tableau suivant rend compte de l'approvisionnement en uranium enrichi exploité en milliers d'unités de travail de séparation avec un taux de rejet  $N_w = 0,20$ .

ORIGINE	1977	1978 (prévisions).
Achats Union soviétique.....	1 500	1 000
Achats Etats-Unis.....	650	900
Fabrication Pierrelatte.....	90	100

II. — Interventions dans le domaine des hydrocarbures.

Aucune dotation du Ministère de l'Industrie n'est destinée au financement d'interventions dans le domaine des hydrocarbures.

Toutefois, le produit de certaines taxes parafiscales participe au financement de deux programmes :

- le programme « Approvisionnements énergétiques » ;
- le programme « Gestion des hydrocarbures et technologie pétrolière ».

1. — Approvisionnements énergétiques.

Les aides à la diversification de l'exploitation pétrolière sont financées sur le chapitre 3 du Fonds de soutien aux hydrocarbures, alimenté par la majoration du taux de redevance applicable aux essences décidée par la loi de finances pour 1976.

Au titre de l'exercice 1977, 90 millions de francs ont été utilisés (60 millions de francs sur le programme de la Compagnie française des pétroles, 30 millions de francs sur le programme de la Société nationale Elf-Aquitaine). La dotation inscrite pour 1979 est de 105 millions de francs.

2. — Gestion des hydrocarbures et technologie pétrolière.

Les actions concernées correspondent aux interventions du Fonds de soutien aux hydrocarbures (chapitre I) et à celles de l'Institut français du pétrole.

a) L'action du Fonds de soutien aux hydrocarbures :

Les objectifs sont de permettre aux compagnies pétrolières de disposer de la technologie nécessaire, en particulier pour la mise en valeur du domaine minier marin, notamment par grande profondeur d'eau.

Les autorisations de programme pour 1979 sont portées à 185 millions de francs contre 175 millions de francs en 1978.

b) L'action de l'Institut français du pétrole :

Les moyens financiers de l'Institut s'élèveront en 1979 à 296 millions de francs (produit de la taxe parafiscale perçue à son profit).

Les principales réalisations et orientations de l'Institut français du pétrole pour la période 1977-1979 sont les suivantes :

A. — Recherche et exploitation de pétrole.

1. — Exploration : amélioration des techniques permettant d'augmenter la probabilité de découverte de gisements et mise au point de nouvelles techniques propres à permettre l'accès à des réserves de plus en plus difficiles à découvrir.

Acquisition d'informations géologiques dans les domaines sédimentaires marins encore peu explorés.

**2. — Production :**

Amélioration du taux de récupération en hydrocarbures de gisements déjà exploités.

Exploitation de gisements techniquement difficiles en mer profonde, en mer arctique...

**B. — Raffinage et pétrochimie.**

Adaptation des schémas de raffinage dans le cadre des besoins nationaux et de la politique française de diversification des sources d'énergie.

Mise au point de nouveaux procédés pétrochimiques économes en énergie.

Amélioration de la sauvegarde de l'environnement.

Synthèse de produits organiques à haute valeur ajoutée.

**C. — Utilisation des produits pétroliers.**

Economies d'énergie et réduction des nuisances dans les domaines de la traction et du chauffage.

Contribution aux économies de matières premières par amélioration des additifs et des lubrifiants.

Mise au point de nouveaux systèmes énergétiques pouvant se substituer éventuellement à des produits pétroliers (piles à combustible).

**D. — Formation du personnel.**

**Note complémentaire : « La nouvelle politique pétrolière. »**

*(Note de synthèse fournie à votre commission par le Ministère.)*

Depuis 1973, le contexte pétrolier international a connu de profondes mutations qui ont sensiblement modifié les perspectives de l'industrie pétrolière en France.

Auparavant, la consommation nationale de produits pétroliers croissait à un rythme soutenu (+ 10 % l'an) et il était essentiel que notre pays se dote des infrastructures industrielles nécessaires à la poursuite de cette croissance. C'est ainsi que la loi de 1928 a été conçue et utilisée pour constituer sur notre sol une capacité de raffinage en rapport avec les besoins du marché et pour créer de toutes pièces deux opérateurs pétroliers nationaux, le groupe Compagnie française des pétroles et, dans un deuxième temps, le groupe Elf-Aquitaine, c'est-à-dire en fin de compte pour déterminer un certain équilibre, sur le marché français, entre compagnies pétrolières françaises et étrangères.

Désormais, le problème n'est pas tant d'assurer le développement de telles infrastructures, qui existent, ou de faciliter le développement des groupes français devenus majeurs. En effet, la consommation ne devrait guère plus progresser, et il devient prioritaire d'affirmer la maîtrise du pays sur ses courants d'approvisionnement ; cette priorité se comprend d'elle-même.

Cette maîtrise de l'approvisionnement sera exercée de façon à poursuivre un double objectif :

— recherche de la plus grande sécurité possible, par la diversification des origines et des canaux ;

— ouverture à notre économie de nouveaux débouchés extérieurs, venant réduire, sinon compenser, le montant de la facture pétrolière en utilisant judicieusement la contrepartie que constituent des importations stables de pétrole.

Simultanément, le Gouvernement a pour devoir de veiller aux conditions dans lesquelles fonctionne le marché pétrolier français, afin de l'adapter aux impératifs de concurrence qui animent sa politique économique, et à un contexte international marqué par des taux de change flottants :

— le consommateur français doit, sous réserve du jeu de régimes fiscaux qui sont différents, être traité de manière comparable à ses voisins ;

— le régime des prix applicable aux produits pétroliers doit être rendu homogène avec le régime de droit commun applicable à l'ensemble des produits industriels.

La mise en œuvre de ces principes entrainera une transformation importante du cadre dans lequel fonctionne aujourd'hui l'industrie pétrolière (importateurs, distributeurs, raffineurs). C'est pourquoi le Gouvernement, estimant qu'il serait irréaliste de procéder de façon brusquée, a décidé d'introduire une période probatoire pour engager les adaptations nécessaires, se réservant de réexaminer l'ensemble du dossier à la fin de cette période probatoire, fixée au 31 décembre 1979.

Pendant toute cette période, en particulier, les Pouvoirs publics suivront très attentivement la situation et l'évolution des besoins des deux groupes pétroliers français, dans lesquels l'Etat est, comme on sait, un actionnaire important.

### **1. — La maîtrise de l'approvisionnement :**

a) La mise à consommation de produits pétroliers sur le marché français doit bien entendu rester soumise à la délivrance d'une autorisation spéciale. Les critères d'attribution de ces autorisations en seront cependant explicités et tout demandeur remplissant ces critères aura droit à une autorisation spéciale ;

b) Pour l'exercice des autorisations spéciales, les titulaires devront soumettre à l'approbation de l'administration leurs plans d'approvisionnement en pétrole brut ou en produits raffinés.

Si la situation de l'approvisionnement le justifiait, les engagements demandés aux importateurs pourraient être révisés ;

c) Les quotas globaux sur les carburants seront suspendus pour une durée de deux ans commençant à la date d'entrée en vigueur des plans d'approvisionnement. Cette suspension pourra ensuite devenir définitive ;

d) Ces nouvelles dispositions seront mises en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 1980, date d'échéance de la totalité des autorisations spéciales accordées en 1976.

### **2. — Le fonctionnement du marché intérieur :**

a) Au terme de la période probatoire, les prix de tous les produits pétroliers devraient être libérés. On rappelle que les prix des produits pétroliers à usage industriel peuvent d'ores et déjà être formés librement.

Auparavant auront été prises les mesures nécessaires à l'amélioration de la transparence du marché pétrolier, à la disparition des pratiques de prix discriminatoires et à la publicité des conditions de vente de chaque opérateur.

#### **b) Pendant la période probatoire :**

— les prix ex-raffinerie des carburants, du fuel-oil domestique et du gazole resteront plafonnés, donc réglementés ; ils seront systématiquement ajustés à l'aide d'une formule de révision tenant compte du coût en devises du pétrole brut, du cours de ces devises et de l'évolution des charges du raffinage français ;

— une révision régionale des frais de mise en place sera progressivement effectuée de façon à les rapprocher de la structure réelle des coûts de distribution ;

— les rabais maximaux autorisés pour la vente des carburants à la pompe seront révisés, après concertation avec les professions concernées.

c) L'encadrement administratif des consommations de fuel-oil domestique a été supprimé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1978.

### **3. — Les missions des groupes français :**

Les deux groupes français doivent, dans la ligne impartie en 1975, poursuivre une politique active de recherche de nouveaux gisements et d'accès à de nouvelles ressources de pétrole brut. Tel est leur objectif prioritaire, avec le redressement progressif de leur outil de raffinage-distribution, là où cela est nécessaire, pour l'adapter aux nouvelles perspectives de la demande de produits pétroliers.

Les moyens financiers correspondants doivent, en principe, être procurés par l'autofinancement. Les résultats de l'exercice 1979 fourniront à cet égard des éléments d'appréciation essentiels. On peut, par ailleurs, rappeler que les dotations du Fonds de soutien aux hydrocarbures, prévues par le projet de loi de finances pour 1979, sont portées à 290 millions de francs et que le capital de la Compagnie française des pétroles, dans lequel l'Etat détient une part, a été récemment augmenté.

### III. — L'aide à la production charbonnière nationale.

**Evolution de la subvention aux Charbonnages de France.**

	1977	1978	1979
Subvention (en millions de francs) ..	3 301	3 500	3 585
Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente.....	+ 40	+ 6	+ 2.4

L'année 1978 est la première année de mise en application du contrat de programme signé le 26 janvier 1978, définissant les règles financières sur lesquelles l'Etat et les Charbonnages sont convenus d'établir leurs relations pour les trois années à venir.

Les principes de ce contrat sont les suivants :

— engagement des Charbonnages d'assurer l'équilibre annuel de leur compte d'exploitation ;

— liberté commerciale rendue à l'entreprise pour la fixation des prix des charbons nationaux et autonomie de gestion ;

— aide forfaitaire de l'Etat à la production charbonnière dont le montant évolue en fonction de la kilothermie produite, en monnaie constante.

— couverture par l'Etat des charges non liées à l'exploitation : charges de retraite, charges de conversion du personnel et charges des emprunts transférés à l'établissement central.

**Pour l'année 1979, la subvention proposée s'élève à 3 585 millions de francs et se décompose comme suit :**

**1. — Subvention forfaitaire à la production : 1 980 millions de francs.**

Les hypothèses retenues pour la fixation du montant de la subvention proposées sont les suivantes :

— production : 129,56 millions de kilothermies (20,539 millions de tonnes d'un pouvoir calorifique de 6,308 kilothermies à la tonne) ;

— progression des prix du produit intérieur brut : 9,2 %, portant l'aide forfaitaire à la kilothermie de 14 F (chiffre retenu dans le contrat de programme, basé sur les conditions économiques prévues dans la loi de finances pour 1978) à 15.29 F.

**2. — Couverture des autres charges : 1 605 millions de francs.**

— Charges non liées à l'exploitation : 1 250 millions de francs contre 1 115 millions de francs en prévisions 1978 pour tenir compte de l'augmentation du volume des retraites anticipées et de la hausse du montant des avantages en nature liée à la libération des charbons sous barème.

— Emprunts transférés à l'établissement central : 318 millions de francs.

— Subvention au CHERCHAR : 37 millions de francs contre 33 millions de francs en 1978.

Le contrat de programme entre l'Etat et les Charbonnages a prévu des clauses suspensives :

Afin de protéger l'établissement contre une fluctuation des prix du marché dépassant le risque normal, le contrat prévoit que ces règles financières seraient suspendues et feraient l'objet d'une nouvelle définition si le prix de vente moyen des combustibles aux tiers constaté au cours d'un exercice était inférieur de plus de 5 % en francs constants à la valeur prévue pour 1978.

Cette suspension interviendra également si ce prix moyen excède de 10 %, en francs constants, le prix moyen de l'exercice précédent. Pour 1978, à titre exceptionnel, une contribution forfaitaire de 130 millions de francs sera accordée si les prix de vente sont inférieurs de plus de 3 % au niveau prévu, ce qui sera le cas si la dégradation de la recette due à la persistance d'une situation défavorable du marché se poursuit.

La production nationale de charbon a été de 22,6 millions de tonnes en 1977 et devrait être de 21,4 millions de tonnes en 1978 et de 20,5 millions de tonnes en 1979.

Au cours des dernières années, les importations ont fortement augmenté, en particulier à destination d'Electricité de France : de 2,3 millions de tonnes en 1973 à 14 millions de tonnes en 1978.

L'association technique de l'importation charbonnière, sous tutelle de l'Etat, est mandataire obligé pour l'importation de charbons.

L'organisation des importations charbonnières ne nécessite aucune dotation budgétaire en 1979.

**Note complémentaire : Les conditions d'exécution du contrat  
passé entre l'Etat et les Charbonnages de France.**

*(Réponse à une question du rapporteur spécial.)*

**Question.** — Les difficultés financières des Charbonnages de France ne risquent-elles pas d'entraîner une révision du montant de la subvention de 3 587 millions de francs prévue au budget 1979 ?

**Réponse.** — Le montant de la subvention aux Charbonnages de France prévue pour 1979 a été déterminé par application des dispositions du contrat passé avec l'entreprise et sur la base des données disponibles lors de l'élaboration du budget.

Il n'est pas possible d'affirmer que la subvention aux Charbonnages de France, telle qu'elle est ainsi prévue dans le projet de loi de finances, n'aura pas à faire l'objet d'ajustements ultérieurs en fonction de l'évolution réelle des facteurs techniques et économiques dont elle dépend.

Les difficultés financières que connaissent actuellement les Charbonnages sont dues essentiellement à une insuffisance de recettes résultant notamment de la chute des prix du charbon sur le marché international et de la baisse du dollar, facteurs dont on ne peut préjuger l'évolution en 1979. Le risque essentiel d'une insuffisance de la subvention réside dans la persistance de cette conjoncture, défavorable à une bonne valorisation de la production nationale. Ces facteurs pourront être pris en compte, le moment venu, dans le cadre des mécanismes prévus dans le contrat passé avec l'entreprise.

**IV. — Recherche nucléaire  
et développement de l'électricité primaire.**

Au budget du Ministère de l'Industrie, ce groupe de programmes correspond aux inscriptions budgétaires suivantes :

— une subvention de fonctionnement au Commissariat à l'énergie atomique (chapitre 36-83) ;

— une subvention d'équipement au Commissariat à l'énergie atomique (chapitre 62-00).

Il s'y ajoute :

— des subventions aux aménagements hydro-électriques qui ne concernent que l'aménagement des chutes du Rhin en coopération avec l'Allemagne (chapitre 62-20) ;

— les crédits destinés aux interventions en matière de sûreté nucléaire (chapitre 62-91, article 51).

Les analyses de sûreté (études financées sur l'article 52 du chapitre 62-91) ne donnent lieu à aucune inscription budgétaire. En effet, cet article, doté par voie de fonds de concours, couvre les frais des analyses de sûreté commandées par l'administration au département de sûreté nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique.

Enfin, l'Etat participe au financement de ce groupe de programmes par des crédits qui ne sont pas inscrits au budget du Ministère de l'Industrie (dotations en capital et prêts du Fonds de développement économique et social).

**Evolution des moyens financiers.**

	1978	1979	Variation
	(En millions de francs.)		(en pourcentage.)
<b>BUDGET DE L'INDUSTRIE .</b>			
<i>Crédits de paiement.</i>			
<b>Commissariat à l'énergie atomique :</b>			
Subvention de fonctionnement..	1 911,7	2 132,6	- 11,6
Subvention d'investissement.....	1 155,6	1 421,7	+ 23
			(Non significatif.)
Chutes du Rhin.....	54,8	15	
Sûreté nucléaire .....	2	2	-
<i>Autorisations de programme.</i>			
Commissariat à l'énergie atomique...	1 135,6	1 400	- 23,3
			(Non significatif.)
Chutes du Rhin....	54	15	
Sûreté nucléaire .....	1,3	1,3	>
<b>HORS BUDGET DE L'INDUSTRIE</b>			
<b>Apports de l'Etat à l'Electricité de France :</b>			
Dotation en capital.....	900	900	
Prêts du Fonds de développement économique et social....	1 000	1 000	
<b>Apports de l'Etat à la Compagnie nationale du Rhône :</b>			
Subvention d'équipement .....	45	>	
Prêts du Fonds de développement économique et social..	60	50	

Le volume des engagements d'investissements autorisés en matière de production d'électricité primaire a évolué de la façon suivante :

	1977	1978	1979
	(En millions de francs TTC.)		
Engagements Compagnie nationale du Rhône.....	342	437	420
<b>Engagement Electricité de France :</b>			
Hydraulique .....	260	2 190	882
Nucléaire .....	10 498	11 480	17 522

En ce qui concerne la production d'électricité, deux évolutions sont à noter :

— l'accroissement de la production d'origine hydraulique dû en particulier au programme décidé après les travaux de la commission Pintat ;

-- la progression lente de la production d'origine fossile jusqu'en 1979-1980 suivie d'une décroissance permettant en 1985 de retrouver un niveau inférieur à celui de 1977. En 1977, le fuel et le charbon représentaient 85 % de la production thermique fossile. Depuis deux ans a été menée une politique active en faveur du charbon ; la part du charbon est ainsi passée de 25 % en 1973 à 45 % en 1977. Les parts du fuel et du charbon devraient demeurer sensiblement égales dans le futur.

Le tableau ci-dessous retrace la part de la production d'électricité d'origine thermique fossile, nucléaire et hydraulique de 1973 à 1977 et indique l'évolution attendue pour les années 1978 à 1985.

**Evolution de la structure de la production d'électricité en France.**

	1973			1977			1978			1979			1980			1985		
	TWh (1)	Mtep (2)	%															
Hydraulique .....	48 (3)	11	28	76 (3)	17	37	74 (3)	17	35	61	14	25	62	14	23	65	15	18
Thermique fossile.....	112	25	66	110	25	53	122	27	54	145	32	60	140	32	53	83	17	24
Thermique nucléaire.....	14	3	8	19	4	9	27	6	11	35	8	15	63	14	24	207	47	58
Echanges avec l'étranger.....	- 3	- 1	- 2	+ 2	»	+ 1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>Total .....</b>	<b>171</b>	<b>38</b>	<b>100</b>	<b>207</b>	<b>46</b>	<b>100</b>	<b>223</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>241</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>265</b>	<b>59</b>	<b>100</b>	<b>355</b>	<b>79</b>	<b>100</b>

(1) 1 TWh : 1 milliard de kWh.

(2) 1 Mtep : 1 million de tonnes équivalent pétrole. Equivalence de la production d'électricité : 1 TWh : 0,222 Mtep.

(3) Pour des précipitations moyennes, l'énergie productible était de 58 TWh en 1973, de 60 TWh en 1977 et de 61 TWh en 1978. Les valeurs indiquées tiennent compte de la sécheresse de 1973 (48 TWh) et de l'hydraulicité exceptionnelle de 1977 (76 TWh) et de la première partie de 1978.

## A. — LE COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Une présentation d'ensemble de la situation financière du groupe « Commissariat à l'énergie atomique » et des trois principales filiales du Commissariat figure en annexes.

### 1° Les crédits demandés pour 1979.

#### a) Dépenses ordinaires :

Les dépenses figurant au titre III (chapitre 36-83) sont les dépenses de personnel et de matières consommables courantes. Elles évoluent comme suit :

	1978	1979	VARIATION
	En millions de francs		En pourcentage
Institut de recherche fondamentale..	580.1	626	- 7.9
Recherche appliquée dans le domaine de l'énergie.....	746.3	746.6	
Recherche appliquée hors domaine de l'énergie.....	143	247	- 72.7
Protection et sûreté nucléaire.....	236	284	- 20.3
Autres activités.....	206.3	229	- 11
<b>Total .....</b>	<b>1 911.7</b>	<b>2 132.6</b>	<b>- 11.6</b>

La progression de la subvention de fonctionnement au Commissariat de 1978 à 1979 ressort à **11,6 %** (contre 6,9 % de 1977 à 1978).

#### b) Dépenses en capital :

Indépendamment de la poursuite de ses activités de recherche fondamentale, de sa mission de valorisation des connaissances techniques ou technologiques acquises dans et hors du domaine de l'énergie, l'objectif prioritaire du Commissariat à l'énergie atomique s'inscrit dans le cadre général de l'indépendance énergétique de la France pour lequel le Gouvernement a engagé un programme de centrales nucléaires. Le Commissariat à l'énergie atomique doit en particulier permettre que soit assurée la réussite du programme national d'équipement en centrales à eau ordinaire. Il a également pour mission d'assurer la mise en place de la filière à neutrons rapides. Parallèlement, le Commissariat à l'énergie atomique portera son effort sur la protection et la sûreté des installations nucléaires et les problèmes posés par le stockage des déchets.

Les dotations inscrites au chapitre 62-00 évoluent comme suit :

	Autorisations de programme.			Crédits de paiement.		
	1978	1979	Variation	1978	1979	Variation
	(En millions de francs.)		(en pourcentage.)	(En millions de francs.)		(en pourcentage.)
Institut de recherche fondamentale.	292.1	332	+ 13.7	230	406.4	+ 76.7
Recherche appliquée dans le domaine de l'énergie .....	406.2	602.4	+ 48.3	413.5	508.9	+ 23.1
Recherche appliquée hors domaine de l'énergie.....	74.2	68	- 8.4	164.1	108.8	- 33.7
Protection et sûreté nucléaire .....	118	107	- 9.3	118	107	- 9.3
Autres activités .....	245.1	290.6	+ 18.6	230	290.6	+ 26.3
<b>Total .....</b>	<b>1 135,6</b>	<b>1 400</b>	<b>+ 23.3</b>	<b>1 155,6</b>	<b>1 421,7</b>	<b>+ 23</b>

Concernant les autorisations de programmes, le principal facteur d'augmentation est lié à la recherche appliquée dans le domaine de l'énergie.

Les différentes opérations à financer au moyen des crédits demandés pour 1979 s'analysent ainsi :

1. — Institut de recherche fondamentale..... 332 000 000

Les crédits du présent article sont destinés notamment :

- en physique nucléaire, à la mise en route du laboratoire national Saturne et à la poursuite des travaux du grand accélérateur national à ions lourds (GANIL) ;
- en physique de l'état condensé et en physique atomique, à la fin de la réalisation du réacteur Orphée et à la rénovation du réacteur à haut flux fonctionnant dans le cadre international de l'Institut Max-von-Laue - Paul-Langevin ;
- pour l'étude des plasmas et de la fusion contrôlée, à la poursuite des engagements pris dans le cadre de l'entreprise commune européenne JET, tandis que le programme national se poursuivra au sein de l'association française avec Euratom ;
- en ce qui concerne les autres disciplines, le Commissariat à l'énergie atomique maintiendra son effort au niveau de l'an passé.

2. — Recherche appliquée dans le domaine de l'énergie..... 602 400 000

Les crédits sont destinés aux domaines suivants :

— cycle des combustibles nucléaires : le programme principal concerne le retraitement des combustibles irradiés et en particulier, l'expérimentation des composants principaux des usines de retraitement et les techniques de retraitement des combustibles de la filière à neutrons rapides.

En matière de « séparation isotopique », le Commissariat à l'énergie atomique maintiendra son soutien à la construction de l'usine Eurodif.

Enfin, les programmes annexes tels que le stockage industriel à long terme des déchets industriels ont été reconduits au niveau de l'an passé.

— filières de réacteurs : le programme de la filière à eau légère se poursuivra sur deux thèmes principaux :

- soutien au programme d'études d'Electricité de France, soit par support direct à Electricité de France, soit à travers différents accords passés avec Westinghouse, Framatome ou Electricité de France ;
- soutien à Framatome en vue d'aider cette société à passer de la fonction de licencié à celle de partenaire au terme de la licence actuelle avec Westinghouse ;
- les études relatives à la filière à neutrons rapides ont pour principal projet l'assistance technique au projet Superphénix.

— énergies nouvelles et économies d'énergie : les programmes développés dans le cadre de la mission « diversification du Commissariat à l'énergie atomique », avec l'aide de la Direction générale de la Recherche scientifique et technique concernent le stockage souterrain, la récupération des eaux chaudes des installations et l'énergie solaire.

3. — *Recherche appliquée hors du domaine de l'énergie*..... 68 000 000

Les recherches menées principalement dans le cadre de la mission diversification concernent notamment l'électronique, le génie biologique et médical et la lutte contre les pollutions et les nuisances.

Enfin, sont imputées sur les crédits de cet article, outre l'entretien du patrimoine des centres de recherche, les opérations liées aux déclassements d'installations nucléaires et les actions de sécurité physique des installations.

4. — *Protection et sûreté nucléaire*..... 107 000 000

L'effort portera de façon prioritaire sur la sûreté des installations et les déchets.

Le nombre des dossiers d'analyse de sûreté des réacteurs et des usines du cycle du combustible sera plus important en 1979 qu'en 1978, tandis que les investissements connaîtront une stabilisation liée à l'achèvement des opérations (Cabri, Phébus), dont l'exploitation a commencé au cours de l'année 1978.

Les études sur les déchets (stockages de longues durées, réductions des volumes des produits) seront poursuivies.

5. — *Autres activités* ..... 290 600 000

Trois types de charges sont regroupées sous cette rubrique qui concernent :

— les programmes annexes :

- le cycle du combustible (mise au point de techniques de prospection minière, participation française à la société Eurochemic),
- la subvention à la production de radioéléments qui a été orientée sur les produits biologiques et médicaux,
- le financement de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires et de diverses actions de coopération technique ;

— les charges financières du remboursement des emprunts souscrits auprès du Fonds de développement économique et social et de divers organismes bancaires avec 1978 ;

— un crédit de 200 millions de francs destiné à permettre au Commissariat à l'énergie atomique de faire face aux obligations qui lui incombent au titre du financement de la part française du surcoût de Superphénix.

**B. — INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE**  
(Études financées sur le chapitre 62-91, article 51.)

Ces crédits consistent en crédits d'études dans les domaines qui relèvent *des missions propres aux pouvoirs publics* par opposition aux études de recherches confiées aux établissements publics extérieurs, essentiellement le Commissariat à l'énergie atomique (art. 52).

Ces études sont essentielles *pour étayer les décisions* que les Pouvoirs publics sont amenés à prendre dans le domaine de la sécurité nucléaire.

*Études exclusivement techniques :*

La sûreté du circuit primaire principal des réacteurs à eau, qui est un aspect majeur de la sûreté nucléaire, a conduit l'administration à édicter une réglementation technique (cf. arrêté et circulaire du 26 février 1974) dont l'application demande un effort important de développement de la part de toutes les parties concernées : l'administration *s'est engagée à y participer* par des actions de recherche dans le domaine de la chaudronnerie nucléaire, actions prenant la forme de conventions d'étude avec des centres techniques de recherche ; plusieurs conventions sont en cours actuellement.

*Études de politique générale :*

Ces études doivent être considérées comme des moyens d'éclairer une politique des pouvoirs publics pour des problèmes donnés de sécurité nucléaire. Ce sont des « aides à la décision ». Elles ont donc en particulier une finalité totalement distincte des études conduites par l'Institut de protection de sûreté nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique.

Parmi ces études, on peut citer :

— moyens de renforcement de la sécurité des matières nucléaires ;

— élaboration d'une méthodologie d'analyse de sécurité des installations nucléaires de base, dans la perspective du risque d'actes de malveillance ;

— informations du public sur les impacts sur l'environnement des installations nucléaires et des autres établissements industriels.

D'un exercice à l'autre, les autorisations de programme restent stables à 1,27 million de francs et les crédits de paiement à 2 millions de francs.

Lors de l'examen du budget pour 1978, la commission s'était inquiétée de la faiblesse des moyens prévus pour la sûreté des installations nucléaires.

Votre rapporteur a interrogé le ministère sur ce sujet ; les réponses figurent en annexe.

### V. — Sources nouvelles d'énergie.

L'année 1978 a été marquée par la création du Commissariat à l'énergie solaire.

Evolution des moyens financiers inscrits au budget du Ministère de l'Industrie.

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
<i>Crédits de paiement.</i>		
<b>Commissariat à l'énergie solaire :</b>		
Dépenses de fonctionnement.....	»	4
Subvention d'équipement.....	»	63,4
Recherche-soutien des programmes.....		(4,3)
Recherche-contrats d'études équipement.		(44,1)
Interventions .....		(15)
<b>Energies nouvelles.....</b>	<b>16</b>	<b>10,5</b>
<b>Géothermie .....</b>	<b>22,5</b>	<b>29,2</b>
<b>Total .....</b>	<b>38,5</b>	<b>107,1</b>
<i>Autorisations de programme.</i>		
<b>Commissariat à l'énergie solaire.....</b>	<b>»</b>	<b>94,8</b>
<b>Energies nouvelles.....</b>	<b>24</b>	<b>4</b>
<b>Géothermie .....</b>	<b>37,5</b>	<b>41</b>
<b>Total .....</b>	<b>61,5</b>	<b>139,8</b>

La création en 1978 du Commissariat à l'énergie solaire ne permet pas une comparaison par chapitre budgétaire.

Il convient toutefois de souligner que, globalement, les crédits affectés aux sources nouvelles d'énergie augmentent fortement :

- + 178 % en crédits de paiement ;
- + 127 % en autorisations de programme.

Concernant les actions menées dans le domaine de la géothermie, des difficultés sont récemment apparues dont les causes sont :

— le freinage de la construction neuve dû à la conjoncture économique générale ;

— l'évolution actuelle de l'urbanisme (passage de la construction de « grands collectifs » à la construction de « petits collectifs » et maisons individuelles).

Pour satisfaire aux objectifs du Plan, 40 000 logements devraient être raccordés à des puits géothermiques, par an. Les raccordements prévus sont actuellement estimés à :

— 15 000 en 1978 ;

— 30 000 en 1979 ;

— 40 à 50 000 en 1980.

## Notes complémentaires.

(Réponses à des questions du rapporteur spécial.)

### 1. — Les missions et les moyens du Commissariat à l'énergie solaire.

**Question.** — Fournir une note de synthèse sur les missions et les moyens financiers et en personnel du Commissariat à l'énergie solaire. En outre, il est demandé comment s'effectuera la coordination entre les actions du Commissariat à l'énergie solaire et celles des autres organismes (Centre national de la recherche scientifique et Commissariat à l'énergie atomique en particulier).

**Réponse.** — Les missions du Commissariat à l'énergie solaire sont définies par le décret n° 78-268 du 9 mars 1978, l'instituant : elles sont, « en liaison avec les organismes et les entreprises concernés, de développer la connaissance de l'énergie solaire et les études et recherches permettant son utilisation et d'en promouvoir les applications.

« A cet effet :

« a) Il élabore et propose au Gouvernement les programmes et recherches permettant l'utilisation de l'énergie solaire ;

« b) Il est associé à l'élaboration des accords de coopération internationale conclus en ce domaine et veille à leur exécution ;

« c) Il est responsable de la mise en œuvre des programmes de recherche, de développement et d'applications dans le domaine de l'énergie solaire ;

« d) Il peut apporter son concours financier ou technique aux personnes publiques ou privées dans la mesure où les études, recherches ou investissements, entrepris par ces personnes se rapportent à l'énergie solaire ou à son utilisation. »

A cette fin, le Commissariat centralisera les moyens financiers destinés à l'énergie solaire provenant principalement des budgets du Secrétariat d'Etat à la Recherche et du Ministère de l'Industrie. Dans la gestion de ces moyens, il prend le relais de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique et de la Délégation aux énergies nouvelles.

L'enveloppe globale 1978 est de 155 millions de francs.

L'enveloppe globale 1979 est évaluée à 174,1 millions de francs.

Pendant la mise en place du Commissariat, les programmes en cours ont été poursuivis, seules les actions qui devaient être lancées le seront à l'automne par le Commissariat dès qu'il aura les moyens en personnel d'assumer cette gestion. L'ensemble des crédits disponibles sont mis à la disposition du Commissariat. La gestion 1978 portera sur 49 millions de francs inclus dans l'enveloppe globale de 155 millions de francs.

Au 1<sup>er</sup> novembre, le Commissariat commencera à fonctionner normalement avec un effectif de quinze personnes, cet effectif devrait doubler avant la fin 1979.

La coordination entre les actions du Commissariat à l'énergie solaire et les autres organismes (notamment Centre national de la recherche scientifique, Commissariat à l'énergie atomique, Electricité de France) s'effectuera :

1° A travers le conseil d'administration du Commissariat à l'énergie solaire ;

2° A travers l'utilisation des crédits destinés à l'énergie solaire. Utilisation qui sera débattue et acceptée par ce conseil d'administration et approuvée par les autorités de tutelle représentées par le commissaire du Gouvernement au conseil d'administration ;

3° A travers le conseil scientifique (prévu à l'article 10 du décret) qui est un lieu de discussion afin d'élaborer les programmes d'étude et de recherche ;

4° A travers les subventions d'équipements (titre VI et VII) qui seront distribuées par le Commissariat à l'énergie solaire aux grands organismes.

## 2. — Bilan des expériences et résultats en matière d'énergie solaire.

*Question.* — Faire le point sur les expériences actuellement en cours pour l'utilisation de l'énergie solaire, en précisant :

- les moyens financiers mis en œuvre ;
- les résultats obtenus ou attendus ;
- les principaux obstacles au passage, à l'application et l'exploitation.

*Elements de réponse.* — Les moyens financiers de 1978 peuvent être ventilés suivant les rubriques ci-dessous :

	Millions de francs
Fonds des grands organismes : fonctionnement et soutien des programmes..	61.5
Investissements ..	13.5
	<hr/> 75
	= .
<b>Programmes :</b>	
1 Thermodynamique .....	34
2 Photovoltaïque .....	12
3 Habitat ...	12
4 Biomasse (VEDA) .....	7
5 Mer et vent ...	3
6 Actions régionales .....	9
7 Programme européen .....	3
	<hr/>
Total général .....	155

1° *La thermodynamique solaire*, à l'exception de la filière à basse température qui est déjà industrialisée, fait l'objet d'études et d'expérimentations de composants, en vue de la réalisation de prototypes dans les prochaines années (implantation en Corse d'une centrale de 150 kW (Bertin, Commissariat à l'énergie atomique); une centrale-banc d'essai Themis (Centre national de la recherche scientifique Electricité de France) de 2 MW à Targassonne, près d'Odeillo, Pyrénées-Orientales.

2° *Photovoltaïque* : la France est le deuxième producteur mondial, derrière les Etats-Unis, et détient environ 15 % du marché mondial de photopiles. Aujourd'hui réservée aux applications de faibles puissances en sites isolés, cette filière laisse espérer des débouchés beaucoup plus considérables grâce aux baisses de prix escomptées. Elle apporte dès à présent une contribution importante aux programmes de type Sahel ou Polynésie.

3° *Habitat* : dans le domaine de l'habitat solaire, une campagne de promotion du chauffe-eau solaire est en cours. La durée d'amortissement du surcoût d'investissement d'un chauffe-eau solaire est de quatre à huit ans, selon le climat et le type de construction. Le chauffage des locaux se heurte encore au problème du stockage saisonnier pour lequel des efforts substantiels sont faits. A côté des formes de chauffage actuellement étudiées, et qui mettent en œuvre le captage spécifique de l'énergie solaire, il y a lieu de développer des études et des démonstrations d'architecture dite « passive » où la conception d'ensemble du bâtiment permet de tirer le meilleur parti de l'apport climatique.

4° *Biomasse* : dans ce domaine, seule la valorisation des déchets agricoles fait l'objet d'un programme d'études systématiques, dont le principal obstacle provient du coût élevé de la collecte de ces résidus.

Un complément de ce programme devrait traiter de l'utilisation du taillis; la mise en œuvre de ces produits végétaux se fait soit par pyrolyse, soit par fermentation. Ce domaine devrait faire l'objet, au cours des prochaines années, d'une attention toute particulière des pouvoirs publics.

5 *Mer et vent* : le Centre national pour l'exploitation des océans a entrepris l'étude d'un avant-projet d'un prototype destiné à produire de l'énergie à partir du gradient thermique entre les eaux profondes et celles de surface.

L'énergie éolienne fait déjà l'objet de petites séries industrielles pour les petites et moyennes puissances. L'action des Pouvoirs publics se porte sur l'ouverture de débouchés et sur la diversification des produits offerts, notamment par des combinaisons énergie solaire énergie éolienne, dont la complémentarité est souvent intéressante.

6° *Actions régionales* : un effort particulier est engagé pour développer l'utilisation de l'énergie solaire dans des régions qui, tant par leur qualité climatique que par leur situation géographique, permettent d'approcher rapidement le seuil de rentabilité dans les diverses techniques utilisant cette forme d'énergie. La région Corse, les départements et certains territoires d'outre-mer font l'objet d'un contrat de programme. De plus, des fonds complémentaires sont mis à la disposition du Ministère de la Coopération pour un programme solaire dans la région sahélo-saharienne, notamment pompage de l'eau, développement des moyens de communications...

7° *Programme européen* : la France aura en 1978 fini d'honorer ses engagements pour la construction d'une centrale thermo-électrique solaire, menée par la France, l'Allemagne et l'Italie, dans le cadre des communautés européennes (centrale 1 MW installée en Sicile).



Les obstacles et difficultés, inévitables dans un tel domaine d'innovation, sont naturellement de plusieurs ordres, mais sont progressivement surmontés.

A l'échelon de la recherche-développement et de la construction des prototypes, notamment solaires, l'action menée depuis 1975 par la Délégation aux énergies nouvelles a permis de coordonner les efforts des diverses équipes et d'intéresser plusieurs grands établissements et entreprises publics à la politique engagée.

La création du Commissariat à l'énergie solaire, en mars 1978, consacre cette évolution vers une coordination étroite et opérationnelle.

Au stade des applications et de l'entrée dans le marché français des nouvelles techniques et des nouveaux équipements, divers obstacles à l'adoption des solutions énergies nouvelles ont été levés soit par voie législative (géothermie, loi du 19 juillet 1977), soit par voie incitative (solaire : subventions aux collectivités publiques et prime de 1 000 francs aux particuliers). Dans ce domaine, cependant, subsistent des freins au développement de ces techniques. Les principaux résident dans le coût d'investissement élevé qu'elles exigent au départ et dans la prudence dont continuent de faire preuve à leur égard divers milieux professionnels et de gestion.

Ces problèmes sont, en fait, communs à toutes les innovations qui exigent une modification assez substantielle des habitudes, des procédés, des références et du calcul économique.

## VI. — Economies d'énergie.

Les actions en faveur des économies d'énergie sont confiées à l'Agence pour les économies d'énergie qui dispose à cette fin des crédits inscrits au chapitre 45-91 (Fonctionnement de l'Agence et du système d'encadrement des consommations d'énergie) et au chapitre 62-91, article 10 (Financement des programmes d'études et d'information ainsi que d'opérations de démonstration).

Evolution des moyens de l'Agence pour les économies d'énergie.

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(en pourcentage).
Dépenses ordinaires :			
Economies d'énergie .....	9.2	10	+ 8.7
Encadrement des consommations d'énergie .....	13.5	14.7	+ 8.9
Dépenses en capital (crédits de paiement) .....	48.1	(1) 98	+ 103.7
Total .....	70.8	122.7	
Autorisations de programme .....	57.4	(1) 207,4	+ 261

(1) Lors de l'examen des crédits du budget du Ministère de l'Industrie à l'Assemblée Nationale, a été voté le transfert de 100 millions de francs d'autorisations de programmes et de 50 millions de francs de crédits de paiement du chapitre 62-91 « Interventions dans le domaine de l'énergie » au chapitre 66-01 « Aide au développement de la recherche industrielle et de la technologie ».

Le tableau ci-dessus tient compte de ce transfert.

De plus, l'Agence pour les économies d'énergie va bénéficier du produit de la taxe parafiscale instituée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1978 sur les carburants (1) dont le produit est évalué à 520 millions de francs.

(1) Taxe parafiscale de 6,85 F par hectolitre de carburant pris à la consommation à la sortie des raffineries.

## **Note complémentaire.**

*(Réponse à une question du rapporteur spécial.)*

### **Bilan de l'action de l'Agence pour les économies d'énergie en 1978.**

*Reponse.* — Les Actions de l'Agence pour les économies d'énergie au cours de l'année 1978 ont été poursuivies dans trois domaines: de la réglementation, de la sensibilisation et de l'incitation économique.

#### **1. — Action de caractère législatif ou réglementaire :**

Dans le domaine législatif la loi du 29 octobre 1974 sur les économies d'énergie a été modifiée et complétée par la loi du 19 juillet 1977 concernant certains contrats de fourniture et d'exportation de chauffage.

Par ailleurs, un projet de loi sur l'utilisation de la chaleur a été déposé par le Gouvernement pour répondre à une demande du Parlement.

Dans le domaine réglementaire, l'action menée a consisté à faire appliquer, et le cas échéant à compléter, les différents textes intervenus depuis 1974 en application notamment de lois précitées.

Les principales actions engagées concernent :

— la réglementation de la publicité dans le domaine de l'énergie (arrêté du 9 décembre 1976 modifié en janvier 1977) ;

— le contrôle des installations consommant de l'énergie pour les établissements dotés d'un équipement d'une puissance supérieure à 3 000 thermies/heure ou 1 000 kW électriques (4 000 visites et expertises ont été effectuées à ce titre au 31 décembre 1977) ;

— la facturation individuelle des frais de chauffage et d'eau chaude dans les immeubles neufs ;

— la limitation de la température de chauffage. La température de chauffage est en règle générale limitée à 20°, en application du décret du 3 décembre 1974. Toutefois, des dispositions particulières ont été adoptées pour certains établissements et notamment les établissements sanitaires et hospitaliers ;

— l'isolation thermique. Des arrêtés pris en avril 1974 et juillet 1977 ont fixé les normes d'isolation thermique des différents types de bâtiments ;

— la modification de l'heure légale. Par un décret de juillet 1977 l'heure légale a été modifiée en 1978 durant une période d'été allant du 2 avril au 1<sup>er</sup> octobre ;

— transports. Plusieurs mesures d'ordre réglementaire ont favorisé la diminution de la consommation d'énergie: limitation de la vitesse, modification du mode de calcul de la puissance administrative des véhicules, publication des consommations conventionnelles des véhicules, réajustement du prix des carburants, homologation des dispositifs économiseurs d'énergie.

#### **2. — Les actions de caractère incitatif :**

Il s'agit essentiellement :

des primes aux investissements économisant l'énergie dans l'industrie mises en place initialement dans le cadre du dispositif de taxation du fuel lourd institué par le décret du 30 septembre 1975. Simultanément à la suppression de ce dispositif (au 1<sup>er</sup> octobre 1977), le régime des primes aux investissements économisant l'énergie a été étendu aux différentes formes d'énergie et a fait l'objet de diverses mesures d'amélioration et de simplification. Le produit de la taxe parafiscale sur les carburants, instituée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1978 et jusqu'au 31 décembre 1978, permettra, joint aux crédits budgétaires dont dispose l'Agence, de financer ce dispositif et d'en élargir la portée ;

— du système de prêts à long et moyen terme à taux privilégié (respectivement de 2 et 1 % par rapport au taux du marché distribués par certains établissements financiers) pour le financement des investissements économisant l'énergie ;

d'un système de crédit-bail mis en place sous l'égide de la Caisse nationale des marchés de l'Etat pour le financement de ces mêmes investissements ;

— de conventions passées sur le plan local avec certains organismes (chambre de commerce et d'industrie) pour faciliter la réalisation d'expertises techniques dans les petites et moyennes industries ;

— de mesures fiscales (amortissement accéléré) pour les matériels, et tarifaires pour la production combinée de chaleur et de force ;

-- de différentes dispositions intéressant le secteur du logement, des transports, et destinées à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie ;

- - d'un dispositif de rachat des études relatives à la mise en œuvre d'investissements économisant l'énergie et réalisées par des sociétés agréées par l'Agence ;

-- du dispositif d'aide financière aux opérations de démonstration présentant un caractère exemplaire pouvant être étendues à d'autres entreprises par diffusion des procédés industriels.

A ce jour, 158 opérations de ce type ont été lancées représentant un investissement total de 369,77 millions de francs pour lesquels 100,70 millions de francs de subventions ont été octroyés.

### 3 — Les actions de sensibilisation :

- Diffusion de messages d'incitation aux économies d'énergie ;

— actions ponctuelles dans la presse destinées à l'aide de thèmes à appeler l'attention sur certaines préoccupations en matière d'économies d'énergie ;

— manifestations publiques visant à toucher de façon directe le public : colloques, rencontres, opérations particulières ;

— édition et communication de documents écrits ou parlés relatifs aux économies d'énergie et à l'action de l'Agence pour les économies d'énergie.

•  
\* \*

Les économies d'énergie réalisées depuis 1975 ont évolué de la façon suivante :

— 1974 : 5 Mtep (millions de tonnes d'équivalent pétrole) ;

— 1975 : 12 Mtep ;

— 1976 : 13 Mtep ;

— 1977 : 14 à 14,5 Mtep.

Fin 1977 les économies d'énergie réalisées peuvent être décomposées de la façon suivante :

— industrie : 2 Mtep ;

— résidentiel et tertiaire : 8,5 Mtep ;

— transports : 2 Mtep ;

— secteur énergétique et pertes : 1,5 à 2 Mtep.

soit : 14 à 14,5 Mtep.

Des résultats intéressants sont à noter dans le domaine de la valorisation des rejets thermiques, des énergies nouvelles, de la récupération des ordures ménagères.

La progression des économies d'énergie a été rapide en 1974 et 1975 par suite de la suppression des gaspillages et de la mise en œuvre des mesures d'effet relativement immédiat dans le domaine du logement notamment.

Elle est à présent plus progressive car elle nécessite une action en profondeur d'adaptation de notre outil de production et de nos équipements aux nouvelles données de notre approvisionnement énergétique.

L'objectif 1985 demeure fixé à 45 Mtep d'économies d'énergie par rapport aux prévisions effectuées en 1973 de consommation en 1985 de 285 Mtep.

La réalisation de ce programme d'économie requiert la réalisation d'investissements annuels importants.

Pour en faciliter l'engagement, le Gouvernement a décidé de renforcer les moyens d'intervention de l'Agence en la dotant de moyens budgétaires accrus (307,8 millions de francs en 1979 au lieu de 57,4 millions de francs en 1978) et en lui affectant le produit de la taxe parafiscale sur les carburants créée le 1<sup>er</sup> septembre 1978 dont le produit attendu est de l'ordre de 500 millions de francs (1).

---

(1) Les moyens budgétaires de l'Agence ont été ramenés à 207,8 millions de francs lors de l'examen du budget à l'Assemblée Nationale (cf. ci-dessus).

## CHAPITRE IV

### LES CREDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Les groupes de programmes intéressant la politique industrielle sont au nombre de cinq pour lesquels les crédits évoluent comme suit :

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(en pourcentage.)
<b>1. Aide à l'adaptation et au développement de l'appareil de production :</b>			
Crédits de paiement .....	76,85	95,85	+ 24,7
Autorisations de programme ..	61,85	85,1	+ 37,6
<b>2. Qualification, normalisation et contrôle des produits industriels :</b>			
Crédits de paiement .....	100	120,3	+ 20,3
Autorisations de programme ..	7,43	7,43	»
<b>3. Industrialisation des produits nouveaux :</b>			
Crédits de paiement .....	26,3	69	+ 162,3
Autorisations de programme ..	33,65	67,1	+ 99,4
<b>4. Informatique :</b>			
Crédits de paiement .....	636,5	437,7	— 31,2
Autorisations de programme ..	630,8	430,8	— 31,7
<b>5. Petite et moyenne industrie :</b>			
Crédits de paiement .....	17,65	18,45	+ 4,5
Autorisations de programme ..	25,50	25,50	»
<b>Total :</b>			
Crédits de paiement .....	857,3	741,3	— 13,5
Autorisations de programme ..	759,23	615,93	— 18,9
<b>Total hors informatique :</b>			
Crédits de paiement .....	220,8	303,6	+ 37,5
Autorisations de programme ..	128,43	185,13	+ 44,1

Globalement, les crédits affectés au groupe de programmes « industrie » diminuent de 13,5 % en crédits de paiement et de 18,9 % en autorisations de programme.

Cette évolution est entièrement imputable à la diminution des crédits du programme « Informatique », en régression de plus de 30 % (la subvention à la Compagnie internationale pour l'informatique CII - Honeywell - Bull passe de 265 à 120 millions de francs) d'un exercice sur l'autre.

Hors Informatique, les dotations budgétaires des programmes consacrées à l'industrie augmentent très fortement (+ 37,5 % pour les crédits de paiement et + 41,1 % pour les autorisations de programmes) traduisant une redistribution certaine des moyens rendus disponibles par la diminution de la subvention à CII - Honeywell - Bull.

### I. — Adaptation et développement de l'appareil productif.

#### Evolution des moyens financiers. (Crédits de paiement.)

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
<i>Adaptation et développement de l'appareil productif.</i>		
Aide au papier journal (chapitre 44-02) .....	19.5	22.5
Aide à la modernisation et actions de politique industrielle (chapitre 54-92, articles 12 et 20) .		19
Adaptation des structures industrielles (chapitre 64-92, article 20) .....	52	47.8
Actions diverses (chapitre 64-93, article 30) .....	5.35	6.55
	<b>76.85</b>	<b>95.85</b>

#### Evolution des autorisations de programme.

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
<i>Adaptation et développement de l'appareil productif.</i>		
Adaptation des structures industrielles (chapitre 64-92, article 10) .....	61.35	76.6
Actions diverses (chapitre 64-93, article 30) .....	8.5	8.5
	<b>61.85</b>	<b>85.1</b>

## 1. — ADAPTATION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES

Les opérations correspondant à cette action sont habituellement instruites dans le cadre du **Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles**.

L'intervention de ce Comité est subordonnée à une règle fondamentale : que l'entreprise soit fondamentalement saine, c'est-à-dire qu'elle soit en mesure par le biais d'une restructuration interne ou avec un partenaire industriel de rétablir sa situation même à un niveau d'activité moindre.

Deux principes orientent l'action de ce comité :

— l'intervention des fonds publics n'est envisagée que pour autant que l'ensemble des modes de financement de droit commun ont pu être mis en œuvre ;

— les aides qu'il attribue éventuellement n'ont qu'un caractère accessoire. Il joue un rôle de « catalyseur » pour réunir l'ensemble des concours financiers qui, en l'absence d'intervention publique, auraient été défaillants.

En raison des difficultés croissantes à trouver des partenaires industriels valables, le président du Comité (le Ministre de l'Economie) a invité cette instance à élargir son action en privilégiant les opérations de détection et de prévention.

Depuis sa création, le 28 novembre 1974, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1978, le Comité a examiné 749 dossiers : 439 ont donné lieu à règlement définitif ou transitoire : ils concernent 203 430 emplois.

Les interventions financières du comité sont combinées avec celles des crédits du Fonds de développement économique et social.

Pour 1977, les dossiers ayant fait l'objet d'une subvention sur crédits de politique industrielle sont répartis de la manière suivante :

Par grands secteurs (en millions de francs) :

Industries des minerais et métallurgie.....	35,813
Industries mécaniques et électriques.....	12,5
Industries textiles et diverses.....	40,86
Industries des matériaux de construction, du bâtiment et des travaux publics.	0,785

Par régions (en millions de francs) :

Picardie (deux opérations).....	3
Franche-Comté (une opération).....	24,813
Ile-de-France (cinq opérations).....	19,445
Provence-Côte d'Azur (une opération).....	3
Pays de la Loire (six opérations).....	14,05
Rhône-Alpes (trois opérations).....	2,2
Midi-Pyrénées (deux opérations).....	6
Auvergne (deux opérations).....	13,8
Alsace (une opération).....	3,25
Champagne (une opération).....	0,4

## 2. — AIDES A LA MODERNISATION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES

Il s'agit de faciliter et d'accélérer le développement d'entreprises dynamiques de taille suffisante dans les créneaux en fort développement (rapprochement d'entreprises, croissance interne). Ces opérations, réservées aux secteurs prioritaires, définis chaque année par le Gouvernement, notamment par la mise en place de plans sectoriels, sont financées généralement dans le cadre de « contrats de croissance ». Ces contrats comprennent des engagements réciproques de l'Etat et des industriels et peuvent associer aux crédits ici pris en compte les concours provenant d'autres procédures (aide au développement, prêts du Fonds de développement économique et social, etc.)

En 1977, ces actions ont concerné principalement les secteurs suivants (en millions de francs) :

Machines-outils et matériel textile .....	13,95
Audiovisuel .....	2,8
Instrumentation et mesure.....	1,2
Ameublement .....	1

## 3. — L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Aucune dotation n'est inscrite au projet de budget pour 1979 au chapitre 54-92, article 10. Il est indiqué par ailleurs que l'Institut devrait être en mesure d'exercer ses activités, jusqu'en 1980, sans apport de ressources nouvelles.

## 4. — LES ACTIONS INDUSTRIELLES FINANCÉES PAR LA PARAFISCALITÉ

En matière d'adaptation de l'appareil de production, l'action des Pouvoirs publics est quelquefois complétée ou relayée par les professions qui utilisent à cet effet tout ou partie du produit de certaines taxes parafiscales.

Le tableau ci-dessous en présente les principales.

**Actions industrielles financées par des taxes parafiscales.**

SECTEURS	ORGANISMES D'INTERVENTION	RESSOURCES		MODALITES d'intervention	MONTANT (En millions de francs.)
		1978	1979		
		(En millions de francs.)			
Ameublement	CODIFA (Comité de développement de l'industrie française de l'ameublement).	22	26	Restructuration .....	16,8
				Action collective ....	5,8
Chaussure ....	CODIFAC (Comité de développement de l'industrie française de la chaussure).	»	»	Assistance technique .	3,3
				Actions collectives ...	2,7
				Etude .....	2,2
				Restructuration .....	10,6
Textiles .....	CIRIT (Comité de rénovation des structures de l'industrie textile) : n'affecte qu'une partie de la taxe.	122	136	Actions collectives ...	28,9
				Restructuration. Mo- dernisation .....	7,7
Horlogerie ...	CIM (Comité interrégional de la montre) : n'affecte qu'une partie de la taxe.	21,7	22,8	Action à l'exportation	5,7
				Actions collectives ...	4

**Note complémentaire : l'activité de l'Institut de développement industriel en 1977-1978 et les modalités de son association avec la Société de promotion économique SOPREMEC, du groupe des banques populaires et du crédit hôtelier.**

*(Réponses à des questions du rapporteur spécial.)*

**Questions. — Institut de développement industriel :**

**A. —** Indiquer de quelles ressources dispose l'Institut en 1978 et analyser sommairement les actions entreprises au moyen de ces ressources. Exposer les lignes directrices de la politique de l'Institut et les problèmes auxquels il se trouve confronté.

**B. —** Fournir une note de présentation sur le rapprochement entre l'Institut de développement industriel et les banques populaires en précisant, notamment, les objectifs poursuivis, les modalités d'intervention et les moyens financiers envisagés.

**Réponses :**

**A. —** En 1978, les ressources dont dispose l'Institut sont :

— d'une part, les augmentations de capital programmées : 60 millions de francs de la part de l'Etat et un montant équivalent de la part des autres actionnaires de l'Institut. 50 millions de francs sont versés directement par l'Etat, les crédits correspondants ayant été inscrits au budget du Ministère de l'Industrie, le solde à 60 millions de francs étant réalisé par intégration à hauteur de 10 millions de francs des avances en compte courant de l'Etat ;

— d'autre part, des cessions d'actifs qui pourront être réalisées en cours d'année.

Il n'est pas possible actuellement de tirer un bilan complet des actions entreprises en 1978, mais, un tel bilan peut être fait pour 1977.

**I. — Analyse des interventions de l'exercice 1977.**

L'Institut a développé assez sensiblement ses interventions en fonds propres en 1977, puisqu'elles se sont élevées à 275 millions de francs contre des montants annuels de 220 millions de francs environ, en 1976 et 1975 et de moins de 100 millions de francs en 1974 et 1973.

En outre, au cours du dernier exercice, des opérations initiées par ses soins ont été financées, à hauteur de 75 millions de francs, par la financière et industrielle Gaz et Eaux et par d'autres investisseurs, ce qui a porté à 350 millions de francs environ le montant global des interventions en fonds propres réalisées par son intermédiaire en 1977.

a) En 1977, les concours directs de l'Institut en fonds propres se sont répartis de la façon suivante : 181 millions de francs d'interventions nouvelles, 90 millions de francs de concours consentis à des entreprises affiliées et 4 millions de francs de concours divers (participation au capital de SOFIPARIL).

b) La répartition des interventions nouvelles montre que l'Institut a accentué son effort en faveur des petites et moyennes entreprises, tant en nombre de concours qu'en montant global des capitaux engagés. Ceux-ci ont progressé, en effet, de 27 millions de francs en 1974 à 81 millions de francs en 1977 pour les sociétés ayant un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions de francs. L'Institut a toujours apporté une attention particulière aux entreprises de cette taille et s'est constamment efforcé de susciter des demandes de leur part, notamment à l'occasion de ses recherches sectorielles.

Parallèlement, l'Institut a complété son action en s'intéressant à des firmes qui se situent dans la tranche haute des entreprises moyennes. Les concours de cette nature sont passés de 10 millions de francs en 1974 à 100 millions de francs en 1977.

c) En ce qui concerne la nature des interventions de l'Institut, il faut noter que celui-ci a donné, de plus en plus, la priorité aux prises de participation en capital, qui ont représenté 70 % des concours accordés en 1977 (contre 54 % en 1974), le solde étant représenté par des obligations convertibles et accessoirement par des prêts-relais.

## II. — *Les lignes directrices de la politique de l'Institut en 1978.*

Actuellement, les besoins de fonds propres se révèlent importants. Plusieurs études ont montré que de nombreuses entreprises françaises se trouvent dans une situation financière fragile et ne disposent pas des réserves dont elles auraient besoin pour accroître leurs investissements matériels ou commerciaux, ou pour tirer le meilleur parti possible des restructurations susceptibles d'élargir les bases de leur action. Les firmes, qui ont le désir de reprendre l'offensive tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, ne peuvent donc transformer leurs projets en réalisations effectives que dans la mesure où des partenaires extérieurs acceptent de conforter leurs fonds propres. C'est à cette action prioritaire que l'Institut consacrera l'essentiel de ses efforts en 1978 et les années suivantes.

Ainsi, l'axe permanent de l'action de l'Institut, comme le précisait les lettres de mission, est le soutien financier apporté aux entreprises moyennes performantes sur leurs créneaux, les entreprises étant plus particulièrement sélectionnées dans les secteurs prioritaires de la politique industrielle.

En ce qui concerne les entreprises en difficulté, l'Institut continuera à n'intervenir en leur faveur que pour autant que ces difficultés puissent être corrigées en s'appuyant, en particulier, sur des firmes dynamiques susceptibles d'assurer le redressement durable de ces affaires.

B. — En juin-juillet 1978, la Société de promotion économique (SOPROME), du groupe des Banques populaires et du Crédit hôtelier, et l'Institut de développement industriel (IDI) se sont associés pour favoriser la promotion des entreprises petites et moyennes, par apport de fonds propres.

Ce rapprochement résulte de la constatation que les interventions financières auprès des entreprises petites et moyennes obéissent à des règles particulières, différentes de celles qui régissent les concours aux entreprises moyennes et moyennes grandes.

En effet, les interventions sont beaucoup plus risquées, car le bilan des entreprises concernées est, en général, fragile et leur avenir dépend, pour une part considérable, des qualités personnelles du chef d'entreprise ; en outre, elles sont beaucoup plus sensibles aux fluctuations de la conjoncture régionale.

Ce diagnostic a conduit SOPROME et l'Institut à rechercher une formule permettant de mettre en commun leurs connaissances et de diviser les risques et le coût des interventions.

Il a donc été décidé de regrouper SOPROME et le département « Petite et moyenne industrie » de l'Institut afin de constituer un ensemble au capital de 73,8 millions de francs, susceptible d'apporter des fonds propres ou des para-fonds propres aux petites et moyennes industries dynamiques.

### *Vocation de SOPROME - IDI.*

SOPROME - IDI a pour vocation de favoriser, par des concours en fonds propres, le développement des petites et moyennes entreprises en croissance rapide, réalisant un chiffre d'affaires (hors taxes) inférieur à 100 millions de francs, dans la mesure où leurs besoins ne dépassent pas 2,5 millions de francs.

L'Institut continue à financer les interventions en faveur de telles entreprises, lorsque les besoins sont supérieurs à 2,5 millions de francs. Il reprendra, en outre, celles pour lesquelles l'engagement total deviendra supérieur à 5 millions de francs.

Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises, filiales de groupes ou de sociétés importantes, sont exclues du champ d'activité de SOPROME - IDI, sauf lorsqu'il s'agit de désinvestissement en faveur des cadres.

Enfin, constituant la filiale spécialisée dans ce domaine du groupe des Banques populaires et de l'Institut, elle est appelée à reprendre les investissements correspondants, qui ont été réalisés dans le passé par l'Institut.

**Moyens de SOPROMEC-IDI.**

SOPROMEC-IDI dispose, actuellement, d'un capital de 73.8 millions de francs réparti entre :

L'Institut de développement industriel.....	49,3 %
Le groupe des Banques populaires et du Crédit hôtelier.....	40 %
La Société nationale Elf-Aquitaine.....	5 %
Les Mutuelles du Mans.....	3 %
La Caisse des marchés de l'Etat.....	0,7 %

Les actionnaires ont, en outre, décidé de mettre à la disposition de SOPROMEC-IDI 30 millions de francs supplémentaires d'ici à 1980.

Par ailleurs, SOPROMEC-IDI bénéficie de l'appui logistique de ses actionnaires, qui lui présentent des dossiers. Le Crédit hôtelier lui apporte l'appui de son réseau d'informations, et l'Institut met à sa disposition ses analyses sectorielles et lui fournit le soutien de ses services fonctionnels.

**Modalités d'intervention de SOPROMEC-IDI.**

SOPROMEC-IDI interviendra essentiellement en fonds propres (actions, obligations convertibles). Elle pourra, également, utiliser la technique des prêts personnels aux chefs d'entreprises, selon la pratique de SOPROMEC.

**Organisation de SOPROMEC-IDI.**

SOPROMEC-IDI est un établissement financier, ayant la forme juridique d'une société anonyme, à directoire et conseil de surveillance.

## II. — Qualification, normalisation et contrôle des produits industriels.

### Evolution des crédits de paiement.

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
Service des instruments de mesure .....	47.2	57.3
Subvention au Laboratoire national d'essai (cha- pitre 36-91) .....	17.3	22.9
Qualification des produits (chapitre 44-93) .....	30	32.6
(Dont Association française de normalisation)	(27.5)	(29.9)
Equipements d'essais et moyens de qualification (chapitre 57-02, article 40, et chapitre 64-94) ..	5.5	7.5
	100	120.3

### Evolution des autorisations de programme.

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
Equipements d'essais et moyens de qualification .	7,43	7,43

Ce groupe de programmes correspond au programme d'action prioritaire n° 18 (Renforcer le rôle du consommateur). A ce titre 15 emplois sont créés au Service des instruments de mesure (coût de la mesure 1,05 million de francs).

Un emploi est créé au Laboratoire national d'essais (coût de la mesure : 0,196 million de francs) et six emplois sont transférés du Ministère des Universités au budget de l'Industrie.

Par ailleurs, un crédit de 10 millions de francs est inscrit au budget de 1979 pour financer l'amorce de la décentralisation du Laboratoire national d'essais, à Auxerre (département acoustique).

La subvention à l'Association française de normalisation progresse de 8,7 % (chapitre 44-93, article 50).

Cette subvention correspond à plus de 40 % du budget de l'Association. Il convient de signaler qu'outre la production de normes, l'Association française de normalisation participe au plan international aux nombreuses réunions de l'organisation internationale de normalisation. Elle assure environ 20 % des secrétariats des commissions de cette organisation afin de maintenir le poids de la France et le rôle de la langue française dans la normalisation internationale.

### III. — Aide à l'industrialisation de produits nouveaux.

Les moyens des programmes d'aide à l'industrialisation des produits nouveaux figurent au chapitre 64-92, article 10 : après une nette diminution de 1977 à 1978 (— 17 %), ils progressent fortement de 1978 à 1979 (+ 55,8 %).

Par ailleurs, en 1979, est créé un chapitre nouveau (chapitre 64-95) pour la promotion des techniques françaises audiovisuelles, doté en partie par des crédits prélevés au chapitre 64-94 relatif aux actions de politique industrielle.

#### Evolution des moyens financiers.

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
<i>Crédits de paiement.</i>		
Aide à l'industrialisation de produits nouveaux :		
Chapitre 64-92, article 30 .....		16
Chapitre 64-92, article 10 .....	26,3	41
Chapitre 64-95 (Promotion des techniques françaises audiovisuelles) .....		12
	<b>26,3</b>	<b>69</b>
<i>Autorisations de programme.</i>		
Aide à l'industrialisation de produits nouveaux :		
Chapitre 64-92, article 10 .....	33,65	53,6
Chapitre 64-95, article 10 (Promotion des techniques audiovisuelles) .....		13,5
	<b>33,65</b>	<b>67,1</b>

Pour 1977, les interventions menées à bien au titre de ce groupe de programmes ont mis l'accent sur les secteurs suivants : promotion du procédé SECAM, imprimerie et papier, machine-outil, matériel textile, électronique professionnelle, matériels de travaux publics, machines agricoles, horlogerie, textile et habillement.

En 1978 et 1979, les « plans sectoriels » suivants sont ou seront particulièrement privilégiés au titre de ce groupe de programmes : instrumentation électronique, électronique professionnelle, machine-outil, techniques audiovisuelles, ameublement, textile.

En 1978, les opérations financées à l'aide de ces concours ont concerné les secteurs suivants :

	En millions de francs.
Instrumentation électronique .....	3,5
Electronique professionnelle .....	5
Machine-outil .....	3,8
Composants électroniques .....	2,8
Chimie fine .....	3
Techniques audio-visuelles françaises .....	10
Matériel textile .....	3
Automatismes .....	3,7
Moyen terme innovation .....	5
Adaptation de produits à l'exportation.....	13,3
	<hr/> 53.1

#### IV. — Informatique.

##### Evolution des moyens financiers.

	1978	1979
<i>Crédits de paiement.</i>		
	(En millions de francs.)	
Subventions de fonctionnement au Centre technique informatique (chapitre 36-82, article 10).	8,4	9,4
Centre technique informatique (chapitre 66-03, article 20, et chapitre 66-05, article 30) .....	15,3	18
Actions industrielles (chapitre 66-05, article 20) .	500,8	300,3
Autres activités (chapitre 66-05, article 10) ....	112	110
	<hr/> 636,5	<hr/> 437,7
<i>Autorisations de programmes.</i>		
Centre technique informatique .....	18	18
Actions industrielles .....	500,8	300,3
Etudes et développement informatique.....	112	112,5
	<hr/> 630,8	<hr/> 430,8

#### 1. — GRANDE INFORMATIQUE

La Compagnie internationale pour l'informatique, CII-Honeywell-Bull, a eu de bons résultats en 1977 puisque :

- le chiffre d'affaires a augmenté de 14 % ;
- le bénéfice net de 60 % ;
- les exportations de 16 % ;
- la balance commerciale de 90 %.

D'une manière générale, les résultats pour les deux premiers exercices sont conformes au plan à cinq ans que CII-Honeywell-Bull doit respecter pour aboutir en 1980, à l'indépendance économique c'est-à-dire à la rentabilité sans subvention publique.

Les commandes publiques (administrations, collectivités locales, entreprises publiques) passées à la Compagnie se présentent de la façon suivante :

— premier exercice (15 mars 1976 ; 19 mars 1977) : 625 millions de francs ;

— deuxième exercice (15 mars 1977 ; 19 mars 1978) : 820 millions de francs.

Le montant des commandes a dépassé 95 % des objectifs fixés (650 millions de francs pour le premier exercice et 850 millions de francs pour le deuxième) : la clause pour insuffisance de commande publique n'a donc pas été appliquée.

Pour le troisième exercice, l'objectif est de 1 250 millions de francs. D'après les informations fournies à votre rapporteur, près d'un milliard de commande aurait déjà été enregistré.

Concernant l'évolution de la CII-Honeywell-Bull, subsistent quelques motifs de préoccupation (même s'ils ne sont pas spécifiques à la Compagnie) :

— la difficulté de mise au point d'une stratégie de bas de gamme ;

— la dépendance dans le domaine des disques magnétiques ;

— quelques difficultés dans les relations avec Honeywell sur l'équilibre des échanges, problème qui semble cependant résolu par la décision de produire en France les ordinateurs 66 et Mini 6 et par l'accroissement de l'effort d'Honeywell en faveur du 64 sur le marché américain.

## 2. — MINI-INFORMATIQUE ET PÉRI-INFORMATIQUE

Les quelques trente sociétés françaises de ce secteur ont réalisé en 1977 un chiffre d'affaires de 1 600 millions de francs, dont 20 % à l'exportation, et emploient près de 6 500 personnes.

Les sociétés les plus importantes, dans ce secteur, sont : SEMS (résultat de la fusion des activités de mini-informatique de l'ex-CII et de Télémécanique, LOGABAX, TRANSAC-SINTRA, SAGEM, Benson, Intertechnique, EMD.

## Situation dans le secteur de la mini-informatique et de la péri-informatique.

*(Réponse à une question du rapporteur spécial.)*

Contrairement à la quasi-totalité de leurs concurrents américains, la plupart des sociétés significatives du secteur sont des filiales de grands groupes industriels (SEMS-Thomson, TRANSAC-SINTRA-CGE, LOGABAX-Electrobel, Pyral-Rhône-Poulenc, EMD-Dassault) ou bien ont une importante porportion d'activités autres que péri-informatique (SAGEM, Intertechnique, SFENA). Seuls de ce groupe, Benson et REE ont eu une genèse et un développement « à l'américaine », c'est-à-dire fondée sur un couple entrepreneur-investisseur sur un créneau bien défini ; c'est peut-être ce qui leur confère un dynamisme tout particulier.

Quelle que soit leur structure, ces sociétés ont un potentiel technique de base incontestable, des positions commerciales importantes (LOGABAX pour les petits systèmes de gestion, SEMS pour les mini-ordinateurs, REE pour les micro-ordinateurs, TRANSAC-SINTRA pour les terminaux ou Benson pour les tables traçantes) mais toutes sont confrontées au problème perpétuel du financement de leur croissance (+ 24 % en 1976. — 27 % en 1977 dans l'ensemble du secteur) dans un marché en forte expansion.

Par ailleurs, un problème aigu se pose pour les Pouvoirs publics : la balance commerciale du secteur péri-informatique est très déficitaire ; si les statistiques douanières sont mal adaptées à la mesure du déficit, la différence entre le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés étrangères du secteur en France, 1 900 millions de francs, et celui réalisé à l'étranger par les sociétés françaises, 300 millions de francs, illustre bien son ampleur.

La péri-informatique française, à la fois riche par son potentiel et sa créativité et fragile par sa structure financière et le poids de la concurrence internationale, méritait donc l'intérêt des Pouvoirs publics.

C'est ainsi que fut créé, par la directive du 31 janvier 1975 du Ministre de l'Industrie et de la Recherche, dans le cadre d'une réflexion sur le redéploiement industriel, un groupe de travail associant l'administration et les industriels du secteur qui a présenté un certain nombre de recommandations, dont la plupart ont été mises en œuvre sous la forme d'un plan péri-informatique annoncé par le Ministre fin 1975.

Ce « plan » reprend un certain nombre de types d'interventions classiques (aide au développement, marchés d'études, aides à l'exportation), prêts (Fonds de développement économique et social) et met en œuvre des procédures nouvelles (contrats de croissance, aides au financement des locations).

Si certaines aides sont susceptibles d'être appliquées quelle que soit la nature de l'entreprise (aide au développement, aide à l'exportation, aide au financement des locations) il a été décidé que les contrats de croissance seraient réservés à des sociétés bien « assises » techniquement et commercialement et que, en revanche, les marchés d'études seraient octroyés à de petites sociétés d'innovation.

Après des négociations souvent difficiles conduites par le Ministère de l'Industrie mais en y associant les autres administrations compétentes : Budget, Trésor, Direction générale de la recherche scientifique et technique, Direction des relations économiques extérieures, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, six sociétés ou groupes de sociétés conjointes et solidaires ont signé un contrat de croissance : LOGABAX, Pyral, G3S (SAGEM, CSEE, SAT), TRANSAT-SINTRA, Benson, Intertechnique-IER.

Compte tenu de la passation récente de ces contrats et des financements associés, il est trop tôt pour que les premiers résultats enregistrés (1976 et 1977 pour LOGABAX, 1977 pour les autres) aient une valeur très significative. On peut dire cependant que, quant au seul chiffre d'affaires :

— en 1976, LOGABAX a tenu ses engagements ;

— en 1977 (résultats détaillés à l'étude au Ministère de l'Industrie), Pyral, TRANSAC-SINTRA, Benson, Intertechnique-IER tiennent leurs engagements, G3S est légèrement en-dessous (— 4 % par rapport à l'objectif), mais LOGABAX réalise une

mauvaise performance ( - 19 % par rapport à l'objectif) heureusement atténuée par un excellent niveau de commandes (LOGABAX a été victime, comme ses concurrents étrangers dans le domaine des petits ordinateurs de gestion, de l'environnement économique maussade dans son importante clientèle de PME).

Pour l'ensemble du secteur de la mini et péri-informatique française, les résultats de l'année 1977 font apparaître certaines évolutions encourageantes :

— la croissance de la péri-informatique française est restée très satisfaisante : + 27 % (+ 24 % en 1976) ;

— l'accroissement des effectifs est méritoire compte tenu des gains de productivité (compensée par une forte augmentation des emplois commerciaux) : + 5,7 % (- 6,2 % en 1976, + 7,7 % en 1977) ;

— une certaine reconquête du marché intérieur est observable : 40 % du marché en 1977 (contre 38 % en 1976 suite à une moindre croissance des sociétés étrangères ayant une activité en France) ;

A côté de ces éléments positifs subsistent des motifs d'inquiétude :

— le montant global des dépenses de recherche-développement a légèrement diminué : 171 millions de francs en 1977 contre 173 millions de francs en 1976 ; le ratio recherche-développement

---

chiffre d'affaires

est passé de 14 % à 11 % de 1976 à 1977 malgré l'augmentation relative du financement public par rapport au financement privé :

— les résultats à l'exportation sont très modestes : le chiffre d'affaires à l'exportation (313 millions de francs en 1977) croît moins vite que le chiffre d'affaires total (+ 11 % et + 27 % respectivement en 1977 contre + 38 % et + 24 % en 1976) entraînant une diminution relative de la part « export » dans le chiffre d'affaires total (20 % en 1977, contre 22 % en 1976) ;

— enfin, la péri-informatique française est, à travers ses achats de composants et de matériels informatiques intermédiaires trop dépendante de l'étranger, ce qui grève la balance commerciale : 130 millions de francs environ représentant 75 % de ses achats.

Le bilan actuel du plan péri-informatique illustré par les résultats de 1977 de ce secteur industriel devrait conduire, par accentuation ou infléchissement des procédures mises en œuvre, à corriger certaines évolutions négatives.

### 3. — COMPOSANTS ET CIRCUITS INTÉGRÉS

Le comité économique et social réuni autour du Premier Ministre le 23 mai 1977 a décidé de lancer une action spécifique en faveur des circuits intégrés. Cette action est connue sous le nom de « Plan circuits intégrés ».

Il vise à accroître le potentiel national de recherche et de production de façon à assurer aux fabricants d'équipements la disponibilité des circuits les plus performants et à équilibrer la balance commerciale de ce secteur.

Pour cela une enveloppe de 600 millions de francs (valeur 1977) pour les cinq ans à venir a été réservée. L'effort des Pouvoirs publics sera réparti annuellement entre les quatre ministères intéressés, selon le tableau ci-dessous :

	Millions de francs (Valeur 1977)
Ministère des Armées .....	22
Ministère de l'Industrie .....	50
Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications ...	20
Secrétariat d'Etat à la recherche .....	28
	<hr/>
soit un total annuel de .....	120

*Action en faveur de la recherche :*

Dès l'année 1977, deux décisions importantes ont été prises et leur application est en cours :

— un centre de recherche du CNET spécialisé dans le domaine des circuits intégrés sera créé à Grenoble ;

— un programme d'étude de circuits intégrés à haut niveau d'intégration (dit VLSI : Very large Scale Integration) dont le déroulement s'étendra sur quatre ans, a été lancé avec Thomson-CSF, la Société EFCIS et le Commissariat à l'énergie atomique-LETI.

Outre ces deux actions, un soutien à la recherche et au développement sera apporté aux industriels retenus pour participer au Plan circuits intégrés, et des actions complémentaires pour la promotion de l'utilisation des circuits intégrés seront lancées (Aide aux circuits spéciaux, Formation).

*Action en faveur de la production.*

Actuellement, trois pôles de production ont été retenus, orientés chacun en priorité vers des technologies et des marchés donnés :

— un pôle SESCOSEM, visant à développer l'activité de la division SESCOSEM de Thomson-CSF, et orienté vers les circuits intégrés bipolaires linéaires et les microprocesseurs, destinés plus particulièrement aux marchés professionnel et grand public ;

— un pôle RTC, visant à développer les activités de la société RTC, la Radiotechnique Compelec, filiale française de Philips, et orienté plus particulièrement vers les circuits intégrés bipolaires logiques rapides destinés au marché informatique ;

— un pôle MOS, visant à développer fortement la Société EFCIS, filiale commune de Thomson-CSF et du Commissariat à l'énergie atomique, et orienté vers les circuits innovatifs et les mémoires et microprocesseurs dans les technologies N-MOS et C-MOS, destinés aux marchés professionnel, télécommunication et grand public.

Par ailleurs, il est également envisagé de créer une nouvelle société française spécialisée dans la production de circuits intégrés standards en technologie MOS. Cette éventualité est en cours d'étude dans le cadre de la mission confiée au début de l'année 1978 à la Société SECIMOS. La majeure partie du capital serait apportée par un ou plusieurs industriels français, un partenaire américain fournissant la technologie.

Dans chacun des cas, le développement des sociétés à un niveau international, compatible avec les objectifs de rentabilité et d'équilibre de la balance commerciale du secteur, sera appuyé sur des accords avec un partenaire américain. Ce développement important nécessite en effet un apport rapide de produits et de technologies disponibles aux Etats-Unis.

### V. — Petite et moyenne industrie.

Les inscriptions budgétaires au Ministère de l'Industrie en faveur de la petite et de la moyenne industrie sont limitées malgré l'intérêt manifesté par la création d'un Secrétariat d'Etat à la petite et moyenne industrie. En fait, les crédits ne correspondent qu'aux procédures spécifiques à ce secteur.

**Evolution des moyens financiers.**

	1978	1979
<i>Crédits de paiement.</i>		
	<i>(En millions de francs.)</i>	
Moyenne et petite industrie (chapitre 64-93, article 10).....	15	15,80
Centre d'études et de formation des assistants techniques en gestion industrielle (chapitre 64-93, article 20).....	2,65	2,65
	<b>17,65</b>	<b>18,45</b>
<i>Autorisations de programme.</i>		
Chapitre 64-93, article 10.....	22,85	22,85
Centre d'études et de formation des assistants techniques en gestion industrielle.....	2,65	2,65
	<b>25,50</b>	<b>25,50</b>

Les crédits prévus pour ce programme relèvent du programme d'action prioritaire n° 3. Le document présentant le budget sous forme de budget de programme indique les principales formes d'action en faveur de la petite et moyenne industrie (1) :

- aide à la création d'entreprises nouvelles ;
- aide au financement des entreprises ;
- aide à la gestion ;
- aide à l'exportation ;
- sous-traitance ;
- marchés publics.

(1) Projet de loi de finances pour 1979, Ministère de l'Industrie, présentation du budget sous forme de « budget de programmes », page 83.

Il est prévu d'affecter les crédits de l'exercice 1979 aux opérations suivantes :

	Millions de francs.
Dotation du fonds de garantie spéciale Ufinex .....	5
Poursuite du programme expérimental petite et moyenne industrie .....	4
Poursuite des opérations régionales petite et moyenne industrie (deuxième partie) .....	5
Reconduction du concours national de création d'entre- prises .....	3,85
Dotation du Fonds national de garantie petite et moyenne industrie décidé par le Comité interministériel du 27 juillet 1978 .....	5
<b>Total</b> .....	<b>22,85</b>

i

### Notes complémentaires.

(Réponses à des questions du rapporteur spécial.)

#### 1. — Exécution du programme d'action prioritaire n° 3.

**Programme n° 3. — Favoriser le développement des entreprises petites et moyennes et de l'artisanat.**

##### **ACTION 1. — DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES PETITES ET MOYENNES**

L'enveloppe des crédits prévus au titre de l'action 1 du programme d'action prioritaire n° 3 est de 206,7 millions de francs, en valeur constante aux prix de 1975.

Compte tenu des corrections nécessitées par l'évolution des prix, l'estimation des crédits budgétaires correspondants s'établit, en francs courants, à 263 millions de francs pour la période 1976-1980.

Un bilan chiffré d'exécution est donné dans les deux tableaux ci-joints :

- tableau I : Indicateurs de résultats ;
- tableau II : Financement des actions.

L'exécution des principales mesures décidées dans le cadre de l'action 1 du programme d'action prioritaire n° 3 est résumée ci-après.

##### 1. — Aide à la création et à la gestion des petites et moyennes entreprises industrielles.

La formule du « guichet unique » dans les chambres de commerce et d'industrie s'est bien développée, le nombre de guichets en fonctionnement étant évalué à 42 au 31 mai 1978. Compte tenu de la quarantaine d'ouvertures en cours, le territoire sera donc pratiquement couvert en totalité à la fin de l'année 1978.

Les résultats sont encore difficiles à apprécier ; toutefois, on peut estimer qu'en dix-huit mois les guichets existants ont donné environ 2 500 consultations et apporté un concours actif à la création de 300 à 400 entreprises.

Les « guichets uniques » ont été mis en place dans le cadre des « opérations régionales PMI ».

Préparées en étroite concertation avec les partenaires locaux (organismes consulaires et professionnels, administrations et organismes divers à compétences spécialisées), ces opérations permettent :

- d'appliquer dans les régions les dispositions des divers programmes PMI ;
- de renforcer les structures, notamment des organismes consulaires ;
- de réaliser un certain nombre d'actions d'initiatives locales dans des domaines très divers (exportations, sous-traitance, etc.).

Des opérations bénéficient d'une aide financière du Ministère de l'Industrie, sous la forme d'un financement minoritaire et dégressif sur trois ans. Les premières conventions ont été passées sur des programmes très globaux. Depuis 1977, les opérations régionales sont le plus souvent décomposées en deux phases :

- une première convention permet de renforcer les effectifs de la région en matière d'assistants techniques à l'industrie ;
- une seconde convention permet d'engager des actions plus spécifiques dans des domaines jugés prioritaires par la région ;

Le Conseil restreint du 24 mai 1977 avait demandé que les opérations régionales PMI soient étendues à l'ensemble du territoire. Cet objectif sera atteint au cours de l'année 1978.

Enfin, le Comité interministériel du 27 juillet 1978 a décidé conformément au programme de Blois, de la mise en place d'une Agence nationale pour la création d'entreprise. Il s'agit d'un organisme léger d'incitation et d'orientation des créateurs d'entreprises, qui devrait être en fonctionnement d'ici la fin de l'année.

Le programme expérimental MPI a été lancé en 1969. Il a pour objectif de favoriser la promotion des PMI par les chefs d'entreprises eux-mêmes.

L'application et le développement du programme repose sur l'action d'associations régionales de chefs d'entreprises moyennes et petites. Ces associations ont toute latitude pour se constituer, déterminer leurs objectifs, établir leurs programmes d'actions en accord avec les orientations de la politique en faveur de la petite et moyenne industrie du Gouvernement. Elles doivent pratiquer une ouverture la plus large possible, de façon à accueillir le maximum d'industriels concernés.

Au cours de l'année 1977, la structure du programme expérimental MPI a été réorganisé, notamment par :

- la réorientation de l'action des associations (vers des actions concrètes, auto-finançables à terme, susceptibles d'assurer l'élargissement de l'audience des associations) ;
- la plus grande autonomie laissée aux associations par rapport à leur environnement ;
- le rattachement du programme au Délégué à la petite et moyenne industrie et la coordination accrue avec l'ensemble de l'action en faveur de la petite et moyenne industrie ;
- la réforme des instances centrales du programme et la création d'une association nationale pour la promotion de la MPI, qui regroupe toutes les associations régionales et qui a tenu son premier congrès à Nantes le 1<sup>er</sup> juin 1978 ;
- la participation des associations aux « opérations régionales MPI ».

Des stages de formation professionnelle à l'intention des créateurs d'entreprises ont été mis en place par certaines chambres de commerce et d'industrie. Ces cycles de formation ont concerné 198 personnes au cours de l'année scolaire 1976-1977 et 377 personnes au cours de l'année scolaire 1977-1978.

Ces résultats sont inférieurs aux objectifs initialement annoncés qui visaient la formation de 1000 stagiaires par an. Mais l'expérience a montré une certaine contradiction entre une formation nécessairement très personnalisée et un objectif quantitativement élevé.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation à la création d'entreprises ont été conduites tant par le Ministère de l'Education que par celui des Universités. L'intérêt porté à ces enseignements témoigne d'une incontestable évolution et rend souhaitable la généralisation de ces expériences sur la base d'objectifs plus ambitieux.

## 2. — *Financement de la création et du développement des petites et moyennes entreprises.*

En ce domaine, le bilan d'application du programme se révèle positif. Des dispositions de caractère fiscal favorables aux PME ont été prises dans les lois de finances 1977 et 1978; d'autre part, l'activité de prises de participation des SDR a été vivement stimulée par la mise en œuvre du régime des primes. Au 31 décembre 1977, 387 dossiers avaient été agréés, correspondant à 142 millions de francs de prises de participation; sur ce total, 127 dossiers, pour 37,4 millions de francs, concernaient des entreprises en création.

Parmi l'ensemble des mesures de portée financière prises en faveur des PME au cours des derniers mois, on relève notamment les décrets n° 77-849 et 77-850 qui donnent aux établissements publics de région la faculté de primer les créations d'entreprises et de participer à des fonds de garantie de prêts consentis à ces entreprises. Pour l'exercice 1978, les 22 EPR ont pris une délibération positive sur les primes et affecté 60 millions de francs à cette action. Pour ce qui concerne la participation à des fonds de garantie, dont la mise en œuvre a rencontré quelques difficultés à l'origine, 13 EPR ont d'ores et déjà voté une participation.

Enfin, le Comité interministériel du 27 juillet 1978 a décidé de la création d'un Fonds national de garantie, destiné à garantir les prêts à moyen terme consentis aux entreprises en création. Le budget de l'Etat, en association avec des organismes financiers, participera à la dotation initiale de ce fonds.

## 3. — *Mieux insertion de la PMI dans les structures de production et d'échange.*

L'Etat accorde une bonification de taux d'intérêt aux emprunts à long terme réalisées par le biais d'UFNEX, pour l'acquisition, la création ou le renforcement d'implantations commerciales à l'étranger.

Un fonds de garantie spéciale permet à UFNEX de consentir des prêts aux petites et moyennes entreprises en dépit du risque qu'elles représenteraient dans le cadre des procédés normaux d'intervention.

Au 30 juin 1978, l'état des engagements d'UFNEX au titre de cette nouvelle procédure était le suivant :

- dossier d'entreprises acceptés : 16 ;
- montant des prêts accordés : 17 250 000 F ;
- montant du fonds de garantie apporté aux prêts ci-dessus : 4 141 400 F ;
- montant garanti : 13 677 500 F.

Contrairement à ce qui avait été prévu initialement, il n'a donc pas été nécessaire d'augmenter la dotation du fonds de garantie de 5 millions de francs en 1978. Toutefois, on note un accroissement régulier du rythme des demandes émanant des industriels.

### *Autres mesures*

Afin d'élargir l'accès des PME aux commandes publiques, 92 chargés de mission pour l'information de ces entreprises sur les marchés publics ont été nommés auprès des préfets. Un bilan de l'effet de cette mesure sera dressé fin 1978.

L'adoption des textes réglementaires (décrets n° 77-981, 982, 983) et des conventions nécessaires ont rendu possible l'application du dispositif d'accélération des paiements de l'Etat.

Par ailleurs, le premier rapport de la Commission technique de la sous-traitance, qui devrait contenir des propositions de réformes ou d'actions, sera prochainement disponible.

Enfin, les diverses procédures destinées à promouvoir les exportations réalisées par les PME ont été poursuivies ou renforcées, non sans succès. En particulier, la procédure « nouveaux exportateurs », lancée en novembre 1975 afin de procurer une assistance adaptée aux petites entreprises n'ayant jamais exporté, a fait la preuve de son efficacité en contribuant notamment à l'agrément d'environ 600 dossiers d'assurance prospection simplifiée. Ce dispositif sera reconduit avec une plus grande ampleur compte tenu de l'importance de l'objectif et des difficultés bien connues de la PMI en matière d'exportation.

TABLEAU I

Programme n° 3. — Indicateurs.

	1976	1977	1978 (Estima- tion.)	1979 (Previ- sion.) (1)
<b>ACTION 1</b>				
<b>1. Aide à la création, à la gestion et à l'adaptation des PMI.</b>				
<b>a) Aide à la gestion :</b>				
Nombre de guichets ouverts (objectif : 1 guichet par département).....	25	17	40	
Nombre de dossiers de création étudiés par les guichets uniques (dont ayant abouti à une création).....		100	600 (300)	
Nombre de dossiers d'extension ou de diversification .....		900	(2) 2 400 (1 200)	
<b>b) Initiation à la gestion :</b>				
Nombre de stagiaires formés.....	125	300	(2) 300	
<b>c) Assistance technique :</b>				
Nombre d'assistants techniques à la gestion industrielle (ATI) formés (objectif : 50 par an).....	45	47	47	
Nombre d'ATI en fonction au 31 décem- bre .....	160	250 (3)		
<b>2. Financement de la création et du développement des PMI.</b>				
Nombre d'interventions des SDR dans le capital des PMI (cumulé).....	83	387		
Dont :				
Créations .....	25	127		
Extensions .....	58	260		
<b>3. Financement de l'exportation.</b>				
Nombre de conventions COFACE sim- plifiées signées.....	444	579 (4)		
Montant des interventions UFINEX couvert par la garantie spéciale (MF)			10,5 (5)	

(1) Compte tenu du caractère particulier des indicateurs qui reflètent des décisions souvent extérieures à l'administration, il a été jugé peu significatif de définir des prévisions au titre de 1979 pour l'action n° 1.

(2) Dont dossiers étudiés sur la période 1<sup>er</sup> janvier-31 mai 1978.

(3) Nombre d'assistants en fonction au 31 mai 1978.

(4) Au 30 octobre 1977.

(5) Au 31 mars 1978.

TABLEAU II

Financement du PAP n° III, action n° 1.

(En millions de francs courants.)

	1976		1977					1978			1979-1980		TOTAL (Millions de francs.)
	Chapitre 54-92.		Chapitre 54-92.		Chapitre 64-93.			Chapitre 64-93.			Chapitre 64-93.		
	12	40	12	40	10	20	30	10	20	30	10	20	
Ufinex .....	5		5								10		20
Cefagi .....	2,6					2,5			2,6			5,7	13,4
Guichets uniques et autres actions en faveur de la création, de la gestion et du développement des entreprises :													
Dans le cadre des opérations régio- nales PMI.....		8,2		0,6	4,6			40,6		0,8	20		76,5
Dans le cadre d'opérations nationales.				0,6				2,4			28		29
Programme expérimental PMI.....	3,2				3,8			5			10,6		22,6
	10,8	8,2	5	1,2	8,4	2,5	1,7	48	2,6	0,8	66,6	5,7	
<b>Total (budget « Industrie »).</b>	<b>19</b>				<b>18,8</b>				<b>51,4</b>		<b>72,3</b>		<b>161,5</b>
<b>Hors budget « Industrie » :</b>													
Initiation à la gestion (fonds de la formation professionnelle).....		0,3			0,5				0,9		2		3,7
Primes aux SDR.....		*			13,8				34		50		97,8
<b>Total PAP n° III, action n° 1.</b>	<b>19,3</b>				<b>33,1</b>				<b>86,3</b>		<b>124,3</b>		<b>263</b>

**2. — Communiqué officiel du Conseil des Ministres  
du 19 octobre 1978  
sur « le traitement et la prévention  
des difficultés des petites et moyennes entreprises ».**

Le Conseil des Ministres a consacré l'essentiel de ses débats au traitement et à la prévention des difficultés des petites et moyennes entreprises.

Le Premier Ministre a rappelé que ces difficultés traduisent l'ampleur du changement que notre économie doit accomplir pour s'adapter aux données nouvelles de la concurrence internationale. Les difficultés que connaissent certaines entreprises ne doivent pas masquer le renforcement de la plupart d'entre elles.

Le Gouvernement s'attache à ce que soient réunis en permanence tous les concours nécessaires pour que les entreprises en difficulté se voient offrir des chances nouvelles, puissent retrouver un dynamisme accru et développer leurs activités saines.

Le Conseil des Ministres a entendu des communications des Ministres de l'Economie, de l'Industrie, du Travail et de la Participation, et de la Justice.

Le Ministre de l'Economie a dressé le bilan de l'action menée par les Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et par le Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CLASI), qui ont été créés il y a quatre ans pour contribuer au redressement des entreprises saines en difficulté temporaire. Depuis la création du CLASI et des CODEFI, plus de deux cent cinquante mille emplois par an ont été ainsi préservés et consolidés, principalement dans des entreprises petites et moyennes.

Ces résultats témoignent de la capacité de redressement des petites et moyennes entreprises de notre pays et de l'ampleur de l'effort exceptionnel accompli au service de cet objectif.

Tirant la leçon de l'action menée avec persévérance depuis plusieurs années, le Conseil des Ministres a décidé de poursuivre et d'intensifier la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises industrielles, en vue de leur permettre de mener à bien leur redressement lorsqu'elles ont à faire face à des difficultés économiques. Le Conseil des Ministres a décidé de donner une nouvelle dimension à cette action en renforçant le dispositif visant à prévenir les difficultés des entreprises.

1° En vue de renforcer le dispositif existant en matière de traitement des difficultés des petites et moyennes entreprises, plusieurs mesures ont été décidées :

— renforcement des CODEFI dont les moyens financiers seront accrus et les pouvoirs d'instruction et de décision au niveau départemental développés, de manière à leur permettre de traiter la quasi-totalité des dossiers des petites et moyennes entreprises industrielles. La compétence de ces comités départementaux sera, par ailleurs, étendue à l'artisanat de production ;

— amélioration des dispositions juridiques et fiscales régissant la reprise d'affaires industrielles en difficulté, de manière à rendre ces opérations plus aisées ;

— intensification de l'effort entrepris par l'Etat, les banques et établissements financiers et les professions en vue de rechercher les petites et moyennes entreprises saines et rentables susceptibles de reprendre les affaires en difficulté et donc de consolider leurs emplois. Le Ministre de l'Industrie invitera notamment les organisations professionnelles à mettre en place des moyens adaptés pour favoriser cette recherche ;

— lancement d'une expérience de sélection de gestionnaires confirmés susceptibles de diriger les entreprises petites et moyennes sur la voie du redressement. Les candidats retenus bénéficieront de prêts exceptionnels afin de pouvoir s'engager financièrement dans les entreprises dont ils seront appelés à prendre la responsabilité ;

-- **Vigilance accrue en matière d'information des salariés.** Le Ministre du Travail et de la Participation prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les responsables des entreprises, quels qu'ils soient, remplissent complètement et scrupuleusement leurs devoirs d'information vis-à-vis des salariés.

Pour améliorer le fonctionnement des mécanismes juridiques qui régissent les entreprises en difficulté, le projet de loi réformant le traitement de ces entreprises sera déposé au Parlement avant la fin de la présente session. Ce projet de loi sera tout particulièrement novateur en matière de prévention des difficultés.

2° L'action de prévention, qui confère une nouvelle dimension à la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises industrielles, sera renforcée ;

— Le Ministre de l'Industrie invitera les organisations professionnelles à prendre les dispositions nécessaires pour développer une action de prévention des difficultés sur une base professionnelle et, le cas échéant, interprofessionnelle ;

— le Gouvernement favorisera l'implantation de sociétés de conseil sélectionnées sur l'ensemble du territoire en vue de fournir aux entreprises petites et moyennes les meilleurs services, sous l'angle de la qualité et du prix ;

— La décentralisation financière sera accrue en vue de permettre aux petites et moyennes entreprises de trouver auprès des banques et des établissements financiers non seulement les ressources financières mais aussi le conseil et l'assistance qui leur sont nécessaires. Plus généralement, le Gouvernement prendra les dispositions propres à améliorer et à simplifier les relations entre les organismes financiers et les petites et moyennes entreprises ;

— afin de favoriser l'adaptation des entreprises petites et moyennes aux conditions nouvelles de la concurrence, notamment par le développement de nouveaux produits et la conquête de nouveaux marchés, le Gouvernement adoptera des dispositifs mieux adaptés aux besoins des entreprises en matière d'appui technologique et de promotion des exportations.

Cette action de prévention et de soutien des petites et moyennes entreprises en difficulté s'inscrit dans la politique d'ensemble menée par le Gouvernement pour renforcer et moderniser notre appareil de production.

## CHAPITRE V

### RECHERCHE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIE

Le groupe de programmes « Recherche industrielle et technologie » revêt une importance capitale pour l'avenir industriel et technologique français.

Le Ministère de l'Industrie conduit une politique de redéploiement de l'activité de recherche et de meilleure insertion de l'action des grands laboratoires publics dans le sens des axes prioritaires de sa politique industrielle. Les principales orientations de ce redéploiement sont les suivantes :

1° Effort accru en faveur des petites et moyennes entreprises afin de mettre à leur disposition les moyens d'innover ;

2° Action renforcée du Ministère en faveur de la recherche industrielle et de l'innovation par le transfert au budget de l'industrie de la plus grande partie des dotations de l'aide au développement.

**Evolution globale  
des moyens affectés au programme « Recherche industrielle et technologie ».**

	1978	1979	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Dépenses ordinaires plus crédits de paiement pour les dépenses en capital .....	1 539,4	1 831,5	+ 19
Autorisations de programme.....	1 197,9	1 622,8	+ 35

Les taux de progression des crédits du programme « Recherche industrielle et technologique » sont remarquables. Une étude plus détaillée doit être conduite : en fait, les dotations au profit du Centre national d'études spatiales et du Centre national pour l'exploitation des océans augmentent dans des proportions limitées tandis que les crédits « Technologie et innovation » sont multipliés par 3,5 d'un exercice à l'autre.

## I. — Le Centre national d'études spatiales.

### A. — LES FINANCEMENTS

#### Evolution des moyens financiers.

	1978	1979	VARIATION
	En millions de francs)		(En pourcentage.)
<i>Ministère de l'Industrie.</i>			
Subvention de fonctionnement (chapitre 36-80) .....	191,5	216	- 12,7
Equipements (crédits de paiement) (chapitre 66-00) .....	956,1	991,1	+ 3,7
Sous-total .....	1 147,7	1 207,1	- 5,2
<i>Autres ministères.</i>			
Participation au programme Ariane..	154,2	208,3	+ 35,1
Ressources propres .....	90,3	138,1	+ 52,9
Total .....	1 392,2	1 553,5	+ 11,6

#### Evolution des autorisations de programme du Centre national d'études spatiales.

	1978	1979	VARIATION
	En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Coopération multilatérale .....	703,5	774,2	+ 10
Coopération bilatérale .....	65,7	59,2	- 9,9
Programme national .....	46,6	68,5	+ 38,1
Opérations immobilières .....	8,0	1,3	(Non significatif.)
Equipement .....	27,5	28,1	+ 2,2
Soutien des programmes.....	22,3	16,7	- 25,1
Contrats d'études .....	49,5	43,1	- 12,9
	926,1	991,1	+ 7

Le projet de budget pour 1979 du Centre national d'études spatiales traduit les priorités définies récemment par le Gouvernement.

A l'automne 1977, alors que les satellites d'applications en cours de développement sont sur le point d'être lancés et que la mise au

point de la fusée Ariane est très avancée, le Conseil économique et social a apporté certaines inflexions à la politique menée depuis trois ans :

- l'évolution majeure réside dans la décision de développer sur le plan national le satellite Spot (système probatoire d'observation de la Terre) ;
- les autres aspects nouveaux de la politique spatiale française s'inscrivent dans la logique de l'effort entrepris en 1974 :
  - poursuite de l'effort européen en matière de télécommunications avec le démarrage du programme opérationnel ECS (European Communication Satellite) de télécommunications point à point, l'extension du programme de satellites maritimes Marof, en vue de participer à un système mondial sous les auspices de l'organisation Inmarsat, et, enfin, le démarrage de l'étude d'une plate-forme lourde destinée à la télévision directe ;
  - décision d'entreprendre, au sein de l'agence spatiale européenne, une première série de production de lanceurs Ariane, destinés aux satellites européens et au satellite Spot.

Très récemment, une communication a été présentée au Gouvernement par le Ministre de l'Industrie sur les activités spatiales. A cette occasion, le Ministre a analysé les enjeux de l'espace.

Les grands axes de réflexion retenus sont les suivants :

- les télécommunications spatiales ;
- la télédiffusion directe qui permet de couvrir les zones d'ombre et d'installer, à des conditions très économiques, la télévision dans des pays qui ne disposent pas de réseau ;
- la transmission des données par satellite, qui apparaît comme un moyen nouveau particulièrement important ;
- les satellites d'observation de la terre qui, outre les utilisations liées à la défense, présentent des possibilités d'applications civiles nombreuses et variées ;
- l'élaboration des matériaux dans l'espace, qui permettra d'obtenir des alliages aux propriétés nouvelles très utiles, en particulier dans le domaine des semi-conducteurs ;
- le lanceur Ariane, qui apporte l'indépendance nécessaire aux programmes européens et nationaux. Une attention particulière est portée, en parallèle, sur l'évolution des moyens de lancement :
  - la participation, en matière scientifique, à des programmes de haut niveau, en coopération avec les Etats-Unis et l'URSS.

## B. — LES ACTIVITÉS EN 1979

### 1° **Coopération européenne.**

Les crédits prévus en 1979 représenteront **62 %** du budget prévisionnel de l'établissement contre **60 %** en 1978. Ils devraient permettre :

- de réaliser l'exploitation des satellites déjà lancés ;
- de poursuivre le développement des projets en cours :
  - Ariane et Spacelab (« navette spatiale ») en ce qui concerne les moyens de transport spatial ;
  - ECS dans le domaine des télécommunications ;
  - Marots dans le domaine maritime ;
  - Exposat en ce qui concerne la science.

### 2° **Coopération bilatérale.**

L'effort consenti dans ce domaine est relativement stable et près de **60 %** de cette enveloppe seront consacrés à la science, notamment en coopération avec les Etats-Unis et l'Union soviétique (exemple : projet franco-soviétique d'exploration de Vénus).

### 3° **Programme national.**

Il comportera, en 1979, deux volets principaux :

- la phase d'étude détaillée du programme SPOT (système probatoire d'observation de la terre) ;
- le programme ballons, maintenu à un niveau sensiblement égal à celui de 1978.

## C. — LES PROBLÈMES DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement se trouve confronté en 1978 à deux types de problèmes.

a) *Les décisions prises au printemps 1978 au niveau des différents conseils de l'Agence spatiale européenne :*

- production de cinq lanceurs Ariane ;
- démarrage de la phase opérationnelle du programme européen de télécommunication ;

— étude préliminaire d'un satellite de télévision directe (plateforme lourde H. SAT),

laissent encore ouvertes les modalités de participation de l'industrie spatiale européenne au marché mondial des satellites de télévision directe.

Des négociations futures seront nécessaires au cours des prochains mois pour définir en Europe une politique cohérente dans ce domaine dont l'importance sera considérable au cours des années 1980-1990.

b) *Par ailleurs, quelques difficultés techniques* sont apparues sur Ariane entre le milieu 1977 et le début 1978, lors de la mise au point finale des étages propulsifs en France et de l'ensemble de lancement en Guyane. Ces difficultés sont parfaitement identifiées et n'auront que des conséquences très limitées sur le planning d'ensemble du programme.

Elles auront cependant pour effet de consommer un peu moins de la moitié de la marge pour aléas, qui avait été initialement estimée à 20 % du coût du programme. Elles se traduisent, en particulier, par une déflation des effectifs des principaux maîtres d'œuvre retardée de quelques mois par rapport aux prévisions précédentes et nécessitent, dès 1978, une augmentation de 78 millions de francs du budget consacré à Ariane. Compte tenu de l'importance du programme Ariane à l'intérieur du budget du Centre, il n'est pas possible de trouver la totalité de cette somme par économie sur les autres programmes et la solution de ce problème a fait l'objet d'une concertation avec le Ministère de la Défense et le Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications qui apporteront en 1978 une contribution complémentaire de 25 millions de francs chacun. En 1979, les subventions retenues prennent en compte les besoins supplémentaires du programme Ariane.

Enfin, il est à craindre que la progression limitée du budget rende difficile l'achèvement des programmes actuellement en cours et qui entrent dans leur phase finale d'essais. Déjà des programmes secondaires ont dû être abandonnés, faute de crédits.

Il apparaît dangereux à votre rapporteur de risquer de prendre des retards techniques compte tenu de l'importance des choix actuellement faits pour l'avenir spatial français.

## II. — Le Centre national pour l'exploitation des océans.

### Evolution des moyens financiers.

	CRÉDITS de paiement.		AUTORISATIONS de programme.	
	1978	1979	1978	1979
	(En millions de francs.)			
Subvention de fonctionnement (chapitre 36-81).....	51,6	61,9		
Subvention d'équipement (chapitre 66-02)	129,9	146	137,8	149,4
Total .....	181,5	207,9	137,8	149,4
Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente.....		+ 14,5		+ 8,4

Au titre des dépenses ordinaires, le projet de budget pour 1979 prévoit la création de trente-quatre emplois :

- sept chercheurs ;
- vingt-sept personnels « ingénieurs, techniciens et administratifs ».

Le coût de cette mesure est de 3,8 millions de francs.

Au total, la subvention de fonctionnement progresse de 20 % de 1978 à 1979.

Les autorisations de programme demandées pour 1979 devraient permettre de financer les opérations suivantes :

- **opérations immobilières** (dont le Centre océanologique de Polynésie) ;

- **équipement** (22,3 millions de francs) : la dotation devrait notamment permettre le remplacement d'équipement perdus ou vétustes et le maintien des équipements (+ 9 %) ;

- **soutien des programmes** (68,1 millions de francs) : sur ces crédits sont imputés les frais de la flotte du Centre national pour l'exploitation des océans et des installations à terre. Cet article subit une progression de 12 % d'un exercice à l'autre ;

- **contrats d'études** (51,8 millions de francs) : cette dotation destinée au financement de contrats d'études, de recherche et de développement visant à la réalisation des programmes du Centre progresse de 5,8 % d'un exercice à l'autre ;

- **coopération internationale** (6 millions de francs) : est imputé sur cet article budgétaire le règlement de la France à des organismes internationaux.

L'analyse des autorisations de programme pour 1979 indique que l'on peut craindre que le Centre n'éprouve des difficultés à maintenir ses équipements. De plus, le nombre moyen de journées de mission en mer par bâtiment diminuera d'environ 10 % de 1978 à 1979 et la bouée laboratoire « Borha » restera désarmée.

**Les principales opérations en cours d'exécution concernent les programmes suivants :**

1° *Connaissance et exploitation de la matière vivante* : production de la matière vivante, pêche et valorisation des produits de la mer, aquaculture ;

2° *Connaissance et exploitation des ressources minérales et fossiles, formations superficielles des marges continentales, nodules polymétalliques, croûtes océaniques* ;

3° *Interventions sous la mer pour la résolution des problèmes technologiques posés par l'exploitation des grands fonds (en particulier dans le domaine pétrolier)* ;

4° *Qualité du milieu marin* : ce programme a pour but essentiel la prévention des pollutions et comprend des études sur :

- la surveillance du milieu marin,
- les effets sur les nuisances (hydrocarbures et pollution par les rejets des centrales nucléaires),
- la gestion des zones côtières,
- les technologies de lutte contre la pollution : le Centre prépare actuellement la mise en place du Centre de documentation recherche et expérimentation sur la lutte contre la pollution (CEDRE) dont la création a été décidée à la suite de l'accident de l'Amoco Cadiz ;

5° *Recherches sur les interactions océan-atmosphère.*

Ainsi que le laisse apparaître ce compte rendu sommaire, les programmes de recherche du Centre national pour l'exploitation des océans sont du plus grand intérêt.

Votre rapporteur souligne en particulier l'urgence et l'importance du projet « Qualité du milieu marin » qui devrait permettre un renforcement des moyens de lutte contre les pollutions marines.

Le principal problème auquel se trouve confronté le Centre national pour l'exploitation des océans est celui de la coordination de la recherche française en matière océanologique. Des progrès ont cependant été obtenus en ce qui concerne l'instruction des demandes budgétaires, grâce à l'organisation mise en place au sein de l'organisme et à la création du Conseil de la recherche océanologique. Cependant, les résultats actuels se limitent à la formulation de recommandations.

A cet égard, il conviendrait que les programmes de recherche océanologique fassent l'objet d'une coordination plus rigoureuse afin d'affecter les moyens disponibles dans les meilleures conditions.

### III. — Technologie, innovation.

Ce groupe de programmes regroupe des actions nombreuses et diverses. Toutefois, il convient de noter que le programme « Aide au développement de la recherche scientifique et technique » représente près de 90 % des autorisations de programme pour 1979.

#### A. — AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

##### Evolution des moyens financiers.

	CRÉDITS de paiement.		AUTORISATIONS de programme.	
	1978	1979	1978	1979
	(En millions de francs.)			
Aide au développement (nouveau).....		(1) 165		(1) 358,2
Aide au pré-développement .....	15,2	26,5	27,9	27,9
Information scientifique et technique.....	10,5	10	10,4	6,9
Contrats de recherche d'intérêt général...	11,3	22,5	23,3	25,7
Subventions d'investissement .....	6,2	5	8,3	>
Météorologie .....	6,5	7,5	6,6	7,4
Subventions à divers laboratoires.....	9	15	>	>
<b>Total .....</b>	<b>210</b>	<b>416,4</b>	<b>134</b>	<b>482,3</b>

(1) Compte tenu du transfert effectué lors de l'examen à l'Assemblée Nationale du chapitre 62-91 au chapitre 66-01 de 100 millions de francs d'autorisations de programme et de 50 millions de francs de crédits de paiement.

#### 1° Aide au pré-développement.

Elle a été créée en 1969 en vue d'inciter les centres de recherche collective à faire valoriser leurs travaux par l'industrie.

Elle consiste en une subvention (non remboursable) accordée au centre et qui peut atteindre au maximum 66 % du coût total du programme.

En 1978, les autorisations de programmes ont été réparties de la façon suivante :

— 0,8 million de francs pour les cinq régions expérimentales où des dossiers peuvent être instruits directement (soit 4 millions de francs) ;

— 0,5 million de francs accordé au groupement régional pour l'innovation et la technologie Rhône-Alpes ;

— 4,5 millions de francs pour participer à des opérations lancées par de grands organismes (CEA, CNES, CNEXO) ;

— 18,9 millions de francs ont été affectés à des opérations classiques (économies d'énergie, énergies nouvelles, économies de matières premières, protection du consommateur et qualité des produits industriels, lutte contre la pollution, amélioration des conditions de travail, compétitivité de l'industrie française).

## **2° Contrats de recherche d'intérêt général.**

Constituée à l'origine de subventions de fonctionnement destinées aux centres techniques industriels, la procédure des programmes de soutien d'intérêt général s'est progressivement transformée en instrument interministériel de guidage, par les administrations, des recherches d'organismes divers opérant dans le domaine de la technologie : centres techniques industriels, laboratoires universitaires, écoles d'ingénieurs, sociétés de recherche sous contrat.

En 1978, les axes de recherches ont été semblables à ceux retenus pour l'aide au pré-développement (cf. ci-dessus).

Sur cette dotation sont également financées les actions suivantes :

- soutien des actions de l'Association nationale de la recherche technique ;
- les délégués aux relations industrielles ;
- transferts de technologie ;
- prévision technologique.

## **3° L'aide au développement.**

C'est la forme d'aide la plus importante de cette action ; compte tenu de l'augmentation de la dotation effectuée à l'Assemblée nationale lors de l'examen du budget de l'industrie, son montant atteindra 358,2 millions de francs en 1979 (autorisations de programmes).

Relèvent de cette dotation les aides financières que les entreprises rembourseront en cas de succès et qui sont destinées à favoriser le développement des résultats de la recherche, principalement dans les secteurs de l'Informatique, de l'Electronique, de la Mécanique et des Industries de transformation. En outre, les recherches permettant de réaliser des économies d'énergie et de matières premières bénéficieront d'une priorité.

Les crédits de la procédure d'aide au développement des résultats de la recherche destinés à d'autres secteurs, soit 45,5 millions de francs en autorisations de programme, font l'objet de la réserve interministérielle inscrite au chapitre 66-01 du budget des Services du Premier Ministre.

## B. — AUTRES ACTIONS

### Evolution des moyens financiers.

	CREDITS <sup>(1)</sup> de paiement.		AUTORISATIONS de programme.	
	1978	1979	1978	1979
	(En millions de francs.)			
Fonctionnement des services (Bureau national d'information scientifique et technique, Bureau national de météorologie).	39.6	45.5	»	»
Institut de recherche d'informatique et d'automatique :				
Chapitre 36-82, article 10.....	41.3	51.5	»	»
Chapitre 66-03 (art. 11 à 15).....	36.5	32.5	36.5	35.1
Interventions dans le domaine de la recherche chimique :				
Chapitre 44-31 .....	13.9	15.6		
Chapitre 66-31 .....	8.3	8.3	8.3	8.7
Etudes dans le domaine de la recherche scientifique et technique (chapitre 56-00)	6.5	5.3	6.5	6.2
Ecoles nationales des mines - recherche (chapitre 57-02, art. 80).....	5.2	6.2	6.2	6.2

### 1 Institut de recherche, d'informatique et d'automatique.

La subvention à l'Institut de recherche en informatique et en automatique (IRIA) assure une partie importante du financement de cet organisme.

Trois programmes d'activités absorbent l'essentiel des dotations budgétaires de l'Institut :

— le laboratoire de recherche (LABORIA) qui assure les travaux de recherche scientifique propres à l'Institut, forme cadres et spécialistes pour les autres centres de recherche, s'efforce de valoriser les résultats de ses recherches auprès des utilisateurs potentiels et accueille professeurs, chercheurs et stagiaires tant français qu'étrangers :

— le Service de synthèse et d'orientation de la recherche française en matière d'informatique (SESORI) organise des séminaires, provoque la coopération entre les chercheurs, les industriels et les utilisateurs travaillant dans le cadre de « projets pilotes », passe des contrats de recherche (pouvant comporter la mise à disposition du personnel) avec des organismes publics et privés :

— les écoles de l'Institut de recherche en informatique et en automatique et son Centre d'études pratiques (CEPIA) contribuent à la formation des chercheurs de haute qualification. Le Centre de documentation joue par ailleurs un rôle important dans le transfert des connaissances informatiques ;

Les autres activités dont celles du Centre de calcul constituent pour l'essentiel le support logistique de ces activités principales.

La subvention de fonctionnement augmente fortement d'un exercice à l'autre : + 24,7 %.

Cette progression permettra notamment :

— la création de trente-quatre emplois de chercheurs, techniciens et administratifs (dont vingt-deux réservés à l'intégration de personnels hors statut). Le coût de cette mesure est de 4,2 millions de francs ;

— la transformation de six emplois.

Les autorisations de programme pour l'équipement et les contrats d'études diminuent tandis que celles au titre du « Soutien des programmes » (1) progressent légèrement.

## 2° Diverses actions.

Les écoles des mines constituent un centre de recherche technique de niveau international, travaillant en étroite liaison avec le milieu industriel. Cette liaison est mise en évidence par l'importance des contrats de l'industrie passés avec ces écoles. Elles constituent également un lieu de formation des jeunes ingénieurs, qui, partant ensuite dans l'industrie, peuvent permettre des liaisons étroites et durables entre recherche et applications industrielles. Les principaux axes de recherche sont l'approvisionnement en matières minérales, l'utilisation de l'énergie, la métallurgie. Un effort particulier sera fait en 1979 pour le programme immobilier de l'Ecole des mines de Paris (Centre de Fontainebleau).

La subvention attribuée à l'Institut national de recherche chimique appliquée (IRCHA) lui permet d'assurer la poursuite des recherches qu'il mène pour le compte de l'Etat. Ces recherches figurent intégralement parmi les actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan et portent sur la chimie, la pollution de l'eau, la pollution de l'air et les nuisances solides. Un effort particulier sera fait en 1979 pour l'Institut du pin.

---

(1) Moyens de fonctionnement autres que de personnel de l'Institut et de recherche d'informatique et d'automatique.

Le Bureau national d'information scientifique et technique (BNIST) met en œuvre la politique nationale en matière d'information scientifique et technique portant sur la constitution et l'exploitation de fonds d'information, le développement des services d'information pour l'industrie, le développement des outils informatiques nécessaires, le soutien à l'édition scientifique et technique, la vulgarisation scientifique et technique.

L'accent sera mis en 1979 sur le développement des agences régionales facilitant l'accès à l'information scientifique et technique des petites et moyennes entreprises.

Les activités du Bureau national de métrologie visent à l'amélioration des étalons primaires nationaux de métrologie et au développement des chaînes d'étalonnage permettant à l'industrie de relier ses mesures aux étalons.

Les moyens de fonctionnement du Bureau national scientifique et technique et du Bureau national de métrologie augmentent de près de 15 % en 1979 par rapport à 1978.

### C. — LES CENTRES TECHNIQUES

L'action du Ministère de l'Industrie est relayée par celle des *centres techniques*, organismes professionnels chargés de financer la recherche et l'assistance technique et qui reçoivent à cette fin le produit de taxes parafiscales.

	1976	1977	1978	1979
<b>Centres techniques.</b>				
<b>(Produit des taxes parafiscales en milliers de francs.)</b>				
Centre technique des industries de la fonderie .....	25 670	25 600	26 700	27 000
Comité de coordination du centre de recherche en mécanique.....	107 000	114 000	124 000	131 000
Union des industries textiles, Institut textile de France et centre technique de la teinture et du nettoyage.....	73 000	75 000	78 000	127 000
Centre d'études techniques des industries de l'habillement .....	10 800	11 500	12 600	13 000
Centre technique du cuir .....	14 298	12 400	12 500	44 000
Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses .....	13 600	14 000	14 400	16 000
Association des centres techniques des matériaux et composants pour la construction .....	27 069	29 665	31 100	36 000
Institut des corps gras.....	3 309	3 042	2 309	4 200
Comité professionnel interrégional de l'horlogerie et centre technique de l'industrie horlogère .....	»	»	»	19 000

## AUDITION DE M. ANDRÉ GIRAUD, MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Réunie le 7 novembre 1978 sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la commission a procédé à l'audition de M. André Giraud, Ministre de l'Industrie, sur le projet de budget de son département ministériel. Le Ministre était accompagné par M. Jean-Pierre Prouteau, Secrétaire d'Etat à la Petite et Moyenne Industrie.

Le Ministre a tout d'abord souligné que le fascicule budgétaire de l'industrie ne représente qu'une partie des crédits affectés à la politique industrielle ou énergétique.

Le Ministre a ensuite présenté les faits saillants de son budget :

a) Relance de la politique d'économies d'énergie. A cette fin, les moyens de l'Agence pour les économies d'énergie ont été accrus et complétés par une taxe parafiscale sur les produits pétroliers ;

b) Développement des énergies nouvelles concrétisé par la création du Commissariat à l'énergie solaire et une nette progression des ressources budgétaires affectées à ces énergies ;

c) Politique en faveur de l'innovation technologique avec notamment l'aide au développement, dont les crédits progressent de plus de 30 %.

Qu'il s'agisse d'économies d'énergie ou d'aide au développement, le Ministre a insisté sur son souci d'accroître l'efficacité des procédures et de les rapprocher des entreprises.

L'adaptation des structures industrielles, dont les crédits ne constituent d'ailleurs qu'un des moyens du redéploiement industriel (+ 37 %) puisque 3 milliards de francs sont inscrits au fonds d'adaptation des structures industrielles au Ministère de l'Economie.

Concernant la politique énergétique, les objectifs que poursuit le Gouvernement sont :

— les économies d'énergie (objectif 45 millions de tonnes équivalent/pétrole en 1985) ;

— le meilleur emploi des ressources nationales (charbon, énergies nouvelles, énergie nucléaire) ;

— la sécurité d'approvisionnement en matière d'énergie (stockage et diversification).

La politique industrielle doit servir deux objectifs : assurer l'équilibre de la balance des paiements et contribuer à la création d'emplois nouveaux.

A cet égard, le Ministre a souligné que très peu de secteurs pouvaient apparaître comme condamnés. Toutefois, M. Giraud a indiqué que certaines branches devaient impérativement s'adapter (sidérurgie, textile, habillement, cuir) et souligné les risques de distorsion de la concurrence internationale.

L'intervention de l'Etat doit donc contribuer à créer un cadre favorable au développement d'industries d'innovation ou de pointe, dont la production pourrait ainsi disposer d'un avantage sur celle des concurrents.

M. Giraud a annoncé qu'un projet de loi relatif à « la prévention et au traitement des difficultés des petites et moyennes entreprises » sera prochainement soumis au Parlement.

En matière d'économies d'énergie, la politique suivie sera réorientée en privilégiant l'innovation aux investissements industriels économisant l'énergie et la sensibilisation des particuliers.

Enfin, en réponse à l'une des questions posées sur les Charbonnages de France, M. Giraud a souligné que le contrat de programme serait strictement appliqué. A ce titre, pour compenser les pertes de recettes dues à une moindre valorisation des produits charbonniers, un complément de subvention sera apporté dans le cadre d'un prochain collectif budgétaire.

M. Descours Desacres, rapporteur spécial, a tout d'abord souligné la réussite du contrat passé entre l'Etat et la Compagnie internationale pour l'informatique, CII-Honeywell-Bull. Ensuite, il a interrogé le Ministre sur le projet de grand accélérateur national à ions lourds (GANIL), sur les conditions d'approvisionnement de la France en pétrole, sur l'industrie des véhicules « poids lourds », sur la situation de CDF-Chimie, sur le développement de l'industrie des composants et sur les difficultés actuelles et l'avenir des industries textiles et sidérurgiques.

M. Ballayer a demandé au Ministre si la substitution de l'alcool au pétrole ne pouvait pas être envisagée et quelles étaient les perspectives de prospection en mer d'Iroise.

M. Jager a demandé si le stock de sécurité d'hydrocarbures de quatre-vingt-dix jours apparaissait satisfaisant et si les projets d'industrialisation en Lorraine ne pourraient pas être accélérés.

M. Blin, rapporteur général, s'est inquiété de l'importance de la subvention au Commissariat à l'énergie atomique.

M. Prouteau, Secrétaire d'Etat, a d'abord répondu aux intervenants sur les conditions de l'aide de l'Etat aux petites et moyennes industries.

Le Ministre a ensuite répondu aux autres questions :

— il a indiqué que le projet GANIL avait été décidé deux ans trop tôt dans le cadre du plan de relance de 1975. Pour des raisons financières, la réalisation de GANIL devra être étalée ;

— concernant la dotation du Commissariat à l'énergie atomique, il a souligné la diversité des actions du Commissariat et l'importance du financement de Super-Phénix ;

— les stocks de sécurité d'hydrocarbures en France sont supérieurs à ceux des principaux pays européens ;

— des réductions d'effectifs dans le secteur français des poids lourds devront certainement intervenir en raison de l'état du marché ;

— un accord entre Thomson et Motorola devrait permettre un développement de la production des micro-processeurs ;

— le prix de revient de l'alcool comme carburant apparaît trop élevé pour envisager une substitution même partielle aux hydrocarbures.

### **Principales observations du rapporteur et de la commission.**

La commission a souligné l'effort réalisé en faveur des recherches et des réalisations du Commissariat à l'énergie atomique et elle a marqué son intérêt pour l'encouragement à la mise au point et à l'utilisation des énergies nouvelles y compris celles d'origine végétale.

Elle s'est interrogée sur une éventuelle révision des méthodes d'évaluation des stocks de sécurité tant en hydrocarbures qu'en matières énergétiques et minérales, en constatant les ponctions importantes qu'ils subissent en cas de difficultés sociales ou internationales.

Considérant la politique industrielle comme l'un des supports majeurs de la politique de l'emploi, la commission a évoqué les difficultés de la petite et moyenne industrie et considéré comme indispensable que soient assouplies les formalités administratives qui risquent d'entraver la mise en œuvre rapide des dispositions prises en sa faveur.

Après avoir passé en revue les grandes branches industrielles, la commission a constaté que, si la France était soumise à une dure concurrence dans des secteurs tels que la Machine-Outil et le Véhicule industriel, elle était, par contre, bien placée dans certains créneaux où la qualité tant technique qu'artistique de ses produits était très appréciée dans les pays étrangers qui rendaient ainsi hommage à la compétence des ingénieurs et des cadres comme au savoir-faire des personnels d'exécution.

Néanmoins, elle mesure la gravité des conséquences, pour les entreprises concernées, telles celles des secteurs textiles et sidérurgiques, ainsi que, pour leurs collaborateurs, de la nécessité des mutations requises par l'évolution économique et par l'arrivée sur le marché mondial des produits des pays d'une structure différente de celle des pays anciennement industrialisés.

La commission a conclu à la nécessité de poursuivre, voire d'accentuer l'effort de recherche, gage des progrès futurs de notre économie. Elle regrette à ce sujet que la programmation des dépenses de construction du grand accélérateur national à ions lourds (GANIL) n'en permette pas un achèvement plus rapide qui contribuerait à la création d'emplois de haut niveau et au rayonnement de notre pays.

Enfin, elle s'est félicitée de l'accent mis sur le développement de l'industrie des composants dont elle avait souligné l'importance lorsqu'elle avait donné son accord à l'effort envisagé dans le domaine de l'informatique.



**La commission a approuvé le rapport de M. Descours Desacres, Rapporteur spécial, et, sous le bénéfice des observations qu'il contient, vous propose, dans sa majorité, d'adopter les crédits de l'industrie.**

# ANNEXES

**REPONSES DU MINISTERE A DES QUESTIONS  
DU RAPPORTEUR SPECIAL**

## I — LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

### 1. — Les nouveaux principes directeurs de la politique industrielle.

La politique du redéploiement industriel a été élaborée pour parer au dérèglement de l'économie mondiale que l'on observe depuis le début de la décennie. Le redéploiement peut ainsi être défini comme le processus de réadaptation progressive du système industriel français, tant vis-à-vis de l'extérieur que dans ses structures intérieures, aux modifications profondes de l'environnement international et aux conséquences qu'elles provoquent. De ce fait, il implique un réaménagement des formes et des moyens de l'insertion internationale de l'économie en même temps qu'une réorganisation des forces de production : qu'elles relèvent du capital ou du travail, qu'elles concernent la production, la politique commerciale ou financière, le rôle de l'Etat.

La politique du redéploiement industriel est donc fondée sur une politique économique caractérisée par une attitude offensive d'ouverture et d'adaptation au nouvel environnement international. Le choix fondamental qui a ainsi été fait est d'avoir refusé l'autre attitude possible, défensive celle-là, consistant à se replier et se protéger sur un espace économique réduit. Cette solution ne paraît offrir, en effet, que l'illusion d'un abri provisoire dont il faudrait bien sortir : approvisionnement en ressources de base, exportations de nos produits, flux d'échanges de toute nature.

Les moyens pour tenter de parvenir à ces objectifs sont multiples. On peut les appréhender sous deux thèmes principaux :

— d'une part, une politique horizontale qui vise à favoriser le développement, en améliorant l'environnement industriel ;

— d'autre part, une politique sectorielle qui vise à l'adaptation de l'appareil productif et à son redéploiement dans la division internationale du travail en fonction de sa compétitivité.

*Les moyens mis en œuvre pour appliquer la politique du redéploiement industriel, dans sa composante, à dominante horizontale, touchent essentiellement à trois domaines : les prix et la concurrence, le financement des entreprises, la politique internationale.*

Le retour progressif et durable à la liberté des prix réalisé en quelques mois à partir du 1<sup>er</sup> juin 1978, devrait permettre une plus grande souplesse dans la direction des entreprises et une amélioration de l'autofinancement.

Simultanément, la surveillance du jeu de la concurrence sera renforcée afin d'éviter les positions de monopole. La politique des tarifs publics et la politique d'achat des acheteurs publics seront orientées de façon à aligner systématiquement les critères de gestion des entreprises publiques industrielles sur les règles du marché.

Le financement des entreprises sera facilité par la nécessaire réorientation vers l'industrie de l'épargne publique et privée actuellement attirée vers d'autres secteurs (Agriculture, Logement), en vue de restaurer les fonds propres, consolider les trésoreries et permettre ainsi une solide relance de l'investissement.

Enfin, un volet essentiel de la politique de redéploiement s'intègre dans la politique internationale qui est menée.

Il s'agit d'abord des actions menées dans les négociations commerciales multilatérales, soit pour ouvrir des débouchés nouveaux par éliminations des obstacles tarifaires et non tarifaires, soit pour donner un répit à certains secteurs industriels pour effectuer dans l'ordre leurs évolutions. Les négociations de l'accord multifibres ou les négociations dans le domaine de la sidérurgie sont des exemples de ces actions.

Il s'agit aussi des actions en faveur de l'exportation, qu'elles soient générales (financement, formation) ou particulières (plans sectoriels).

*Le volet sectoriel de la politique du redéploiement industriel.* La spécialisation internationale de notre industrie est encore insuffisante (sinon lacunaire) sur les créneaux à demande mondiale dynamique (biens d'équipement, chimie fine, pharmacie, agro-alimentaires, etc.) et, par contre, relativement forte dans les secteurs les plus affectés par le développement du Tiers Monde (textile, cuir, etc.).

Des mutations de grande ampleur (déjà en cours) sont inéluctables et ne pourront être entièrement spontanées. Ces mutations et cette spécialisation ne doivent pas s'analyser comme conduisant à des abandons de secteurs entiers, mais comme des « replis ordonnés » sur les meilleurs bastions des secteurs menacés avec modernisation de ces derniers et conversion des segments abandonnés grâce à une croissance accélérée des activités « porteuses ».

Cette politique de « redéploiement » industriel (temporaire) doit être guidée par l'impératif de compétitivité, et c'est à partir de ce critère que s'ordonne la problématique de l'action sectorielle qui s'exerce plus en définitive au niveau de l'entreprise qu'au niveau du secteur dans la mesure où nombre de secteurs font apparaître des situations très contrastées pour ce qui concerne la compétitivité relative des entreprises de ce secteur.

Lorsque la compétitivité est satisfaisante, il faut viser à la conserver. Ceci n'implique pas d'interventions systématiques de l'Etat mais une vigilance permanente pour détecter préventivement les risques de dérive et, éventuellement, des actions ponctuelles pour enrayer ces dérives (par exemple, freinage d'importations abusives ou aide sélective à la recherche développement).

Lorsque cette compétitivité n'est que potentielle en raison d'atouts (technologie, structures industrielles et commerciales, matières premières, etc.) qui restent à valoriser, mais aussi en raison de perspectives de marche en forte croissance mondiale, l'action doit être à la fois offensive (favoriser par des soutiens du type « contrat de croissance » les initiatives privées avec le souci d'aller plus vite et plus loin), mais aussi, défensive (éviter les turbulences excessives dans les échanges internationaux au cours de la phase difficile de « montée en puissance »).

Exemples d'actions de ce type : Plan calcul, certains contrats de croissance dans la péri-informatique, action composants, programme de développement des véhicules industriels, contrats de développement dans l'ameublement, etc.

Pour les activités présentant des difficultés durables d'adaptation à la compétition internationale en raison de positions de départ faibles ou moyennes sur des marchés en faible croissance, mais aussi en raison du coût relatif de certains facteurs de production les actions de l'Etat peuvent être également offensives (aide à la modernisation des meilleurs « bastions », contribution à l'organisation rationnelle des conversions), mais aussi défensives (veiller à ce que l'évolution des échanges internationaux laisse les délais nécessaires pour effectuer les mutations).

## 2. -- Le redéploiement industriel.

Le redéploiement industriel constitue le processus de réadaptation progressive du système industriel français, tant vis-à-vis de l'extérieur que dans ses structures intérieures, aux modifications profondes de l'environnement international depuis le début de la décennie, et aux conséquences qu'elles provoquent. Le redéploiement est donc le fondement d'une politique industrielle commandée par une situation économique nouvelle. En dresser le bilan est quelque peu prématuré car on n'a encore que peu de recul sur les résultats des premières mesures prises dans le cadre de cette politique et, d'autre part, les formes à donner au redéploiement sont bien évidemment en constante maturation et évolution.

Toutefois, on s'efforcera de dégager, sur les derniers semestres écoulés, les premiers résultats de cette politique. Pour atteindre les trois principaux objectifs assignés à l'industrie dans le cadre de cette politique, un ensemble d'actions ont été mis en place. Rappelons d'abord ces trois objectifs :

— apporter une contribution accrue à l'équilibre des échanges, car c'est essentiellement l'industrie qui peut apporter les éléments de rééquilibrage. Ceci implique un meilleur contrôle du marché national et un développement des exportations ;

— entraîner une évolution favorable (en volume, en qualité et en répartition régionale) de l'emploi industriel, ce qui nécessite au départ la recherche de la

compétitivité (faute de quoi notre industrie se transformerait très vite en une industrie de pays en voie de développement, exigeant pour survivre le parapluie du protectionnisme). Cela exige, en outre, la *promotion des activités à forte demande mondiale et la conversion* des emplois dans les secteurs en mutation :

— préserver notre *autonomie de décision*, ce qui exige une bonne maîtrise de certaines technologies clés (nucléaire, composants) et une grande vigilance en matière d'investissements étrangers, malgré une attitude de principe ouverte.

Les moyens pour tenter de parvenir à ces objectifs sont multiples. On peut les appréhender sous trois thèmes : le premier concerne les actions en faveur de secteurs stratégiques (au premier rang desquels figurent bien entendu l'énergie et les matières premières), le deuxième, le rôle de l'Etat au plan horizontal (améliorer l'environnement de l'entreprise), le troisième, enfin, les actions sectorielles de réadaptation offensive ou défensive au marché international.

*1° Les actions en faveur de secteurs stratégiques qui doivent être soutenues.*

Il s'agit de secteurs qui approvisionnent de nombreuses branches industrielles en aval ou dont la maîtrise de la technologie conditionne l'avenir de nombreux secteurs dépendants. (Les deux objectifs d'indépendance nationale et de contribution à la balance commerciale sont donc visés).

Au premier chef, la *politique de l'énergie* qui vise à assurer l'approvisionnement de la France dans les meilleures conditions de coût compatibles avec une sécurité convenable.

L'énergie est largement importée (75 %) et les hydrocarbures représentent l'essentiel des importations (88 %). Ce sont donc ces importations qu'il faut réduire autant que possible et assurer par :

- un programme d'économie d'hydrocarbures ;
- la réalisation d'un programme électro-nucléaire ;
- une politique du cycle du combustible nucléaire ;
- une politique charbonnière ;
- la diversification des sources géographiques d'hydrocarbures ;
- une politique d'énergies nouvelles et futures.

Tout comme la politique de l'énergie, la *politique des matières premières* vise à mettre à la disposition de l'industrie française les matières premières au meilleur coût compatible avec la sécurité de l'approvisionnement.

Pour les matières minérales, les mécanismes pour atteindre cet objectif ne sont pas très différents de ceux qui ont été employés dans les domaines du pétrole ou de l'uranium :

— développer la production nationale à une hauteur convenable en fonction de la possibilité qu'offrent les réserves, du prix de revient, et du concept de « contre-garantie des importations », tel que l'ont pratiqué les Etats-Unis pour le pétrole :

— participer aux instances où se prennent les décisions relatives au marché international ;

- diversifier les sources ;
- maintenir un stock stratégique ;

-- maintenir une capacité technologique de qualité supérieure dans le domaine de la prospection, de la production et de la première transformation de façon à pouvoir jouer la carte de l'assistance technique vis-à-vis des pays producteurs. Pour l'instant, le secteur des matières minérales ne compte d'entreprise française de rang international que dans les domaines de l'uranium et l'aluminium.

*Autres secteurs stratégiques pour lesquels une action est entreprise*, on prendra les exemples suivants :

Le *secteur des circuits intégrés* : ce secteur est, en effet, à la pointe du développement des industries des composants électroniques, mais aussi d'industries telles que l'informatique, le téléphone, et de nombreuses branches où l'électronique commence à pénétrer.

Un programme quinquennal représentant un effort de 600 millions de francs a été mis en œuvre par l'ensemble des ministères concernés pour favoriser la Recherche-Développement et pour assurer une capacité de production en France de circuits intégrés égale à la consommation nationale ;

**Le secteur de la machine-outil :** ce secteur est considéré comme « stratégique » du fait de son impact sur la qualité de l'équipement de presque tous les secteurs industriels et, par là, sur leur productivité et leur compétitivité. L'action antérieure dans ce domaine est donc renforcée dans les domaines :

— de la Recherche-Développement, qui est maintenue à un niveau élevé, quadruple de celui de 1974 ;

— des exportations, par la constitution de groupements d'intérêt économique à l'exportation, et par le soutien des actions collectives et la mise en place à l'étranger de nouvelles antennes professionnelles ;

— des structures industrielles, en favorisant les fusions autour de pôles dynamiques et en passant des conventions avec des entreprises pour les aider à financer leur programmes de développement (trois conventions ont été conclues) ;

— de la formation professionnelle, par la création d'une commission de réforme qui devrait remettre à la fin de 1975 ses conclusions sur la création d'un centre de formation de la production automatisée et la réalisation d'une méthode audio-visuelle exportable de formation des opérateurs de machines outils à commande numérique ;

— de la promotion de la diffusion des machines à commande numérique auprès des petites et moyennes entreprises et, d'autre part, des établissements de l'enseignement supérieur.

**L'informatique.** L'objectif fixé au producteur national Compagnie internationale pour l'informatique - Honeywell-Bull est d'offrir une gamme de produits et de services compétitive par rapport à celle présentée par les grands groupes internationaux.

Cet objectif nécessite un soutien temporaire des pouvoirs publics jusqu'en 1980, qui se traduit en particulier par une subvention dégressive.

Enfin, deux secteurs de biens intermédiaires peuvent être considérés comme stratégiques, l'industrie des engrais et l'industrie de la pâte à papier, par leur impact fondamental sur les secteurs situés en aval.

Pour le secteur des engrais dont les pertes cumulées avaient dépassé 10 % du chiffre d'affaires en 1976, les structures industrielles ont été renforcées. En particulier l'Entreprise minière et chimique a fait apport à CDF-Chimie de sa filiale Azote et produits chimiques. Pour permettre à CDF-Chimie le financement du rattrapage de cette filiale, une augmentation de capital de 300 millions de francs a été faite.

Pour le secteur de la pâte à papier, l'objectif est de réduire le déficit commercial supérieur à trois milliards et ainsi la dépendance de l'étranger. En particulier, le taux d'approvisionnement de l'industrie du papier journal en ressources nationales (bois et vieux papiers) devrait passer à terme à 90 %, grâce à une meilleure mise en valeur du patrimoine forestier.

## 2 L'amélioration de l'environnement de l'entreprise : mesures harmonisées.

Ces moyens concernent principalement trois domaines : les prix et la concurrence, le financement des entreprises, la politique internationale.

Le retour progressif et durable à la liberté des prix, réalisé en quelques mois à partir du 1<sup>er</sup> juin 1978, devrait permettre une plus grande souplesse dans la direction des entreprises et une amélioration de l'autofinancement.

Simultanément, la surveillance du jeu de la concurrence sera renforcée afin d'éviter les positions de monopole. La politique des tarifs publics et la politique d'achat des acheteurs publics seront orientées de façon à aligner systématiquement les critères de gestion des entreprises publiques industrielles sur les règles du marché.

Le financement des entreprises sera facilité par la nécessaire *réorientation* vers l'industrie de l'épargne publique et privée, actuellement attirée vers d'autres secteurs (Agriculture, Logement), pour restaurer les fonds propres, consolider les trésoreries et permettre ainsi une solide relance de l'investissement.

Enfin, un volet essentiel de la politique de redéploiement s'intègre dans la politique internationale qui est menée.

Il s'agit essentiellement des actions menées dans les négociations commerciales multinationales, soit pour ouvrir des débouchés nouveaux par élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, soit pour donner un répit à certains secteurs industriels pour effectuer dans l'ordre leurs évolutions. Les négociations de l'accord multifibres ou les négociations dans le domaine de la sidérurgie sont des exemples de ces actions.

L'action a été développée, en outre, dans deux directions :

*La politique en faveur des petites et moyennes industries* lancée au printemps 1976 a été renforcée ces deux dernières années ; elle est caractérisée par :

- la priorité donnée à la déconcentration et la régionalisation ;
- l'amélioration des procédures de financement ;
- la multiplication des incitations à la création d'entreprises ;
- l'amélioration des relations des entreprises avec leur environnement ;
- les simplifications administratives.

*La politique de normalisation* est poursuivie :

— sur le plan intérieur dans le but d'établir un programme susceptible d'assurer l'information et la protection du consommateur ;

— en matière de commerce extérieur, dans le but de mettre en place un système d'information et d'assistance aux exportateurs sur les normes et réglementations techniques prévalant sur les marchés extérieurs (NOREX).

### 3° Les actions sectorielles d'adaptation au marché international.

L'évolution très rapide du marché international et la spécialisation internationale du travail nécessitent une adaptation accélérée des structures industrielles et une action sectorielle appropriée.

Cette action se développe, soit de manière offensive pour accélérer le développement de *secteurs compétitifs* bénéficiant d'un *marché international en croissance forte*, soit de manière défensive pour aider des secteurs dont la *compétitivité est faible et durablement compromise* en raison de la concurrence internationale.

*Actions en faveur de secteurs à fort développement potentiel.*

Pour les secteurs bénéficiant d'un marché en très fort développement l'action privilégiée est le « *contrat de croissance* », convention conclue entre l'Etat et l'entreprise par laquelle l'entreprise s'engage sur des objectifs précis de développement, l'Etat pour sa part, consentant un ensemble coordonné d'aides publiques (prêts, aides au développement...).

Les entreprises du secteur de la *péri-informatique*, dont le marché croît à un taux extrêmement fort de l'ordre de 25 % par an, sont les premières à avoir fait l'objet de contrats de croissance : un objectif de croissance de 35 % par an a été retenu pour la production du secteur afin de réduire le déficit commercial important le concernant.

La procédure du contrat de croissance a été également utilisée dans le cadre du secteur de l'*instrumentation scientifique et médicale*, qui connaît aussi un marché en forte progression (10 % par an en volume) et un déficit de la balance commerciale excessif.

L'*industrie pharmaceutique* est un secteur dont le marché croît fortement et dont la main-d'œuvre est qualifiée et la recherche très importante (9 % du chiffre d'affaires). C'est aussi en quelque sorte un secteur stratégique, par la garantie à long terme qu'il offre pour la sécurité sociale.

Afin de favoriser les investissements et la recherche, un aménagement de la procédure de fixation des prix a été réalisé.

Par ailleurs, d'autres secteurs font l'objet d'actions de type offensif en raison des possibilités virtuelles de leur développement : on peut citer l'exemple de l'ameublement.

Le secteur de l'ameublement connaît une croissance régulière du marché national de l'ordre de 8 % par an. Mais ses échanges extérieurs restent largement déficitaires. Des mesures sont en préparation afin :

- d'élargir le domaine d'actions du Comité de développement de l'industrie française de l'ameublement et du Centre technique du bois ;
- de susciter des financements en fonds propres extérieurs à la branche ;
- d'encourager les entreprises du secteur à investir dans la production, la commercialisation et la création.

*Actions dans les secteurs dont la compétitivité est faible et durablement compromise en raison de la concurrence internationale.*

L'action des pouvoirs publics, dans ce cas, est orientée selon trois voies :

- organiser les échanges internationaux afin de permettre à notre industrie de s'adapter ;
- encourager la spécialisation des entreprises sur les créneaux où notre industrie peut demeurer compétitive ;
- aider à la conversion des emplois menacés vers des secteurs d'avenir.

*L'exemple de l'industrie textile* : l'action du gouvernement a été poursuivie à trois niveaux :

Des dispositions ont eu pour objet de limiter temporairement la pénétration des importations et de donner un délai au secteur pour se réorganiser :

- des mesures nationales de contingentement des importations pour les produits les plus sensibles ont été prises dès juin 1977 (en application de l'article 19 du GATT) ;
- ces mesures ont été ensuite reprises par la Communauté européenne en juillet 1977 qui a fixé des niveaux de contingents compatibles avec les objectifs français ;
- enfin, elles ont été complétées dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales menées pour le renouvellement de l'accord multifibres.

En deuxième lieu, le Comité économique et social du 9 février 1978 a décidé d'apporter un concours exceptionnel aux entreprises du secteur du moulinage-texturation, pour le financement d'un programme d'investissements de 100 millions de francs destiné à accroître leur productivité et à diversifier leur production.

Enfin, la mission du Comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile (CIRIT) a été élargie afin d'aider les programmes de modernisation, en vue de promouvoir des opérations collectives et interprofessionnelles pour encourager les exportations.

*L'exemple de la filière du cuir* peut aussi être cité :

Un ensemble d'actions ont été engagées en 1978 :

- pour améliorer la qualité des peaux d'origine nationale (programme de prophylaxie) ;
- pour stabiliser les cours des peaux brutes, réactualiser les normes des cuirs bruts, et plus généralement assainir le marché du cuir ;
- pour faciliter le stockage des peaux.

## II. — LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

### 1. — Evolution financière du groupe.

Après une présentation d'ensemble de la situation financière du groupe pour 1977, on trouvera ci-après des indications relatives aux trois principales filiales du Commissariat à l'énergie atomique qui donnent un aperçu sur l'évolution prévisible de leurs activités ou sur les problèmes particuliers auxquels elles doivent faire face.

A. — SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE À FIN 1977

La situation financière du groupe Commissariat à l'énergie atomique sera ici examinée successivement à travers le montant des capitaux investis et la situation du chiffre d'affaire et des résultats. Cet examen est effectué à partir des documents d'arrêté au 31 décembre 1976 et 31 décembre 1977, ainsi que des éléments actuellement disponibles sur l'évolution future de la situation.

1. — Evolution des capitaux.

Au 31 décembre 1977, les capitaux à long terme investis dans les sociétés du groupe s'élevaient à 37 942 millions de francs contre 32 098 millions de francs au 31 décembre 1976. Ils s'analysaient ainsi :

	31 décembre 1976.	POUR- CENTAGE	31 décembre 1977.	POUR- CENTAGE	VARIATION Pourcentage.
<b>Situation nette des capitaux.....</b>	26 530	82,65	28 091	74,04	+ 5,88
<b>Intérêts minoritaires .....</b>	832	2,60	879	2,32	+ 5,65
<b>Dettes à long et moyen terme.....</b>	4 736	14,75	8 972	23,64	+ 89,44
<b>Total .....</b>	<b>32 098</b>	<b>100</b>	<b>37 942</b>	<b>100</b>	<b>+ 18,21</b>

La part des capitaux Commissariat à l'énergie atomique (financement par dotation en provenance des fonds publics) reste ainsi largement prépondérante, même si les fonds provenant d'emprunt ont augmenté considérablement d'une année sur l'autre. Cette augmentation résulte d'ailleurs essentiellement de l'encaissement de la troisième et dernière tranche (400 millions de dollars) de l'emprunt consenti par l'Iran pour le financement d'Eurodif.

Il est encore trop tôt, pour 1978, d'indiquer le montant des opérations d'emprunt qu'il sera nécessaire d'effectuer pour compléter le financement du groupe. On peut, toutefois, signaler que le CEA mobilisera, en 1978, le solde des autorisations d'emprunt qui lui avaient été consenties antérieurement.

2. — Chiffre d'affaires.

De 1976 à 1977, le chiffre d'affaires total du Commissariat et des filiales est passé de 5 989 millions de francs à 8 314 millions de francs, en augmentation de 38 %. Mais, la progression du chiffre d'affaires externe est encore plus rapide, passant de 4 287 millions de francs à 6 277 millions de francs, soit une hausse de 46 %.

Le Commissariat proprement dit figure, dans ce montant, pour 2 578 millions de francs, contre 2 210 millions de francs en 1976, soit une augmentation de 16 %. Les études civiles financées par subvention ont été introduites dans ces chiffres pour permettre une meilleure appréciation des affaires du secteur civil et y figurent pour un montant de 2 131 millions de francs en 1977 contre 1 794 millions de francs en 1976.

Le chiffre d'affaires externe de la Compagnie générale des matières nucléaires a progressé de façon importante, puisqu'il est passé de 1 814 millions de francs à 3 320 millions de francs, soit une augmentation de 83 %, liée, d'une part, aux fortes hausses du prix des concentrés d'uranium et des services de retraitement, d'autre part, à l'accroissement très sensible des quantités d'uranium enrichi vendues à Electricité de France.

En ce qui concerne la Compagnie internationale de services en informatique, le montant du chiffre d'affaires externe consolidé s'est élevé à 206 millions de francs contre 145 millions de francs, soit une augmentation de 42 %. Enfin, le chiffre

d'affaires externe non consolidé de Technicatome est passé de 52 millions de francs à 60 millions de francs, réalisé essentiellement à l'exportation ; encore ce montant ne traduit-il pas complètement le développement des activités, car une partie importante des travaux relatifs aux chantiers étrangers ne sera facturée qu'à leur achèvement et figure au bilan en « travaux en cours ». Au total, les affaires réalisées à l'exportation par Technicatome ont, en fait, plus que doublé d'une année sur l'autre, passant de 51,6 millions de francs à 108 millions de francs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés dans lesquelles le Commissariat ou ses filiales détiennent une participation minoritaire s'est élevé à 1 937 millions de francs contre 996 millions de francs en 1976 (+ 94 %), reflétant notamment la croissance rapide des filiales minières de la COGEMA, ainsi que de Framatome dont le chiffre d'affaires est passé de 32 millions de francs à 504 millions de francs en 1977.

Pour 1978, on peut prévoir une nouvelle augmentation importante du chiffre d'affaires réalisé à l'extérieur du Commissariat.

### 3. — Résultat.

Le résultat des sociétés du groupe s'élève, en 1977, à un bénéfice de 201,7 millions de francs contre une perte de 183,5 millions de francs pour 1976 qui résultait des difficultés qu'il avait fallu surmonter lors du démarrage de la Compagnie générale des matières nucléaires. Les résultats bénéficiaires obtenus en 1977 par les principales filiales ont permis d'amorcer, dès cette année, une politique de distribution de dividendes.

L'année 1978 s'annonce également bénéficiaire, mais les incertitudes existant sur le marché de l'uranium, principale source de profits, conduisent à beaucoup de prudence dans l'établissement des prévisions.

## B. — LES PRINCIPALES FILIALES : PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET FACTEURS D'ÉVOLUTION

### 1. — COGEMA (*Compagnie générale des matières nucléaires*).

A moyen terme, le développement des activités de la COGEMA devrait se poursuivre essentiellement en fonction de la progression du programme nucléaire français.

Il reste, cependant, toujours largement conditionné par l'évolution de la conjoncture internationale, en particulier sur les points suivants :

- évolution du prix de l'uranium ;
- aboutissement des négociations entreprises avec certains pays producteurs sur les conditions d'exploitation des gisements ;
- évolution de la politique occidentale en matière de retraitement des combustibles irradiés ;
- évolution de la capacité des usines d'enrichissement de l'uranium dans le monde.

Les principaux secteurs d'activité devraient connaître, dans les années à venir, les développements suivants :

*Prospection minière* : la COGEMA y mènera une action diversifiée, seule ou en association, directement ou par l'intermédiaire de filiales, en France, en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, au Gabon, en Indonésie, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. En outre, des négociations, actuellement en cours avec d'autres pays, pourraient lui ouvrir des zones de prospection nouvelles.

*Exploitation minière* : la COGEMA doit développer son action en ce domaine, tant à partir des gisements français (mise en exploitation du gisement de Lodève ; renouvellement des matériels d'exploitation des mines en activité) que par l'intermédiaire de filiales à l'étranger, notamment au Niger et au Canada. Au Niger, la Cominak devrait, en 1978, mettre en service ses installations prévues pour une production de 2 000 tonnes par an à partir de 1980.

*Enrichissement* : les besoins militaires d'enrichissement sont actuellement couverts par la COGEMA pour l'uranium dans l'usine de Pierrelatte et pour le lithium dans l'usine de Miramas. L'enrichissement de l'uranium nécessaire aux centrales nucléaires françaises est, pour sa part, sous-traité aux Etats-Unis et en URSS.

Dans les années à venir, l'effort en ce domaine continuera de porter sur la construction de l'usine d'enrichissement d'Eurodif qui se poursuit dans de bonnes conditions et requiert des besoins de financement très importants. L'usine devrait commencer à produire fin 1978. Sa production devrait atteindre 2 à 2,7 millions d'UTS en 1979 et 10,7 millions d'UTS, soit sa pleine capacité, en 1982.

*Combustibles* : outre les responsabilités qu'elle a continué à assumer en matière de fourniture de combustibles de la filière graphite-gaz, la COGEMA a conclu, en 1977, un important contrat avec Novatome-Nira portant sur la fourniture de l'ensemble du premier cœur et des deux premières recharges de la centrale de Creys-Malville (Super-Phénix). L'exécution de ce contrat doit s'étaler sur 10 ans.

*Retraitement* : les usines de Marcoule et de La Hague ont retraité les combustibles irradiés provenant des centrales de la filière à uranium naturel. En outre, en 1977 et début 1978, l'usine de La Hague a retraité, dans ses nouvelles installations de retraitement des combustibles irradiés provenant des centrales des filières à eau légère qui constitueront, dans l'avenir, l'essentiel des besoins de retraitement, 54 tonnes de combustibles dans des conditions très satisfaisantes.

Des investissements importants sont prévus pour la période 1978-1982 pour :

la mise au point et le développement de capacité de l'usine actuelle de La Hague pour le retraitement des combustibles des filières à eau légère (capacité 800 tonnes à partir de 1984-1985) ;

— la construction d'une nouvelle usine à La Hague (UP 3) d'une capacité de 800 tonnes/an à partir de 1985-1986, ce qui portera la capacité totale de La Hague à 1 600 tonnes/an à partir de 1985-1986 ;

— le transfert du retraitement des combustibles de la filière gaz-graphite de La Hague à Marcoule.

Un effort commercial intensif a été déployé auprès de différents clients étrangers en vue d'assurer le plein emploi des capacités disponibles dans les extensions prévues sur le site de La Hague. Le carnet de commandes s'élève actuellement à 6 000 tonnes de combustibles irradiés.

*Traitement des déchets* : l'atelier de vitrification des déchets radioactifs, construit à Marcoule, a commencé ses essais en inactifs. Une campagne active s'est déroulée en juillet. L'atelier a traité 13 300 litres de produits de fission correspondant à 540 tonnes de combustibles des réacteurs G2-G3.

## 2. — CISI (Compagnie internationale de services en informatique).

Après le développement très rapide et les rapprochements opérés avec d'autres sociétés au cours des premiers exercices et la phase de consolidation et de restructuration survenue en 1976, l'année 1977 a été, notamment, caractérisée par une très forte augmentation du chiffre d'affaires extérieur au CEA.

Le budget de 1978 a été établi sur une prévision de chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions de francs tenant compte d'une progression encore significative des ventes extérieures au CEA.

A moyen terme, la Compagnie devrait poursuivre la croissance de ses activités, tant sur le plan national que sur le plan international, orientée d'abord vers le développement des réseaux de téléinformatique, domaine où elle a acquis une position technique et une expérience uniques en France. En outre, appuyée sur les moyens dont dispose le groupe de sociétés qu'elle a constitué, elle se propose d'offrir une gamme de solutions intégrées, mettant en œuvre simultanément des matériels et des logiciels spécifiques associés à la puissance de son réseau, en vue de satisfaire la diversité croissante des demandes de services.

### 3. - *Technicatome (Société technique pour l'énergie atomique).*

En 1977, Technicatome a poursuivi le développement de ses activités à l'exportation, notamment vers les pays du Moyen-Orient. Ces activités visent à la réalisation, soit de centres de recherche nucléaire, soit de réacteurs de recherche dérivés des techniques mises au point par le Commissariat à l'énergie atomique.

Par ailleurs, les réalisations en France ont suivi une évolution normale, tant dans le domaine civil que militaire. La société Technicatome a poursuivi, pour le Commissariat à l'énergie atomique, son activité d'architecte industriel pour la réalisation de réacteurs à Cadarache et Saclay.

Les activités d'études ont continué de porter, notamment, sur le développement des centrales de petite et moyenne puissance dérivées de la chaufferie avancée prototype (CAP) fonctionnant à Cadarache : ces petites centrales, destinées essentiellement à une production mixte d'électricité et de chaleur, trouvent leur intérêt dans une perspective de réduction des importations d'énergie ou d'introduction au nucléaire.

Dans le domaine militaire, une activité importante a été maintenue, tant pour le montage de la chaufferie nucléaire du cinquième sous-marin nucléaire lance-engins et l'exploitation des sous-marins en service, que pour les études et fabrication de la chaufferie nucléaire du premier sous-marin nucléaire d'attaque.

A moyen terme, Technicatome s'efforcera, à l'étranger, de maintenir sa position d'animateur de groupements industriels et d'ensemblier sur des chantiers et, en France, de développer un volant d'activités d'ingénierie nucléaire assurant à la fois la conservation du patrimoine et son utilisation optimale.

## 2° Les investissements du Commissariat à l'énergie atomique.

Sauf dans quelques cas particuliers de réalisations en collaboration avec des organismes ou entreprises extérieurs, les investissements du Commissariat à l'énergie atomique sont financés par les subventions du Ministère de l'Industrie ou par les crédits transférés des Armées. Lorsqu'elles interviennent, les contributions extérieures sont comptabilisées comme des recettes propres de l'établissement ; les opérations financées partiellement avec de telles contributions sont menées principalement en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, Electricité de France ou Framatome et, moins fréquemment, avec des organismes étrangers ou les Communautés européennes (Euratom).

A titre indicatif, les dépenses totales d'équipement de l'établissement se sont élevées à 758 millions de francs en 1977 et sont prévues à hauteur de 837 millions de francs en 1978. La plus grande part se rapporte à des opérations de faible importance. Pour les plus grandes opérations en cours, la situation est la suivante :

**GANIL** : la réalisation du grand accélérateur national à ions lourds se poursuit à Caen dans le cadre du groupement d'intérêt économique, créé au début de 1976 entre le Commissariat à l'énergie atomique et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules élémentaires (IN2P3). Les investissements sont financés en parts égales par l'un et l'autre. L'état d'avancement des travaux montre que les engagements pris ou à prendre jusqu'à la fin de l'année 1978 couvrent environ 50 % de la réalisation prévue ;

**Orphée** : le réacteur Orphée est destiné à la production de faisceaux de neutrons utilisés dans les domaines de la spectrométrie et de la diffraction neutronique. Il remplacera le réacteur EL3, mis en service en 1957. La construction et l'exploitation de ce réacteur seront effectuées dans le cadre du Laboratoire Léon Brillouin commun au Commissariat à l'énergie atomique et au Centre national de la recherche scientifique. 98 % des contrats prévus pour la réalisation du réacteur et des bâtiments annexes sont signés. Le bloc réacteur et les circuits d'eau lourde sont en cours de montage sur le site et les dispositifs expérimentaux sont en cours de construction chez les fabricants ;

*Saturne* : la rénovation du synchrotron Saturne entreprise en commun par le Commissariat à l'énergie atomique et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules élémentaires s'achève. Après les premiers essais d'accélération effectués au cours de l'été, l'appareil devrait entrer en service à l'automne 1978 ;

*Sura* : il s'agit du regroupement des programmes Cabri et Scarabée destinés à l'étude du comportement des combustibles des réacteurs de la filière à neutrons rapides. Les premiers essais de ce programme ont eu lieu en juin 1978 ;

*Phébus* : l'installation Phébus, pour l'étude du comportement des assemblages de combustibles des réacteurs à eau légère en cas de perte de réfrigérant, va entrer en service à la fin de 1978.

OPERATIONS	CALENDRIER de réalisation.		MONTANT du devis total (en millions de francs).	ENGAGEMENTS cumulés prévus à fin 1978 (en millions de francs).
	Dates de :			
	Commencement des travaux.	Prévision d'achèvement des travaux.		
<i>Réalisations.</i>				
Ganil (1) .....	1976	1982	275 (TTC) (1) (base : janvier 1977).	154 (TTC) (francs courants).
Orphée .....	1976	1980	164,5 (HT) (francs courants).	134 (HT) (francs courants).
Saturne .....	1974	Automne 1978.	49 (HT) (francs courants).	49 (HT) (francs courants).
Sura (Cabri, Scarabée).....	1975	1978	97,5 (HT) (francs courants).	97,5 (HT) (francs courants).
Phébus .....	1974	Fin 1978.	80 (HT) (francs courants).	80 (HT) (francs courants).

(1) Le budget pour 1979 a prévu pour ce programme une dotation de 72 millions de francs se répartissant à parts égales entre le Centre national pour la recherche scientifique d'une part et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules élémentaires et le Commissariat à l'énergie atomique d'autre part.

### III. — LES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SURETE NUCLEAIRE

#### I. — Bilan des opérations financées sur les crédits « Sûreté nucléaire » et « Analyses de sûreté ».

*Question.* — Donner une description complète, indiquer le coût, les délais, les modalités d'exécution (en particulier organismes et entreprises concernés) et les résultats obtenus ou attendus des opérations financées sur les crédits du chapitre 62-91, articles 51 et 52.

*Réponse.* — Les opérations financées sur les articles 51 et 52 du chapitre 62-91 concernent la sûreté des installations nucléaires, mais répondent à deux objectifs bien distincts : les opérations financées au titre de l'article 51 sont des études de sûreté menées par l'administration, alors que les opérations financées au titre de l'article 52 sont essentiellement les analyses de sûreté demandées par l'administration à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire du commissariat à l'énergie atomique. Il est répondu ci-après, séparément et successivement, pour les deux catégories d'opérations.

#### *Opérations financées sur les crédits du chapitre 62-91, article 51.*

Les opérations financées par le Service central de sûreté des installations nucléaires sur les crédits du chapitre 62-91, article 51, résultent de préoccupations diverses : examen de problèmes à long terme dont l'approche ne peut être faite aujourd'hui que par la puissance publique, besoin d'« aides à la décision » sur des questions où les pouvoirs publics doivent effectuer des choix relevant de leur responsabilité, études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réglementation technique générale en matière de sûreté des installations nucléaires (en particulier pour ce qui concerne la chaudronnerie nucléaire), souci de marquer l'intérêt que les pouvoirs publics voient à certaines études menées par des établissements publics par une participation financière minoritaire (ce qui, le cas échéant, permet à l'administration de donner certaines orientations à ces études).

Il convient de noter que les dépenses correspondant à des opérations de même nature menées à l'initiative du secrétariat général du comité interministériel de la sécurité nucléaire sont imputées sur le même article, en raison de l'absence provisoire de dotation budgétaire propre de cette instance.

Il en résulte que les sujets traités par des opérations financées sur cet article correspondent à l'ensemble des aspects de la sécurité nucléaire (notion plus large que celle de sûreté des installations nucléaires, où l'on trouve notamment les problèmes relatifs aux actions de malveillance, au contrôle des matières nucléaires, à la protection des personnes et de l'environnement contre les dangers pouvant résulter des rayonnements ionisants, ainsi que les problèmes de sécurité posés par les navires à propulsion nucléaire).

Les autorisations de programmes concernant les opérations au titre du chapitre 62-91, article 51, ont été les suivantes :

Année 1974 .....	1,40 million de francs.
Année 1975 .....	1,40 million de francs.
Année 1976 .....	1,49 million de francs.
Année 1977 .....	1,40 million de francs.
Année 1978 .....	1,27 million de francs.

A titre indicatif, les opérations suivantes ont notamment été engagées à l'aide de ces autorisations de programmes :

— étude relative à l'application de la mécanique linéaire de la rupture aux problèmes de sûreté des réacteurs nucléaires à eau sous pression (convention avec le Commissariat à l'énergie atomique pour un montant de 235 600 F) ;

— étude relative à l'application de la mécanique linéaire de la rupture aux problèmes de sûreté des réacteurs nucléaires à eau sous pression (marché passé avec la société Framatome pour un montant de 234 000 F) ;

— étude relative aux problèmes posés par l'information du public en matière de sûreté nucléaire (marché avec la société BVA pour un montant de 256 800 F) ;

— étude relative au seuil de fissuration d'un acier utilisé dans la chaudronnerie nucléaire (convention avec l'association Armines pour un montant de 50 000 F) ;

— étude relative aux vitesses de transfert dans l'environnement des déchets radioactifs qui seraient stockés dans des couches géologiques (convention avec l'association Armines pour un montant de 75 000 F) ;

— étude relative à la résistance à la fatigue des aciers utilisés pour les cuves des réacteurs à eau sous une sollicitation cyclique de faible amplitude et de fréquence élevée superposée à une sollicitation de forte amplitude et de faible fréquence (convention avec le Commissariat à l'énergie atomique pour un montant de 36 000 F) ;

— étude photoélastométrique relative au comportement de la fermeture des cuves des réacteurs à eau (convention avec le service technique des constructions et armes navales pour un montant de 80 000 F, passée parallèlement à une convention sur le même objet entre Electricité de France et ce service) ;

— étude de synthèse relative aux connaissances actuellement acquises pour ce qui concerne les risques de rupture dynamique des tuyauteries (marché avec la société Novatome-Industries pour un montant de 70 800 F) ;

— étude relative à l'adaptation plastique d'un piquage de tubulure sur un récipient sphérique (marché avec la société Novatome-Industries pour un montant de 74 000 F) ;

— étude visant à l'établissement d'une carte sismo-tectonique de la France (convention avec le Bureau de recherches géologiques et minières pour un montant de 840 000 F, passée parallèlement à d'autres conventions sur le même objet entre d'une part le Commissariat à l'énergie atomique et Electricité de France et, d'autre part, le Bureau de recherches géologiques et minières ;

— étude visant, après enquête, à définir des propositions concrètes quant aux meilleurs moyens susceptibles de concourir à l'information du public dans le domaine de la sécurité nucléaire (marché avec la société BVA pour un montant de 198 000 F) ;

— étude relative à l'adaptation plastique d'un piquage de tubulure sur un récipient sphérique dans le cas d'un chargement à deux paramètres (marché avec la société Novatome-Industries pour un montant de 198 000 F) ;

— étude visant à la rédaction d'un document sur les divers aspects de la sécurité nucléaire (marché avec la société BVA pour un montant de 870 240 F) ;

— étude relative aux méthodes de contrôle des tôles de forte épaisseur utilisées en chaudronnerie nucléaire (convention avec le Commissariat à l'énergie atomique pour un montant de 75 000 F) ;

— étude d'un modèle de représentation des mouvements sismiques observés en champ proche (convention avec l'Institut de physique du globe pour un montant de 100 000 F) ;

— étude expérimentale relative à l'amorçage des fissures par fatigue en mode complexe (marché avec la société Framatome pour un montant de 360 000 F) ;

— étude de la mécanique de la rupture pour ce qui concerne la déchirure ductile (marché avec la société Framatome pour un montant de 240 000 F).

Il convient de noter que la liste ci-dessus ne comprend pas les opérations de documentation technique ni les opérations actuellement en cours d'engagement.

Pour ce qui concerne les opérations achevées, il est difficile de fournir des conclusions précises sur les résultats obtenus, compte tenu de la grande diversité des sujets traités. Il est cependant incontestable que les opérations, terminées ou en cours, ont d'ores et déjà permis à l'administration chargée de veiller à la sûreté des installations nucléaires d'établir des contacts avec divers organismes, contribué à l'établissement de son indépendance de jugement et à l'accroissement des connaissances, en particulier dans le domaine de la sûreté des appareils à pression utilisés dans les installations nucléaires.

*Opérations financées sur les crédits du chapitre 62-91, article 52.*

Le produit des redevances auxquelles la loi de finances rectificative n° 75-1242 du 27 décembre 1975 a assujéti les exploitants des installations nucléaires de base à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976 est affecté, pour 95 p. 100, au chapitre 62-91, article 52, et permet de contribuer au financement des analyses de sûreté des installations nucléaires de base effectuées par le Département de sûreté nucléaire de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire à la demande du Service central de sûreté des installations nucléaires ; les autres ressources du Département de sûreté nucléaire de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire proviennent de la subvention de l'Etat au commissariat à l'énergie atomique (enveloppe « Recherche »), ainsi que des ressources propres à cet organisme.

En vertu des dispositions de la loi du 27 décembre 1975 précitée, les sommes suivantes ont été versées ou seront versées :

- 10 359 750 F au titre de l'année 1976 ;
- 11 094 290 F au titre de l'année 1977 ;
- 38 279 800 F au titre de l'année 1978 (montant prévisionnel) (il faut noter

que la loi de finances pour 1978 a prévu une importante majoration des taux appliqués ; les recettes obtenues en 1976 et 1977 étaient en effet très nettement insuffisantes pour couvrir les dépenses réelles nécessitées par les analyses de sûreté effectuées pendant les années correspondantes).

Pour ce qui concerne les modalités d'exécution, on peut indiquer que les analyses de sûreté font l'objet d'une convention avec le Commissariat à l'énergie atomique, renouvelée annuellement, et que les sommes prélevées sur les disponibilités du chapitre 62-91, article 52, sont versées au Commissariat à l'énergie atomique au cours du premier semestre qui suit l'année d'exécution des analyses de sûreté effectuées. Ces analyses de sûreté permettent d'évaluer les dispositions présentées par les exploitants d'installations nucléaires de base à l'appui de leurs demandes d'autorisation et d'assortir les autorisations données par les pouvoirs publics des conditions complémentaires nécessaires. Ces analyses concernent toutes les installations nucléaires, industrielles ou expérimentales, dont la construction est envisagée ou vient de s'achever.

**2. — Les moyens de contrôle pour la sûreté des installations nucléaires.**

*Question.* — Les moyens financiers, techniques et en personnel des services chargés de veiller à la sûreté des installations nucléaires sont-ils suffisants ?

*Réponse.* — 1° Le Service central de sûreté des installations nucléaires, créé au sein du Ministère de l'Industrie par le décret n° 73-278 du 13 mars 1973 (modifié par le décret n° 77-623 du 6 juin 1977), est principalement responsable de l'étude, de la définition et de la mise en œuvre de la politique en matière de sûreté nucléaire ainsi que des problèmes qui s'y rattachent.

Cette mission générale appelle l'exécution des tâches principales suivantes :

— étude des dossiers déposés par les exploitants d'installations nucléaires de base en vue d'obtenir l'autorisation de création (par décret) puis les autorisations ministérielles subséquentes (pour un réacteur, autorisations de chargement et d'essais de mise en service, autorisation de mise en exploitation normale) ;

— étude des dossiers remis par les exploitants d'installations nucléaires de base en exploitation à l'appui de demandes de modifications des conditions d'exploitation et analyse des incidents survenant en cours d'exploitation ;

— élaboration d'une réglementation technique générale ;

— organisation et animation de la surveillance des installations nucléaires de base ;

— suivi et orientation des programmes de recherches en matière de sûreté nucléaire ;

— organisation de l'information du public sur les problèmes se rapportant à la sûreté nucléaire ;

— préparation des positions françaises dans les discussions internationales se rapportant à la sûreté des installations nucléaires et organisation sur le plan français des modalités pratiques de ces discussions.

2° Afin de remplir ses missions, le service central de sûreté des installations nucléaires dispose des moyens financiers suivants :

— dotations budgétaires propres au service ;

— ressources affectées en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative (quatrième) pour 1975 (redevances pour analyses de sûreté).

Ces moyens ont d'une part permis la création de postes budgétaires pour le service central de sûreté des installations nucléaires proprement dit, d'autre part contribué au financement des analyses de sûreté effectuées par le Département de sûreté nucléaire de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, agissant en tant qu'appui technique du Service central de sûreté des installations nucléaires, notamment dans le cadre des dispositions de la décision ministérielle du 27 mars 1973 (modifiée les 17 décembre 1976 et 15 juin 1978).

3° Les dotations budgétaires ont permis jusqu'ici la création de treize postes affectés au Service central de sûreté des installations nucléaires, dont douze cadres (A et B).

A ces créations s'est ajoutée l'aide de différents départements ministériels et d'établissements publics, notamment par mise à disposition de personnels (quinze agents dont huit cadres pour les départements ministériels et vingt-deux agents dont onze cadres pour les établissements publics).

Il est à noter que les agents mis à disposition par les établissements publics proviennent tous, à l'exception d'un seul, du Commissariat à l'énergie atomique et sont directement gérés par l'Institut de protection et de sûreté nucléaire. Un agent a, par ailleurs, été mis à disposition par Electricité de France ; cet agent participe, sous l'autorité du chef de Service central de sûreté des installations nucléaires à la mise en œuvre des procédures interministérielles d'autorisation des rejets d'effluents radioactifs pour lesquelles le ministère de la santé, et plus particulièrement le Service central de protection contre les rayonnements ionisants qui en dépend, jouent un rôle essentiel.

4° Pour ce qui concerne la surveillance des installations nucléaires de base — qui est effectuée par des inspecteurs des installations nucléaires de base nommés conjointement par le Ministre chargé de l'Environnement et le Ministre chargé de l'Industrie et placés sous l'autorité de ce dernier — le Service central de sûreté des installations nucléaires dispose actuellement de dix-huit inspecteurs à temps partiel et de sept inspecteurs à plein temps.

L'importance de cette mission de surveillance augmentant avec le nombre d'installations nucléaires de base en service, il est nécessaire que le nombre d'inspecteurs notamment à temps plein croisse dans les prochaines années parallèlement au nombre des installations à surveiller.

5° Compte tenu de l'importance du programme électronucléaire et des problèmes que pose la sécurité des installations nucléaires, une certaine extension des moyens précédemment décrits apparaît nécessaire dès 1979. C'est pourquoi le projet de loi de finances pour 1979 prévoit la création, au titre de la « Sécurité industrielle et nucléaire », de quinze postes.

Pour ce qui concerne les études menées directement par le Service central de sûreté des installations nucléaires, le projet de loi de finances pour 1979 prévoit 1,27 million de francs d'autorisations de programme et 2 millions de francs de crédits de paiement.

6° L'article 17 de la loi de finances rectificative (quatrième) pour 1975 a assujéti les exploitants des installations nucléaires de base au paiement de redevances perçues au titre des demandes d'autorisation de création et des autorisations réglementaires subséquentes ainsi qu'au paiement de redevances annuelles.

Le produit de ces redevances a été de 10,9 millions de francs au titre de 1976 et de 11,6 millions de francs pour l'année 1977. Ces recettes étant très nettement insuffisantes pour couvrir les dépenses réelles nécessitées par les analyses de sûreté.

effectuées par le Département de sûreté nucléaire de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire dans le cadre des procédures d'autorisation. La loi de finances pour 1978 a prévu une importante majoration des taux appliqués : dans ces conditions, le produit des redevances devrait, en 1978, atteindre une somme de 40,2 millions de francs.

Ces recettes sont en effet affectées pour 95 % de leur montant, après prélèvement de la taxe à la valeur ajoutée, au Département de sûreté nucléaire de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, compte tenu des dépenses effectuées par ce département au titre des analyses de sûreté qui lui sont demandées.

Les 5 % restants du produit des redevances sont affectés au Ministère de l'Industrie pour améliorer le fonctionnement du Service central de sûreté des installations nucléaires, la surveillance des installations nucléaires de base et la formation des personnels concernés.